

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXXIII — ANNÉE 2006
2^e LIVRAISON

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Les auteurs sont priés d'adresser les textes sur deux supports : un tirage papier et une disquette ou un CDrom (format word). Les illustrations doivent être impérativement libres de droits. Le tout est à envoyer à : Marie-Pierre Mazeau-Janot, directrice des publications, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 Périgueux. Les tapuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.

Directrice des publications :
Marie-Pierre MAZEAU-JANOT
assistée de : Patrick PETOT et la
commission de lecture

Ont collaboré à cette publication :
René COSTEDOAT, Brigitte DELLUC,
Gilles DELLUC, Jean-René DUJARRIC
DE LA RIVIÈRE, Jean-Claude IGNACE,
François MICHEL, Pierre ORTEGA,
Lucien QUEYROI

Secrétariat :
Sophie BRIDOUX-PRADEAU

**Communication, relations
extérieures :**
Michel SOULOUMIAC

Gestion des abonnements :
Denis CHAPUT-VIGOUROUX

*Le présent bulletin a été tiré
à 1 450 exemplaires*

Jun 2006

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 534, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication (qui fait l'objet d'un dépôt légal). Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation de la directrice des publications.

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit de la directrice des publications.

La directrice des publications :
Marie-Pierre Mazeau-Janot
S.H.A.P. – 18, rue du Plantier – F 24000 Périgueux

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXXIII — ANNÉE 2006
2^e LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 2^{ème} LIVRAISON 2006

- Compte rendu de la séance
 - du 1^{er} février 2006 139
 - du 1^{er} mars 2006 143
 - du 5 avril 2006 148

- Éditorial : Aujourd'hui se souvient d'autrefois 155

- Les miracles de saint Sacerdos patron de Sarlat (Jean-Claude Ignace)... 157
- Bergerac, au temps des « *Angles* » et des « *Frances* »
(René Costedoat) 175
- Les sépultures dans l'église de Plazac : le chœur et les chapelles
(Lucien Queyroï) 199
- Catherine Pozzi (Jean-René Dujarric de la Rivière) 229

- Dans notre iconothèque et les archives : La grotte de la Calévie
(Les Eyzies) : un manuscrit inédit de l'abbé Henri Breuil (Brigitte Delluc,
Gilles Delluc et Denis Vialou) 241
- Vient de paraître : Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Dalon,
de L. Grillon (François Michel) 249
- Notes de lecture : Maquisard à 17 ans (A. Goineaud-Bérard),
Napoléon et la Dordogne (E. Egnell), Le pays de Lanouaille
(P. Lagorce) 251
- Les petites nouvelles (Brigitte Delluc) 253

Le présent bulletin a été tiré à 1 450 exemplaires.

Photo de couverture : *Baigneuse au bord de l'eau*, 1911, bronze de Jane Poupelet
(© M.A.I.A.D. Roubaix, photo A. Leprince)

Comptes rendus des réunions mensuelles

SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} FÉVRIER 2006

Président : le chanoine Pierre Pommarède, président.

Présents : 98. Excusés : 14.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

NÉCROLOGIE

- Élisabeth Boiry d'Araucanie

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Ouvrages

- Triolet (Laurent), 2005 : *Troglodytes du Sud-Ouest*, Saint-Cyr-sur-Loire, éditions Alan Sutton (collection *Passé simple*), (service de presse)

- Bousquet (Jean-René), 2005 : *Côté Cours, côté Pile. Aux défenseurs de la Patrie, chroniques cours de piloises*, édition à compte d'auteur (don de l'auteur)

- Gontier (Frédéric), 2005 : *Pierre Vauthier à Bergerac. Recherches ayant permis de découvrir son domicile*, Saint-Capraise-de-Lalinde, éd. Les Pesqueyroux (don de l'auteur)

- Collectif, 2005 : *Histoire et chroniques du pays de Gurson*, éd. Association Histoire et Mémoire du canton de Villefranche-de-Lonchat
- Nortier (Michel), 2005 : *Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France publié sous la direction de Jean Favier*, tome VI, Paris, Diffusion de Boccard (don de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), avec un index des noms propres.

Tirés à part, brochures et documents

- Sept photographies de Valeuil, église et village, 2005 (don de M^{me} Chabry)
- De Boccard édition-diffusion, 2006 : *Catalogue général 2006*.

REVUE DE PRESSE

- *Le Journal du Périgord*, 2006, n° 133 : « La séparation des Églises et de l'État », par Pierre Pommarède
- *Archives en Limousin*, 2005, n° 26 : hommage à Bernadette Barrière
- *Annales du Midi*, 2005, tome 117, n° 252 : la « compagnie » dans l'Aquitaine Plantagenêt, avec Renaud IV de Pons, seigneur de Bergerac
- *Bulletin communal de Saint-Chamassy*, 2006, n° 9 : les juridictions de Bigaroque et de Limeuil (don de R. Alix)
- *Le 5-9, bulletin de l'Amicale des anciens des 5^e et 9^e chasseurs*, 2005, n° 36 : la bataille d'Austerlitz, le colonel Corbineau.

COMMUNICATIONS

Le président déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire. Il remercie les administrateurs sortants et, avant de donner la parole statutaire à la secrétaire générale pour le rapport moral de notre compagnie et au trésorier pour le rapport financier, il rappelle que le vote reste ouvert jusqu'à la pause. Le dépouillement commencera à ce moment-là dans deux bureaux. Un 3^e bureau sera constitué à la fin de la réunion pour aider à terminer le dépouillement. Y ont participé : M^{lle} Brout, MM. Penaud, Ribadeau Dumas, Bojanic, Turri, Cestac, André... Il appartiendra au nouveau conseil, réuni sous la présidence du doyen d'âge, de se réunir dans les jours qui suivent pour élire le nouveau bureau.

La réunion mensuelle se poursuit après la fin de l'assemblée générale.

Quelques dates à noter : le 2 février, au musée du Périgord, de 12 h 30 à 13 h, une exposition d'objets usuels par J.-Cl. Moissat ; le 4 février, en l'abbaye de Brantôme, inauguration d'une plaque en l'honneur de Paul Dubuisson « historien de Brantôme » ; le 17 février, communication de Brigitte et Gilles Delluc au séminaire du musée de l'Homme sur « L'œil et la vision dans l'art paléolithique » ; le 21 février, conférence de Gilles Delluc sur « Jean Filliol » pour l'université du Temps libre à Périgueux ; le 28 février, une autre conférence de Gilles Delluc sur « Os et articulations dans la préhistoire » pour une réunion de médecins de Périgueux.

L'excursion d'été aura lieu le samedi 1^{er} juillet en Périgord Vert. Alain Ribadeau Dumas en donne le programme provisoire ; les restes de la forteresse de Nontron (où nous serons reçus par la municipalité) ; le château fort d'Augignac ; l'église de Reilhac ; Busserolles.

M. Boissavit remercie en notre nom la fondation « Agir en Charente-Périgord » du Crédit agricole qui vient de nous accorder une subvention de 3 000 euros pour nous aider à régler nos travaux de toiture. M. J.-P. Lelong, président de la caisse locale de cette banque, nous indique que cette fondation a pour but la mise en valeur du patrimoine et que notre projet a été considéré comme



Fig. 1. Remise du chèque par M. J.-P. Lelong, du Crédit agricole.

répondant parfaitement à son but puisque notre association est d'intérêt collectif, culturel, à rayonnement général, que notre siège, un des vieux immeubles du Puy-Saint-Front, fait partie du patrimoine local.

Le mois dernier nous évoquions les travaux sur le clocher de la cathédrale Saint-Front de Périgueux et, aujourd'hui, la presse annonce que le chantier est arrêté jusqu'en 2007, faute de crédits.

M^{gr} Briquet nous fait part du déménagement du personnel de l'évêché vers l'ancien monastère de la Garde (aujourd'hui Maison diocésaine, 38, avenue Georges-Pompidou à Périgueux). Les archives diocésaines, qui demeurent 18, rue Paul-Louis-Courier à Périgueux, sont fermées jusqu'au 15 août pour cause de réorganisation.

Guy Penaud nous parle d'une remarquable découverte qu'il vient de faire dans les archives de la Bibliothèque nationale, disponibles sur Internet. Parmi les dessins de Vincent de Beauvais (1184-1264), il y a trois enluminures qui représentent saint Front : l'une représente saint Pierre donnant son bâton à saint Front pour partir vers le Périgord ; sur la deuxième, saint Front porte le bâton donné par le pape et, devant lui, il y a deux chameaux au dos garni de présents (les chameaux n'ont pas de clochette) ; sur la troisième, saint Front parle à des moines (en deux groupes) et, derrière lui, se dressent deux dragons. Ces dessins sont très antérieurs à tout ce que P. Pommarède avait pu retrouver.

Michel Testut présente son ouvrage *L'esprit des pierres* et dit combien il a été surpris, non loin de sa parution, d'apprendre que J. Lagrange, P. Pommarède, D. Audrerie et N. Raynaud s'apprêtaient eux aussi à publier un livre sur les châteaux. Deux projets parallèles menés sans que les uns connaissent le projet des autres. Deux résultats totalement différents. Le sien est en fait le produit des promenades d'un poète, amoureux des vieilles pierres, accompagné de son ami, le peintre José Correa. Il a voulu évoquer les grands personnages qui ont vécu dans ces châteaux : une troupe d'hommes d'armes à Puymartin, mais aussi, chez nos voisins, Richard Cœur de Lion à Châlus en Haute-Vienne, Colette et Henry de Jouvenel à Castelnovèze en Corrèze, François Mauriac à Malagar en Gironde. Guy Penaud insiste pour dire que *L'esprit des pierres* est un livre de M. Testut et de J. Correa et que sa participation se limite à des notices sur les châteaux choisis. Mais elle lui a donné l'occasion de découvrir des anecdotes parfois oubliées, comme celle relative au château des Balans aux Fougères (commune de Brantôme), auquel

sont attachés les noms de J.-É. Lafon et de François Augiéras. José Correa ajoute qu'il a appris à peindre auprès d'Augiéras. Ils peignaient dans un atelier dans un coin du parc. Cet épisode a déterminé toute sa vie. Tous ses dessins sont des originaux réalisés pour le livre. Il a pratiquement toujours été très bien reçu et il a été impressionné par l'attachement des propriétaires à leur château. Il a exécuté ses aquarelles sur papier teinté. Le blanc est une couleur ajoutée. Parfois il a pris quelques libertés pour rendre les monuments tels qu'il les voulait. Ainsi, il avait dessiné le château de l'Herm au printemps. M. Testut ayant écrit une histoire ténébreuse, J. Correa a fait un deuxième dessin sombre et l'éditeur a publié les deux.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSION de janvier 2006 (complément)

- M. et M^{me} Bourdery Eric et Catherine, 27, rue Hector-Berlioz
44300 Nantes, présentés par M. H. Lapouge et M. L. Le Cam.

ADMISSION de février 2006

- M. et M^{me} Leclerc Jean, château de Gauléjac, 24250 Groléjac,
présentés par le Dr J. Brachet et le P. P. Pommarède.

SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} MARS 2006

Président : le chanoine Pierre Pommarède, président.

Présents : 95. Excusés : 12.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Document

- *Église de Saint-Paul-Lizonne*, notice photocopiée (don de M^{me} R. Lafaye).

REVUE DE PRESSE

- *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, volume 167, 18^e série, tome VI, 2005 : éloge de Dieuzaide (ses archives à la ville de Toulouse)

- *Préhistoire du Sud-Ouest*, n° 12, 2005 : méthode du C14

- *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 2006, n° 641 : Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force (1558-1641)

- *Bulletin de la Société botanique du Périgord*, 2006, n° 58 : le parc de Galbrun

- *Quercy Recherche*, 2006, janvier, février, mars : le suffixe occitan -ac

- *GRHIN*, CR n° 352 : les croquants du Périgord

- *Sud Ouest*, février 2006 : moulin à vent restauré à Saint-Vincent-de-Connezac ; photos de l'intérieur de l'ancien hôtel 1900 de la famille Requier, rue Chanzy à Périgueux (leur aïeul inventa la Gauloise (jaune et verte) en 1783 et ses alambics étaient installés non loin de là) ; projet de film sur la vie de sœur Philomène, religieuse de Sainte-Marthe, fusillée à Sarlande ; céramiques Bonnet ; acquisition de la correspondance Festugière par le cercle de recherches des fonderies d'Ans ; restauration d'un escalier du XVI^e siècle dans le château haut de Lisle, comparable aux escaliers de Périgueux étudiés par Dannery.

COMMUNICATIONS

Le chanoine Pommarède annonce la composition du nouveau bureau sorti des urnes à l'issue des élections du 1^{er} février dernier : il est semblable au précédent sauf en ce qui concerne les fonctions de trésorier et trésorier adjoint. M. Denis Chaput-Vigouroux a accepté cette lourde charge pour un an à titre d'essai, avec M. Jean-Marie Deglane. Ils seront assistés par M^{me} Mireille Miteau. M. François Michel devient secrétaire adjoint et bibliothécaire adjoint et M. Souloumiac assurera le lien entre notre société et la Presse.

Le président remercie très vivement les administrateurs sortants qui ont œuvré avec beaucoup de générosité au bon fonctionnement de notre compagnie et souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs.

Il évoque la cérémonie à Brantôme au cours de laquelle une plaque a été inaugurée dans le réfectoire des moines à la mémoire de Paul Dubuisson. À cette occasion, il a pris la parole pour évoquer les travaux et l'action de notre collègue pour le patrimoine local.

M. Ribeyrol annonce qu'il a terminé le dépouillement de la série J5 du Trésor des Chartes concernant le Périgord de 1267 à 1363, de Philippe Le Bel à Jean Le Bon. C'est une mine de renseignements pour une période mal connue. M. Ribeyrol nous fournira prochainement le mode d'emploi et le moyen d'accéder aux sites Internet de ces documents.

Le père Ventoze, curé de Terrasson, au cours d'une recherche sur la chapelle de Chambrazes (Nadaillac) dans les notes d'Audierne, a trouvé la trace d'une autre chapelle en ruines sur cette commune.

Des travaux dans une maison de la rue Salinière, face à la rue de la Clarté, ont permis de redécouvrir un bel hôtel du XVI^e siècle.

Le père Pommarède précise que l'église de Montagrier est une église à plan subtréflé, c'est-à-dire une église à chevet circulaire entouré de 2 absidioles de chaque côté, et non une église à plan tréflé, c'est-à-dire un chevet circulaire entouré d'une absidiole de chaque côté, comme indiqué par erreur récemment dans la légende d'une photographie aérienne publiée dans la presse locale.

Pour célébrer le centenaire de la mort d'Émile Goudeau, célèbre chansonnier du Chat Noir en compagnie d'Aristide Bruant, Charles Cros, Verlaine, Alphonse Allais, notre soirée du 10 octobre sera animée par le Pr Michel Golfier sur le thème : « Émile Goudeau, dix ans de bohème ».

À noter dans notre agenda : le 2 mars, à Nontron, une conférence de J.-J. Gillot sur « Maxime Roux, inspecteur d'académie, préfet du maquis et de la République » ; le 2 mars et le 14 mars une conférence de Gilles Delluc sur « Cro-Magnon et la sexualité » respectivement à Limoges et à La Rochelle ; le 8 mars, à 18 h 30, au siège, notre soirée bimestrielle sera animée par M. Lafond-Grellety, sur « Gurson et ses seigneurs au cours de l'histoire », les riches heures du canton de Villefranche-de-Lonchat ; le 17 mars de 12 h 30 à 13 h au musée d'Art et d'Archéologie de Périgueux une exposition-conférence sur les poteries médiévales. Rappelons que notre excursion de printemps aura lieu cette année le 1^{er} juillet en Nontronnais et que notre sortie d'automne est fixée au 7 octobre à Saint-Jean-de-Côle.



Fig. 2. Jane Poupelet,
par L. Schnegg.

M^{me} Réjane Lafaye évoque ensuite une femme peintre-sculpteur, Jane Poupelet (1874-1932), originaire de Clazure à Saint-Paul-Lizonne (château de la Gauterie). Son souvenir était un peu oublié dans sa province natale. Sa famille est presque totalement éteinte. Pourtant certaines de ses œuvres ont été présentées dans de nombreuses expositions et elles figurent dans les plus grands musées de France et du monde. Elle fit ses études aux Beaux-Arts à Bordeaux puis à Paris et fut l'élève de Schnegg et de Rodin (fig. 2, sa tête par Lucien Schnegg). Son œuvre la plus célèbre est la « femme à la toilette », dont un exemplaire se trouve au musée de Périgueux. Comme son maître Rodin, elle recherche le mouvement dans ses sculptures. Elle est également connue comme sculpteur animalier. À Clazure, où elle est revenue, les habitants du village et les animaux sont ses modèles. Elle est morte à Talence et fut inhumée à Saint-Paul-Lizonne le 18 novembre 1932, mais la chapelle familiale ne porte pas son nom. Son atelier, à la Gauterie, est resté à l'abandon pendant plusieurs années. Aujourd'hui, il a été restauré par les nouveaux propriétaires. Plusieurs expositions consacrées à cette artiste sous le titre « La beauté dans la simplicité » sont programmées cette année, en particulier à Bordeaux et à Mont-de-Marsan. Sa *Baigneuse* (bronze, 1911) illustre le carton d'invitation de l'exposition de Bordeaux (fig. 3) (résumé relu et corrigé par l'intervenante).

M^{me} Réjane Lafaye évoque ensuite une femme peintre-sculpteur, Jane Poupelet (1874-1932), originaire de Clazure à Saint-Paul-Lizonne (château de la Gauterie). Son souvenir était un peu oublié dans sa province natale. Sa famille est presque totalement éteinte. Pourtant certaines de ses œuvres ont été présentées dans de nombreuses expositions et elles figurent dans les plus grands musées de France et du monde. Elle fit ses études aux Beaux-Arts à Bordeaux puis à Paris et fut l'élève de Schnegg et de Rodin (fig. 2, sa tête par Lucien Schnegg).



Fig. 3. *Baigneuse*, 1911, bronze de Jane Poupelet.

M^{me} Lafaye indique que des malfrats ont volé récemment de nombreux objets dans l'église de Saint-Paul-Lizonne, en particulier l'essentiel des boiseries, dont le retable en bois sculpté, polychrome et doré, du XVII^e siècle, un tableau de l'Assomption, une Vierge en carton doré. Heureusement ils n'ont pas pu atteindre le plafond peint du XVII^e siècle.

En faisant des recherches sur Gustave Mercier Lacombe, secrétaire de Bugeaud, aux Archives d'outre-mer à Aix-en-Provence, M. et M^{me} Bétoin ont trouvé trace d'une étonnante tentative de création d'un village de colonisation par des Périgordins à une centaine de kilomètres au sud-ouest d'Alger. « En 1856, Théophile Auguste Tribout de Morembert, lorrain d'origine, devenu châtelain au Fayot à Échourgnac, a vendu 98 000 francs son domaine pour partir en Algérie en compagnie de huit familles d'ouvriers agricoles, soit 28 personnes. Grâce à des appuis, il a rapidement obtenu une concession de 200 hectares, dans un endroit nommé Bled Sahari, sur les berges du fleuve Cheliff. Partis d'Échourgnac vers le 15 février, nos 29 Périgordins sont arrivés sur les lieux vers la fin mai 1856, en compagnie de leurs chevaux, de leurs bœufs et de leur matériel agricole. Après avoir bâti des gourbis, ils se sont attaqués à la construction de la ferme et de ses dépendances, des maisons pour les huit familles, d'un puits maçonné, à la plantation d'arbres, à l'installation d'un potager et d'une vigne, et enfin, le plus dur, à la préparation de la terre avec l'abattage des palmiers nains et l'arrachage des racines de jujubiers. La découverte du pays semble avoir été rude : 42° durant les mois de juillet et août, le froid glacial en hiver, les crues du Cheliff, les maraudeurs et les lions, l'absence de bois de chauffage, le doublement du prix des produits de première nécessité. Heureusement, Tribout de Morembert avait fait signer à ses employés un contrat établissant un véritable phalanstère, avec partage des produits de la terre en parts égales entre tous. Mais l'endroit est aussi insalubre : le paludisme est combattu par le dangereux sulfate de quinine, l'eau donne généralement la dysenterie. Malheureusement, notre hobereau tombe malade et retourne en France, où une lettre de l'armée le prévient que ses ouvriers agricoles sont abandonnés à leur sort. Il revient en Algérie, où il doit avouer qu'il est ruiné et que sa fortune n'a pas suffi pour soutenir la tâche entreprise. Il vend alors son bien pour presque rien et regagne la France. En fait, il s'établira en Algérie, non loin de Bled Sahari, à Philippeville, où son décès est enregistré en 1871. On ne sait pas ce

que sont devenus les 28 habitants venus d'Échourgnac. On peut penser qu'ils sont restés sur place comme ouvriers agricoles des colons installés en 1857 près de Bled Sahari, dans un endroit qui sera appelé Duperré et qui est actuellement Aïn Defla, une willaya (préfecture) algérienne, après avoir été une sous-préfecture française. » (résumé de l'intervenant). La communication est illustrée par une projection de documents : cartes d'Algérie pour situer le domaine alloué à Tribout de Morembert au sud de Milianah ; plans standards de maison simple ou double destinées à former des villages bien ordonnés ; photographies anciennes d'Alger.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

SÉANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2006

Président : le chanoine Pierre Pommarède, président.

Présents : 99. Excusés : 7.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FÉLICITATIONS

- M. Guy Penaud nommé chevalier de la Légion d'honneur

NÉCROLOGIE

- La comtesse Geneviève de Maillard

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées d'ouvrages

- Goineaud-Bérard (André), 2006 : *Maquisard à 17 ans*, Périgueux, éd. La Lauze (hommage de l'auteur et don de l'éditeur)
- Egnell (Erik), 2006 : *Napoléon et la Dordogne*, Périgueux, Pilote 24 édition (don de l'auteur et de l'éditeur)

Entrées de tirés à part, brochures et documents

- Labeyrie (Laurent), s.d. : *Paysage et architecture rurale en Périgord Noir*, CD Rom réalisé par CAUE Dordogne (don CAUE)
- Lettre du conservateur régional de l'Archéologie à M. le maire du Bugue, 16 décembre 2005 : découverte d'une grotte contenant des restes humains au lieu-dit Le Piale (datation en cours) (copie)
- Compte rendu de la réunion du 15 novembre 2005 de la commission extramunicipale de l'urbanisme et de l'aménagement urbain : construction d'un ensemble résidentiel 22, rue Paul-Louis-Courier à Périgueux (évêché).

REVUE DE PRESSE

- *Église en Périgord*, 2006, n° 5, 6 et 7 : visites pastorales en Sarladais et en Haut-Périgord
- *Réussir le Périgord*, 2006, 24 mars : habitations sous la ville de Belvès
- *Association française d'Archéologie mérovingienne*, 2005 : XXVI^e Journées internationales de Nancy 22-25 septembre 2005, Bulletin n° 29
- *Feuillets SEM*, 2006, n° 55 : Victor Goursat (biographie, documents, dessins)
- *Bulletin de la Société préhistorique française*, 2006, tome 103, n° 1 : l'aven du Charnier à Vilhonneur, Charente (historique d'une découverte)
- *Antiquités nationales*, 2004, n° 36 : parure gravettienne du gisement de la Gravette
- *Le Festin*, 2006, n° 57 : Dordogne/Lot-et-Garonne, le sacre du tabac
- *Subterranea*, 2005, n° 136 : souterrains de fuite, mythe ou réalité (châteaux de Puyguilhem, de Marqueyssac, du Paluel)
- *Annales de l'Académie des Lettres et des Arts du Périgord*, 1980, n° 32 : hommage au majoral Miremont
- *Hautefort, notre patrimoine*, 2005, n° 19 : préparation du centenaire de la mort d'Eugène Le Roy
- *Clin d'œil sur Saint-Jory-Lasbloux*, 2005, n° 11 : deux cloches de 1584 dans le clocher de l'église
- *Périgueux Magazine*, 2006, février : le château Barrière, cadre d'un concours européen d'architecture

- *La Vie à Audrix*, 2006, janvier : les moulins de la vallée de la Nauze

- *Paléo*, 2005, n° 17 : le cheval de la Micoque ; fonction des microgravettes et utilisation de l'arc au Gravettien ancien ; les talons en éperon du Protomagdalénien (Pataud, Laugerie-Haute)

- *Art et Histoire en Périgord Noir*, 2006, n° 104 : la forge de la Mouline à Sainte-Croix-de-Beaumont ; des « mariages de l'Empereur » à Sarlat et à Cénac ; timbre de La Roque-Gageac en taille-douce

- *GRHIN*, 2006, CR n° 353 : les insurrections de la misère en 1594 et 1595

- *Sud Ouest*, 23 mars 2006 : la franc-maçonnerie et les loges à Périgueux

- *Presse locale*, mars 2006 : annonce des festivités du centenaire de la mort d'Émile Goudeau et de l'exposition ; portrait et œuvres d'A.-M. Cocula ; le château Barrière, toile de fond d'un concours de jeunes architectes ayant pour thème « la greffe entre un patrimoine ancien et des matériaux modernes » ; poursuite des travaux de restauration du clocher de Saint-Front ; sauvetage des instruments de physique du collège Henri IV de Bergerac par Francis Gires (qui seront présentés au musée de Bergerac) ; classement ou projets de classement de sites périgordins à l'inventaire des Monuments historiques (hôtel de Laurière à Périgueux, grotte de Cussac, rochers à cupules de la forêt de Lanmary, forteresse de Puyguilhem en Bergeracois, sites de Saint-Estèphe et du Saut du Chalard) ; nouvelle salle à concrétions dans la grotte de Maxange au Buisson-de-Cadouin.

COMMUNICATIONS

Le président rend compte du conseil d'administration du 3 avril dernier. Il indique que la toiture est maintenant totalement en état. La prochaine étape des travaux concernera le plancher de la salle des séances qui doit être traité contre les parasites du bois et consolidé. Une autre de nos priorités est l'amélioration de la qualité de la sonorisation et de la projection des images.

On savait qu'il y avait autrefois un pont Saint-Nicolas qui permettait de franchir un ruisseau lorsque l'on quittait Périgueux vers Angoulême et que l'on passait à proximité des rues Kléber, de Metz ou de Varsovie. Thierry Baritaud, appelé sur les lieux, vient d'en découvrir trois arches dans les égouts sous la rue Victor-Hugo.

Le bruit courait qu'il y avait eu un drame à l'orphelinat préventorium de Leyzarnie (Manzac-sur-Vern) en 1942 : il s'agit de l'assassinat d'un prêtre et de la directrice de l'établissement dans les bois de Manzac par des résistants. Un dossier est en cours de constitution par les associations juives, relayées en Périgord par B. Reviriego et G. Penaud. De son côté, P. Pommarède a reçu récemment, d'un ancien orphelin de Leyzarnie, le récit de son séjour en 1943 et a retrouvé dans le cimetière d'une commune voisine les tombes abandonnées des victimes. La Leyzarnie est aujourd'hui propriété de l'EDF.

Le président a été intéressé par un petit livret publié par le Musée d'Aquitaine et les Archives municipales de Bordeaux sur la Société historique de Bordeaux : les membres fondateurs sont présentés, en particulier Léo Drouyn, et une photographie, sur laquelle on reconnaît M. Tauziac, rappelle une excursion à Montcaret le 2 juillet 1922.

Il a noté un article d'Alain Bernard (*Sud Ouest*, 23 mars) sur l'impressionnante multiplication des loges franc-maçonniques à Périgueux depuis une trentaine d'années. Les dernières nées sont : *Les Trois Roses* (1977), *Espoir et persévérance* (1978), *Point de réunion* (1981), *Athanor* (1985), *Fraternité 89* (1989), *Pierre Levain* (2000) et *Eugène Le Roy* (2006).

À propos du centenaire de la mort d'Émile Goudeau, il rappelle que le père du chansonnier du Chat Noir était sculpteur et qu'il est l'auteur de la statue de sainte Marthe qui domine le couvent, place de la Cité, et de celle du fronton de l'ancienne chapelle de la Visitation.

Le colonel de Castellane et M. Bétoin nous informent qu'un incendie a ravagé en partie le château de Fontenilles à Saint-Méard-de-Drôme, dans la nuit du 11 mars. Il ne reste qu'un pavillon en état. Une belle photographie du château avant l'incendie a paru dans notre *Bulletin* (BSHAP, 1994, p. 43).

M. Gontran du Mas des Bourboux vient de découvrir, dans *l'Inventaire du trésor du château de Pompadour* (Poulbrière, 1765, p. 215), une note concernant un des deux canons découverts à Périgueux en 1979 (voir l'article de G. Penaud à ce sujet : *BSHAP*, 1979, p. 264-268) : « Arrêt du Parlement de Bordeaux (daté de 1600), qui condamne le syndic de la ville de Périgueux de payer la somme de 1 333 écus un quart à Rigal du Mas, écuyer, sieur de Payzac, au nom et comme curateur de Philibert de Pompadour, pour achever le paiement d'un canon tout garni de sa monture et chariot à quatre

roues, six quintaux de poudre à canons, 25 boulets, la dite vente avait été faite par dame Peyronne de la Guiche en 1592 ».

Dans notre agenda, plusieurs conférences de Gilles Delluc : le 6 avril conférence sur « Jean Filliol, du Périgord à la Cagoule et de la milice à Oradour » pour le GRHIN de Nontron ; le 8 avril, aux Baux-de-Provence, conférences sur « Cro-Magnon et la sexualité » et sur « La nutrition préhistorique » pour un groupe de médecins passionnés par la préhistoire et par le Périgord ; 30 avril, conférence sur « Origine et évolution de l'Homme » pour un groupe de Limousins et visite de l'abri Pataud aux Eyzies par Brigitte Delluc, à laquelle sont invités tous les membres de la SHAP intéressés. Du 24 avril au 24 mai, de 9 h à 18 h, exposition SEM à l'École supérieure Estienne (18, bd Auguste-Blanqui, 75013 Paris), avec un colloque le 11 mai. Le 4 juin aura lieu au château de Fénelon une conférence sur la disgrâce de Fénelon et le président propose d'organiser un covoiturage.

Il y a de plus en plus d'associations dans les communes qui s'intéressent au patrimoine local. Certaines même essaient. Ainsi est née l'association *Mémoire et Patrimoine de Sainte-Orse*, à partir de *Hautefort, notre Patrimoine* : elle organise le 25 avril, à Sainte-Orse, une conférence sur la romancière Georges de Peyrebrune, devenue Mme Eymery, qui habitait les Meulières à Chancelade. Née à Sainte-Orse au village de Peyrebrune en 1841, l'écrivain a publié trois romans qui se situent en Périgord : *Victoire la Rouge* ; *Une sentimentale* ; *Les ensevelis*, le récit de la catastrophe des carrières de Chancelade en 1885. Elle fréquenta le peintre graveur Fernand Desmoulin, prit position contre la peine de mort au moment du procès de l'anarchiste Vaillant, fit partie du premier jury lors de la création du prix *Femina* en 1904. P. Pommarède espère avoir la réponse à la question qui reste en suspens : « Qui était son père ? Est-ce un Johnston qui épousa plus tard une Daubrégeas-Laurénie ? ».

M. Robert Naboulet a toujours été passionné par l'histoire de Brantôme et de ses environs. Il nous parle aujourd'hui, grâce à un très beau montage au vidéo-projecteur, du « Lac de Lacaux », un site abandonné et énigmatique, situé « dans l'axe de Brantôme-Saint-Julien-de-Bourdeilles, sur un terrain en légère pente et boisé de chênes d'une trentaine d'années. À cet endroit, le sol calcaire est particulièrement riche en pierres délitées. Un important épierrement a été effectué et a permis l'aménagement du terrain en terrasses, avec de gros murs hauts délimitant des parcelles, des volumes de pierres de formes diverses et de superbes chemins, bordés de murs. Une

cavité verticale, actuellement obstruée, conduit à un cluzeau, dans lequel se trouvent des silos. Murs et murailles délimitent encore aujourd'hui les deux communes limitrophes. Mais, aucun outil ou objet n'a été trouvé sur le site. La toponymie environnante permet de supposer une activité vinicole, confirmée par les lieux-dits figurant sur les cartes napoléoniennes et sur les plans cadastraux : les Vigneaux, Croix du Vignon, les Vignasses, Fumetrelas, Grand-Clos, Peyrieras, avec deux parcelles de vignes de 114 ares. Un témoignage récent apporte la preuve que les pierres ont servi aux gens des proches villages : le grand-père de M. Barbut (aujourd'hui âgé de 90 ans) a fait bâtir sa superbe grange, contiguë à sa maison, en 1874, avec des pierres provenant du lieu-dit *Lacaux*. » M. Naboulet cite aussi en référence le travail de Jean Delfaud (*BSHAP*, 1959, p. 148) sur « un curieux ensemble existant à Saint-Julien-de-Bourdeilles, qui comprend des cabanes dans les vignes en terrasse, un enclos pour les animaux (probablement des porcs) et des chemins d'accès bordés de murettes ». Cependant, il précise qu'aucune recherche n'a été faite en surface et que les éléments de datation font défaut. « Les parcelles sont entourées de très gros murs, parfois de plus de 2 mètres. Ces murs sont ininterrompus sur des kilomètres, certains sans aucune régularité géométrique ; d'autres délimitant nettement des petits terrains sur lesquels sont construits des volumes de pierres ou parfois des cabanes. Ces murs servaient-ils de limite, de clôture pour les animaux, permettaient-ils d'accumuler la chaleur solaire pour la restituer pendant la nuit et d'éviter le gel sur la culture de la vigne ? L'importance du travail d'aménagement nous incite à penser à des élevages, en particulier de porcs. Enfin, certains murs situés sur le versant opposé à celui sur lequel s'élèvent les volumes de pierres pourraient correspondre à des mares, à des retenues d'eau, elles-mêmes alimentées par des rigoles artificielles encore bien visibles. » L'intervenant conclut que l'identification de ce site reste encore ignorée et que les éléments permettant de découvrir sa destination initiale restent à découvrir. (résumé de l'intervenant).

M. Duhamel, architecte et directeur du CAUE (organisme départemental de conseil d'architecture et d'environnement), nous présente ensuite au vidéo-projecteur une étude effectuée par son service sur « Paysage et architecture rurale en Périgord Noir, de la terre à la pierre ». Cette étude est disponible sur un CDROM qui est offert à notre bibliothèque (il est distribué gratuitement par le CAUE sur demande). Le Périgord Noir est une région très riche et très

variée, d'un point de vue géologique (calcaires jurassique, crétacé, grès), climatique (à la limite septentrionale du climat méditerranéen), architecturale (avec, en particulier, des toitures couvertes de tuiles, de lauzes ou d'ardoises) et dont la typologie des habitations est impossible à établir. Le CDRom permet de découvrir les différents aspects de cet habitat rural.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS d'avril 2006

- M. et M^{me} Laffort René Dominique et Nelly Muriel, 13, rue Michelet, 24000 Périgueux, présentés par M. A. Ribadeau Dumas et M. C. Piraud ;
- M. et M^{me} Colcombet Louis et Christiane, 13, boulevard de Vésone, 24000 Périgueux, présentés par M. A. Ribadeau Dumas et M. C. Piraud ;
- M. d'Abzac Michel, Loubatour, BP 22, 24450 Saint-Pierre-de-Frugie, présenté par M. A. Ribadeau Dumas et M. C. Piraud ;
- M^{me} Garrigue Marie-Louise, 40, rue du Général-Beuret, 75015 Paris, présentée par M. J.-P. Boissavit et le P. P. Pommarède ;
- M. Leroy Michel, Le Montréal B6 B, 23, boulevard Tristan-Corbière, 13012 Marseille, présenté par M. J.-M. Védrenne et M. D. Chaput-Vigouroux ;
- M. et M^{me} Sheves Gordon et Dorothy, Les Sonneries, Galandou, route de Brantôme, 24350 Lisle, présentés par M^{me} J. Rousset et M. D. Chaput-Vigouroux ;
- M. Lavaud Daniel, Les Andrivaux, chemin de la Commanderie, 24650 Chancelade, présenté par M^{me} M.-P. Mazeau-Janot et M. F. Michel ;
- M^{lle} Lemoine Marie, 26, rue Franklin, 86000 Poitiers, présentée par M^{me} B. Delluc et le Dr G. Delluc ;
- M^{me} Gauthier Janine, boulevard du 14-Juillet, 24360 Piégut-Pluviers, présentée par le P. P. Pommarède et le trésorier ;
- M^{me} Thévenet France, La Grange, rue Joseph-Labutie, 24660 Coulounieix-Chamiers, présentée par le président et le trésorier ;
- M. Poudru Jean-Paul, Le Bourg, 24310 Paussac-et-Saint-Vivien, présenté par le président et le trésorier ;
- M. Réjou Jean-Philippe, 9, rue du Jardin-Public, 24000 Périgueux, présenté par M^{me} S. Boras et M. D. Chaput-Vigouroux ;
- M^{me} Jalibert Annie, 132, route de Ribérac, 24650 Chancelade, présentée par M^{me} et M. P.-J. Chouri ;
- Dr Lovato Alain, 24610 Villefranche-de-Lonchat, présenté par M^{me} J.-C. Pigot et le P. P. Pommarède.

ÉDITORIAL



Aujourd'hui se souvient d'autrefois

La reconnaissance est souvent fantasque, surtout dans ses effets posthumes. Une fois n'est pas coutume, nous n'attendrons pas la célébration d'un centenaire pour rendre hommage au professeur Léo Testut, tant sa générosité, eu égard à notre compagnie.

Il est à ce titre un exemple pour chacun d'entre nous.

En 1925, décédait ce Beaumontois, célèbre anatomiste et anthropologue. Par testament, il avait fait de la Société historique et archéologique du Périgord sa légataire universelle. Entré comme membre en 1908 (tome XXXV, p. 26), il fut également un auteur prolifique dans les pages de notre *Bulletin*.

Déjà en 1924, il était notifié dans un compte rendu de séance (tome LI), un premier don du Dr L. Testut : « *Collection comprenant les objets les plus typiques des âges de la pierre, du bronze et du fer, provenant de ses propres fouilles, de dons et d'achats en France et à l'étranger* » et d'ajouter par son donateur : « *Je ne saurais mieux faire que de l'offrir à la SHAP, et je serais très heureux si elle voulait l'accepter pour le musée du Périgord où un grand nombre de pièces, j'en suis certain, feront bonne figure.* »

Au cours de la séance du jeudi 5 février 1925, ouverte à 1 heure, dans la salle du château Barrière, le marquis de Fayolle, président rapporte : « *J'ai*

le profond regret d'annoncer à la Société la mort d'un de ses membres les plus éminents, M. le docteur Testut [...] » à la suite du panégyrique, lecture est faite du testament du défunt.

« Je nomme pour mon légataire général et universel la Société historique et archéologique du Périgord, siégeant à Périgueux (Dordogne), à la charge par elle d'exécuter les legs ci-dessous : Je nomme pour mon exécuteur testamentaire le Président actuel de la Société, Monsieur le marquis de Fayolle et, en cas de décès ou de démission de celui-ci, son successeur.

7°. À la Société historique et archéologique du Périgord, je donne et lègue une somme de deux cent mille francs pour les arrérages servir à la publication de son Bulletin, au développement et à l'extension du Musée départemental ou à des fouilles archéologiques en Périgord, que ces fouilles soient entreprises par la Société elle-même ou par l'un de ses membres, à la condition expresse que tous les objets provenant desdites fouilles deviendront la propriété de la Société et seront déposés par elle dans le Musée départemental.

8°. Je donne et lègue à la Société historique et archéologique du Périgord toutes mes collections de silex ouvrés et os travaillés. Je désire qu'ils soient déposés en mon nom dans une ou plusieurs vitrines spéciales de notre Musée départemental. Je lui lègue aussi mon dolmen, de Blanc, ainsi que les nombreux polissoirs qui se trouvent actuellement dans mon jardin de Beaumont.

23°. À la Société historique et archéologique du Périgord, je confie mon tombeau de famille dans le cimetière de Beaumont ; je lui recommande instamment, en échange des legs importants que je lui laisse, de veiller attentivement sur lui, de le faire visiter de temps à autre, de lui faire toutes les réparations nécessaires et de le relever s'il venait à se démolir.

24°. J'exprime le désir et la volonté que, en cas de dissolution de la Société historique et archéologique du Périgord et de son non remplacement par une Société similaire qui hériterait de son avoir, tous les legs que je lui ai faits dans ce testament soient dévolus, par parts égales, aux trois municipalités de Beaumont, Saint-Avit-Sénieur et Bergerac, pour s'ajouter aux legs particuliers à ces trois municipalités et avoir les mêmes destinations. » (tome LII, p. 69-72).

Nous voici donc requis d'un nouvel élan. Ce legs important permit à la SHAP d'acquérir l'hôtel de Fayolle, pour y tenir ses réunions, abriter une bibliothèque, archiver documents et iconothèque et centraliser ses publications.

En attendant, difficile d'imaginer ce que serait aujourd'hui notre compagnie sans la largesse du Dr Léo Testut. Les membres de la société historique et archéologique dont nous avons l'honneur de faire partie doivent en avoir souvenance.

Pour finir, laissons la parole à notre bienfaiteur : « *Je me plais à espérer que mon exemple sera suivi...* »

Marie-Pierre Mazeau-Janot

Les miracles de saint Sacerdos patron de Sarlat

par Jean-Claude IGNACE

Les recueils de miracles tiennent une place à part dans l'immense littérature hagiographique. L'intérêt que représente leur étude pour la connaissance des mentalités religieuses mais aussi celle de la société pour laquelle ils ont été rédigés a été bien mis en valeur par de nombreux historiens médiévistes confrontés le plus souvent à la pénurie des sources¹. Le succès du Livre des miracles attribués à sainte Foy de Conques, une centaine de récits, mis en forme pour une moitié par Bernard d'Angers entre 1012 et 1020 et pour l'autre par un moine anonyme de cette abbaye entre 1030 et 1050, a été considérable². Le Périgord ne possède aucun texte comparable³. Le petit recueil de miracles, une vingtaine de récits, collectés par l'auteur de la Vie de saint Sacerdos, le patron de Sarlat, prend pour cette raison une valeur particulière.

1. SIGAL (Pierre-André), *L'homme et le miracle dans la France méridionale (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, éd. Le Cerf, 1985. Voir aussi une série d'articles sous le titre « Les saints méridionaux : de la légende à l'histoire », *Annales du Midi*, 1995, n° 212.

2. *Liber miraculorum sancte Fidis*, Paris, éd. A. Bouillet, 1897 et éd. plus récente, Spolète, L. Robertini, 1994.

3. Le recueil de miracles attribués au Saint Suaire de Cadouin concerne plus Toulouse que l'abbaye périgordine. Lors de la visite de M^{gr} de Lingendes, les religieux lui présentèrent un vieux manuscrit, commencé vers 1200 qui contenait les miracles du Saint Suaire. Sans avoir tout noté, les religieux affirmèrent qu'il en reste « encore plus de 2 000, entre lesquels se trouve la résurrection de plus de 60 morts ». Le R.P. Carles (*Histoire du Saint Suaire*, Paris, 1875, p. 274-287) en cite environ 90.

La Vita s. Sacerdotis

L'auteur de la *Vita s. Sacerdotis*⁴ n'est pas un inconnu. Il s'agit de Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleury (aujourd'hui Saint-Benoît-sur-Loire), mort en 1122. On lui doit à la fois des chroniques (dont les *Gesta Romanorum imperatorum*) et des œuvres hagiographiques parmi lesquelles on peut signaler, outre la *Vie de saint Sacerdos*, le livre IX des *Miracula sancti Benedicti*⁵. Le moine de Fleury affirme dans le prologue avoir entrepris la rédaction de la *Vita s. Sacerdotis* à la demande de l'abbé de Sarlat, Arnould, se contentant en réalité de reprendre un texte plus ancien, écrit en langue vulgaire et altéré par les copistes qu'il s'efforça de transcrire en bon latin. Le travail était semble-t-il terminé avant 1109. La notoriété de l'auteur n'est pas une garantie absolue de l'authenticité des faits qu'il rapporte. L'hagiographe obéissait aux règles du genre et de plus il était tributaire des informations que les moines de Sarlat lui avaient transmises.

On peut résumer brièvement la légende de saint Sacerdos.

Les parents de Sacerdos appartenaient à une lignée très illustre : Laban son père et sa mère Mondane, qui fut elle-même vénérée comme sainte, confièrent l'éducation de leur enfant à Capuanus, évêque de Cahors (inconnu des listes épiscopales de cette ville). Devenu adulte, Sacerdos entra dans le monastère de Calabre (commune de Calviac), proche de Sarlat, dont il devint abbé au bout d'un certain temps. Remarqué pour ses qualités, il fut choisi comme évêque de Limoges (l'hagiographe ne dit curieusement rien de cette période). Sacerdos apparaît dans les fastes épiscopaux de cette cité au début du VIII^e siècle⁶. Sentant sa mort prochaine, l'évêque de Limoges chercha à regagner son pays d'origine. Mais il mourut sur le chemin de retour dans un petit bourg, situé sur les bords de la Dordogne (aujourd'hui Argentat), le 5 mai d'une année inconnue. Les moines de Calabre vinrent récupérer la dépouille mortelle du saint évêque placée sur un bateau qu'ils confièrent au cours de la rivière pour la transporter jusque dans leur établissement. Mais le monastère de Calabre ruiné par les guerres d'Aquitaine, le corps de saint Sacerdos fut translaté dans l'abbaye voisine de Sarlat que venait de restaurer et d'enrichir Charlemagne selon ce qu'affirme l'hagiographe⁷.

4. *Acta Sanctorum*, Mai, t. II, p. 15-24 et *Patrologie latine*, t. CLVIII, col 979-1004 et aussi PERGOT (abbé A.), *Vie de saint Sacerdos, évêque de Limoges et patron de l'ancien diocèse de Sarlat*, Périgueux, 1865.

5. RICHÉ (Pierre), *Abbon de Fleury, un moine savant et combattif*, Turnhout, éd. Brepols, 2004. L'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire s'est illustrée comme un des centres les plus brillant de la vie intellectuelle au XI^e siècle.

6. AUBRUN (Michel), *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI^e siècle*, Clermont-Ferrand, p. 1981 et p. 100 n° 82.

7. L'hagiographe parle d'or et d'argent et surtout d'une précieuse relique, un morceau important de la Vraie Croix : « *non modica portione ligni crucis* ». Il situe au temps de Charlemagne la restauration de l'abbaye de Sarlat : « *cujus tempore Sarlatensis locus restauratus est* ».

La date de cette translation, fixée au 3 juillet dans la liturgie du diocèse de Sarlat, revêt une importance particulière à la fois pour l'histoire de l'abbaye et aussi pour la chronologie de la construction de l'église romane détruite au XVI^e siècle⁸. Une abbaye bénédictine vouée au Sauveur comme beaucoup d'autres établissements monastiques (Charroux, Paunat) existait à Sarlat bien avant l'arrivée des reliques de l'évêque de Limoges. Au XVIII^e siècle encore, la liturgie diocésaine (*Bréviaire de Sarlat* de 1776) célébrait saint Charlemagne confesseur et restaurateur du monastère du Saint-Sauveur⁹. Même si l'on retient cette hypothèse comme plausible, rien ne prouve qu'à cette date le monastère en question était en possession des reliques de saint Sacerdos.

Au contraire le diplôme de sauvegarde accordé à l'abbaye en 937 par le comte Bernard ne fait aucune allusion à l'évêque de Limoges dont le vocable n'est donc pas encore associé à celui du Sauveur¹⁰. On peut en conclure soit que les moines attachaient peu d'importance à ces reliques soit plus probablement que le transfert n'était pas encore fait. Outre le fragment de la Vraie Croix, l'abbaye de Sarlat aurait possédé le corps d'un autre saint limousin, celui de saint Pardoux, le fondateur du monastère de Guéret mort en 737. Après la destruction de cet établissement monastique par les Normands, les reliques de saint Pardoux furent dispersées et aboutirent dans l'église du Saint-Sauveur de Sarlat. Et si l'on en croit Geoffroy de Vigeois, qui écrivait à la fin du XIII^e siècle, il est vrai, ces reliques étaient l'objet d'une telle vénération de la part des fidèles qu'elles portaient ombrage à celles de saint Sacerdos. Les moines décidèrent donc de reléguer les premières dans une église voisine où elles furent dérobées et transportées au château d'Arnac (en Limousin)¹¹.

Cette cohabitation délicate entre les deux saints limousins montre clairement les difficultés que les moines éprouvèrent à imposer le culte du nouveau venu. La remise en ordre préconisée par le contenu du diplôme du comte Bernard a sans doute créé les conditions favorables à l'essor de l'établissement. La promotion de saint Sacerdos comme saint éponyme du monastère participait de la volonté des moines de doter leur établissement d'un puissant patron tout en lui donnant une certaine antiquité. La mise en circulation de récits de miracles et peut-être d'une première *Vita* (celle

8. BÉNÉJAM-LERE (Mireille), « Sarlat : la cathédrale Saint-Sacerdos », dans *Congrès archéologique de France*, Paris, 1999, p. 301-319.

9. L'office propre du bréviaire de Sarlat (en 1871) contenait encore cette notice : « *Inde Carolo Magno imperante apud Sarlatum translatum est in ecclesiam Salvatoris, quae, mutato nomine, basilica sancti Sacerdotis modo nuncupatur* ».

10. Il n'y a pas de raison de douter de l'authenticité de ce diplôme. On peut s'appuyer sur le travail suivant : LAHARIE (Murielle), *Histoire des comtes de Périgieux*, Recueil d'actes, n° 4, p. 168.

11. VIGEOIS (Geoffroy de), *Chronique*, éd. Labbe, N B, t. II, p. 280 cité dans AUBRUN (Michel), *op. cit.*, p. 320. Elles aboutirent plus tard, avant 1020, à Arnac à la suite d'un vol commis par un prêtre à la solde des seigneurs de Lastours.

qu'aurait utilisée Hugues de Sainte-Marie) pourrait correspondre à une première campagne de promotion antérieure sûrement à 1107. À ce propos il est intéressant de noter que le premier miracle relaté concerne l'église Saint-Sauveur miraculeusement sauvée des flammes par l'intervention de saint Sacerdos, peu de temps après l'arrivée de ses reliques dans cette église, tient à préciser l'hagiographe ¹².

L'aire géographique couverte par la diffusion du culte de saint Sacerdos n'a pas connu une très grande extension en dehors des diocèses de Limoges et Périgueux. Les moines de Sarlat honoraient leur saint patron au cours de trois fêtes annuelles : le 5 mai (le *dies natalis* c'est-à-dire le jour de la mort du bienheureux qui est le jour de la naissance au ciel), le 3 juillet (la translation des reliques dans l'abbaye de Sarlat) et le 23 août (la *Revelatio sancti Sacerdotis* qui devait célébrer une reconnaissance de reliques) ¹³. En dehors de Sarlat dont l'église cathédrale, dédiée à saint Sacerdos, possède un reliquaire du saint, les représentations iconographiques du patron de Sarlat dans le diocèse sont plutôt rares. On peut voir dans la petite église romane de Salles-de-Belvès, placée sous le patronage de saint Sacerdos, un vitrail et une statue d'époque moderne, par contre plus aucune trace du retable où étaient représentés l'évêque de Limoges et sa mère sainte Mondane ¹⁴.



Le chevet de la cathédrale de Sarlat (coll. SHAP).

¹² *Recenti tempore, quo in praedicta sancti Salvatoris ecclesia gloriosi praesulis Sacerdotis fuerunt membra recondita* (A. I).

¹³ AMIET (Robert), « Le culte liturgique de saint Sardot patron de Sarlat », dans *Sarlat et le Périgord, Actes du XXXIX^e Congrès d'études régionales*, Fédération historique du Sud-Ouest, 1987, p. 27-43.

¹⁴ L'existence de ce retable est signalée dans : CARLES (P.), *Les titulaires et les patrons du diocèse de Périgueux-Sarlat*, Périgueux, éd. Cassard Frères, 1884, p. 96.

Les *miracula*

Ce recueil regroupe en une vingtaine de notices plus ou moins longues une série de miracles (23), sélectionnés par l'auteur de la *Vita*, qui se seraient déroulés sur le tombeau de saint Sacerdos. Regroupés à la fin du texte (chapitres IV et V dans la Patrologie latine), ils sont divisés de manière un peu artificielle en deux parties : une première partie de 7 notices très développées qui relatent des miracles de protection et de châtement : *miracula post translationem patrata, atque imprimis injurii contra sanctum puniti* ; et une deuxième de 13 notices plus courtes intitulée *Beneficia sanitatum, S. Sacerdotem invocantibus impensa, malevoli puniti*. Pour en faciliter la communication, nous avons opté pour un classement simple : A I à VII pour la première série de miracles et B I à XIII pour la seconde.

Ces récits qui ont été mis en forme par le rédacteur de la *Vita* racontent probablement des événements plus anciens qui se sont transmis d'abord oralement. Les supports de cette transmission sont bien connus et d'ailleurs clairement exposés dans le récit hagiographique. La présence d'ex-voto, suspendus aux murs de la basilique, rappelait aux pèlerins le souvenir des faits miraculeux qui se déroulaient autour du tombeau du saint (B XIII)¹⁵. D'autre part, certains bénéficiaires de guérison restaient sur place pour témoigner des bienfaits accordés par le thaumaturge : ainsi un sourd et muet, guéri de son infirmité, qui restera attaché au sanctuaire. Le miraculé que les moines surnommèrent *Salvatum* c'est-à-dire « Sauvé » racontait à tous les pèlerins qui venaient prier au tombeau de saint Sacerdos les bienfaits que le saint avait opérés en sa faveur¹⁶. Tout récit hagiographique et particulièrement les récits de miracles sont des textes publicitaires qui visent à la promotion d'un sanctuaire selon la belle formule utilisée par Pierre Bonnassie¹⁷.

L'analyse des miracles

Au total donc une vingtaine de notices (pour 23 récits de miracles) que nous classerons en trois catégories : les miracles de guérison ; les miracles de protection et de châtement ; la protection de la communauté, de ses coutumes et de ses biens.

15. Les marchands toulousains libérés reviennent à Sarlat pour rendre grâce et déposer leurs chaînes : « *catenarum vincula in Salvatoris mundi ecclesia suspendentes* » (B XIII).

16. « *Qui diu postea in eodem permanens monasterio, multis advenientibus cuncta quae modo diximus, saepius replicabat* » (B X).

17. *Annales du Midi*, 1995, n° 212.

Les miracles de guérison

Ils sont logiquement les plus nombreux (11 récits sur 20 et en terme de miracles 14 sur 23). Les notices sont généralement courtes. L'hagiographe se contente de dresser une liste des principaux miracles opérés par le saint sur son tombeau. Point n'est besoin donc de beaucoup de détails : un malade toujours anonyme (un enfant, une femme, un pauvre), la maladie dont il est affecté et sa guérison. Le but de ces récits de miracles est de montrer l'efficacité de la *virtus* du saint qui s'exerce toujours en faveur de ceux qui l'invoquent avec ferveur. Les foules de pèlerins qui se pressent autour des tombes miraculeuses ont besoin de signes concrets, ils viennent chercher une protection particulière, une guérison. Le saint est perçu essentiellement comme un thaumaturge et le miracle matérialise concrètement sa puissance.

Le premier miracle de guérison (A IV) : un malade dévoré par une fièvre maligne est guéri après avoir bu du vin conservé dans la basilique. Les autres miracles (B I à X) : un aveugle de naissance (B I), une jeune fille possédée du démon (B II), un enfant du voisinage aveugle, sourd et muet (B III), un autre enfant âgé de 7 ans qui ne parlait pas encore (B IV), une femme aveugle depuis quelques années (B V), une autre femme de Limoges paralysée (B VI), un jeune homme muet de naissance (B VI), une série de 3 miracles, un muet, un aveugle et une femme paralysée un jour où l'on célébrait la fête du saint (B VIII), puis pour une autre fête, 2 nouveaux miracles, un enfant muet et un autre enfant muet et paralysé (B IX), enfin un pauvre sourd et muet protégé d'un noble chevalier (B X). Il ne faut pas compter sur ces récits de guérisons pour dresser un état sanitaire des populations en ce début du XII^e siècle. Les maladies les plus fréquentes sont liées à la perte des sens (vue, audition, parole), mais on trouve aussi deux paralysés, une possédée du démon et un malade victime de la fièvre. Rien également sur les remèdes utilisés si ce n'est un vin miraculeux conservé dans un vase. Saint Sacerdos ou plutôt les moines de Sarlat attachaient beaucoup d'importance au produit de la vigne¹⁸. Parmi les offrandes apportées par les pèlerins, le vin vient en bonne place. Sacerdos veille à ce que ces offrandes arrivent à bon port et punit très sévèrement le voleur qui ose s'en emparer (A III). Bon prince, il renouvelle également la réserve de vin de pèlerins assoiffés (A V). Ce vin, sanctifié par la *virtus* du saint, devenait source de réconfort et de santé susceptible de guérir des malades : un malade dévoré par la fièvre (A IV) et bien d'autres malades furent ainsi guéris après avoir bu de ce breuvage¹⁹.

18. L'importance du vin pour les moines a été souvent soulignée à la fois pour les besoins liturgiques et la consommation des religieux. Les moines de Bonneval (Poitou) entretenaient une vigne près de leur monastère (*Vita s. Aviti*), ainsi que l'ermite saint Sour.

19. « *Sicque quod uni fuit ad interitum, multis aegrotantibus attulit remedium* » (A IV). Le vin était transporté dans des récipients qui évoquent des petites quantités : *flasconem* (2 fois), *vasculo* (1 fois), et *vas vinarium*, que l'on appelle *oenophorus* (4 fois).

Les rythmes et le temps du miracle

Saint Sacerdos, comme tous les grands thaumaturges, n'aime pas l'anonymat et préfère agir quand la foule est nombreuse. Les grands rassemblements suscités par la célébration de la fête du saint patron (celle du 5 mai particulièrement), mais aussi celle des grandes fêtes liturgiques (comme le jour de Pâques), représentent des moments favorables pendant lesquels le saint aime opérer. Nombreux sont donc les miracles qui se déroulaient pendant ces grandes manifestations populaires.

Si le miracle dépend du bon vouloir du saint, il suppose de la part du solliciteur à la fois une démarche et une contrepartie. La démarche consiste à se rendre au tombeau du saint pour établir un contact physique avec ses reliques, conservées depuis leur translation dans la basilique du Saint-Sauveur. Nous n'avons relevé qu'un seul exemple où la guérison du malade est obtenue en quelque sorte par procuration, celle du jeune aveugle représenté par sa bienfaitrice (B I). Dans tous les autres cas un contact personnel est établi avec les reliques. Ainsi cette femme paralysée qui est guérie dès que son grabat fut déposé au pied de l'autel où se trouvait le reliquaire de saint Sacerdos (B VI). Le peuple a besoin de signes concrets qui manifestent la réalité du miracle. Dès que la femme aveugle eut retrouvé la vue, un ruisseau de sang se mit à couler de ses yeux (B V). La contrepartie c'est d'abord la foi, Sacerdos exauce ceux qui l'invoquent avec ferveur. Une nuit de prières peut suffire mais parfois plusieurs jours et plusieurs nuits sont nécessaires pour faire plier le saint. Les rythmes de guérison n'obéissent en effet à aucune règle. Le malade peut être guéri dès son arrivée comme la femme paralysée ou après plusieurs jours de prières. Mais il n'est pas rare que le malade reparte sans avoir obtenu sa guérison, qui intervient alors sur le chemin de retour.

Les pèlerins apportaient des offrandes qu'ils déposaient dans la basilique : des cierges pour le luminaire, mais aussi des vases de vin sans parler d'aumônes en argent même si elles ne sont pas mentionnées. Après avoir obtenu leur guérison, les malades retournaient au tombeau du saint pour lui rendre grâce et sans doute renouveler leur offrande.

À travers quelques indices trop peu nombreux, l'hagiographe nous laisse entrevoir la foule colorée et pittoresque des pèlerins. Un paralytique que l'on dépose avec son grabat au pied de l'autel, une jeune fille possédée du démon qui profère les blasphèmes les plus atroces, un voleur à la tire qui tout en faisant mine d'assister à la messe de Pâques devait guetter ses victimes, enfin les gardiens du sanctuaire « *custodibus ecclesiae* » qui s'efforcent tant bien que mal de maintenir un semblant d'ordre (B X).

Les miracles de protection et de châtement

Comme l'écrit Hugues de Sainte-Marie, paraphrasant le psaume : « le saint confond les méchants et les superbes et soulage les malades et les affligés qui implorent sa protection ».

Les bénéficiaires de sa protection sont surtout les pèlerins qui viennent se recueillir sur son tombeau et quémander quelque bienfait. Malheur aux méchants (*malevoli*) qui osent s'attaquer à eux et aux offrandes même les plus modestes qu'ils destinent au saint. Ainsi un homme et une femme, venus du village voisin de Calviac, qui avaient acheté un cierge et un peu de vin contenu dans un vase (*flasconem*) pour en faire don au patron du monastère, sont attaqués sur leur chemin par un malfaiteur qui leur dérobe tout ce qu'ils transportaient. Les deux malheureux poursuivent jusqu'au tombeau du saint et réclament vengeance. Le voleur incapable d'ouvrir le vase de vin devient fou furieux et se met à déchirer ses mains et ses bras avec ses dents. Ligoté par ses compagnons il meurt presque aussitôt dans d'horribles souffrances. Les compagnons du voleur, ayant compris la leçon, s'empressèrent de transporter le vase dans la basilique où il fut suspendu en mémoire de ce miracle (A III).

Un autre miracle raconte l'histoire de pèlerins qui rentraient chez eux après avoir honoré saint Sacerdos dans son oratoire. C'était pendant les fortes chaleurs de l'été, les voyageurs assoiffés boivent du vin qu'ils transportaient dans un vase, qui se serait vite épuisé si le saint n'avait renouvelé son contenu. Reconnaissants, ces pieux pèlerins retournèrent sur leurs pas pour remercier le saint et déposer le vase miraculeux dans la basilique (A V).

Des pèlerins encore qui se rendaient à Sarlat accompagnés de leur chien. Celui-ci disperse un troupeau de brebis. Sur le chemin du retour le paysan propriétaire du troupeau leur tend une embuscade et les dépouille entièrement. Les victimes implorent aussitôt le secours de saint Sacerdos. Mais le paysan de rire et de tourner en ridicule leurs supplications. Découragés, les pèlerins reviennent sur leurs pas pour demander réparation. Aussitôt le paysan (*rusticus*) est frappé de paralysie. Ses parents le couchent sur un brancard et le transportent dans la basilique de saint Sacerdos près de son tombeau avec la ferme intention de faire amende honorable. Mais saint Sacerdos (c'était pourtant un jour où l'on célébrait sa fête) se montre impitoyable ; il reste sans pitié pour ceux qui se moquent de sa *virtus*. Le malheureux n'obtint pas sa guérison et mourut vers le milieu de la nuit (A VI). Pour les mêmes raisons le chevalier qui avait bravé la protection accordée par saint Sacerdos est sévèrement puni. Désarçonné et piétiné par son cheval, il fut transporté jusqu'au tombeau du thaumaturge pour demander pardon et obtenir sa guérison mais il mourut en chemin ne méritant pas d'avoir pour protecteur celui dont il avait méprisé la *virtus* (A VII).

Dans la même ligne se situe le châtement infligé à Adémard, sans doute un cadet sans terre appartenant à la *familia* du *castrum* de Montignac (B XI). Il était devenu brigand et détroussait les pèlerins, marchands et autres voyageurs qui passaient dans son pays. Le jour de la fête de Pâques, il assistait à la messe au milieu de la foule se préparant sans doute à accomplir un nouveau larcin. Au moment de la lecture de l'Évangile, il tomba subitement à



Église de Salles-de-Belvès dont saint Sacerdos est le patron.



Église de Salles-de-Belvès, vitrail et statue représentant saint Sacerdos.

terre comme foudroyé. Revenu à lui, il raconta ce qui s'était passé. Sacerdos lui était apparu et l'avait frappé violemment avec son bâton. Transporté au milieu du cloître, il confesse ses fautes. L'abbé et les moines compatissants lui accordent le pardon et le revêtent de l'habit monastique. Mais le saint reste impitoyable et Adémard rendit l'âme au bout d'une semaine. Et cette mort, souligne l'hagiographe qui nous donne la finalité de cette histoire, jeta l'épouvante et la crainte.

Le patron de Sarlat protège également les marchands particulièrement lorsque ces derniers font appel à son intervention. L'hagiographe prend pour exemple un groupe de voyageurs qui se rendaient à Toulouse en suivant probablement la grande voie de communication (Limoges-Toulouse). Ils décidèrent de faire une halte à Sarlat sans doute attirés par la réputation du patron de cette cité. Des malfaiteurs, tentés par leurs bagages (*sarcinis*), leur tendent un guet-apens, les amènent dans un village et les enchaînent. Après avoir invoqué en vain saint Sacerdos pendant trois jours et deux nuits, les prisonniers sont enfin exaucés et la troisième nuit leurs chaînes tombent d'elles mêmes. Reconnaissants, les heureux bénéficiaires de ce miracle reviennent sur leurs pas pour remercier leur bienfaiteur et suspendre leurs chaînes aux parois de son église en guise d'ex-voto. De leur côté, à la vue du miracle, les malfaiteurs sont pénétrés d'un profond repentir et emboîtent le pas des marchands pour aller implorer le pardon de celui qui avait libéré leurs victimes.

La dernière catégorie de miracles concerne davantage la protection de la communauté, de ses coutumes et de ses biens

Trois récits particulièrement développés et argumentés répondent à cette finalité : montrer la puissance du saint comme protecteur de la communauté monastique et de ses biens.

Saint Sacerdos plus fort que les éléments sauve miraculeusement la basilique du Sauveur d'un incendie qui la menaçait (A I). C'était, nous dit l'hagiographe qui exprime la pensée des moines de Sarlat, peu de temps après le transfert du corps de saint Sacerdos dans cette église. Le jour même du Vendredi saint le feu qui avait pris dans un des bâtiments du monastère menaçait directement cet édifice. Les moines affolés retirent de l'église les objets les plus précieux dont le reliquaire du saint. À la vue des reliques, la foule accourue en masse se jette à genoux et implore le saint. Aussitôt une énorme nuée (*nubecula*) qui pointait à l'orient déverse un déluge d'eau sur la ville et éteint l'incendie. Et l'hagiographe de conclure : Dieu voulut par ce miracle manifester la gloire et la puissance de saint Sacerdos et sanctifier cette église où le corps du saint reposait depuis si peu de temps. À deux reprises donc au début et à la fin du récit le miracle est clairement situé dans le temps : peu de temps après l'arrivée des reliques du saint, à un moment où le culte de ce nouveau patron avait du mal à s'implanter en raison de la concurrence d'autres reliques

dont celles de saint Pardoux. Incendie bienvenu donc qui permet de démontrer la supériorité de la *virtus* du nouveau saint patron de la communauté.

La deuxième notice est de loin la plus longue et la plus détaillée du recueil (A II). Son but consiste à démontrer l'indépendance de l'abbaye par rapport au pouvoir laïque et la liberté d'élection de ses abbés. Dans cette optique les moines se réfèrent d'abord à un privilège accordé à l'abbaye de Sarlat par le pape Léon, prononçant l'anathème contre quiconque oserait sans avoir été légitimement mandaté par les moines s'arroger la possession et le gouvernement de cette église²⁰. On a beaucoup discuté de l'authenticité de ce privilège dont l'original est perdu et de l'identité du pape Léon. L'hypothèse déjà émise par G. Marmier et reprise par Muriel Laharie est celle que nous avons retenue²¹. Ce bref de privilège est probablement la confirmation par le pape Léon VII du diplôme de sauvegarde du comte Bernard et daterait donc de janvier 938-939. Pour étayer ce privilège, l'hagiographe rapporte un miracle attribué à saint Sacerdos dont le but est de démontrer le sort qui est réservé à ceux qui osent braver cet interdit et porter une main cupide et sacrilège sur les biens de cette église. C'est l'histoire d'un clerc (*clericus tonsura*), Hubert, qui, profitant du soutien du comte de Périgueux, Guillaume, s'était emparé indûment du titre d'abbé et dilapidait les biens de l'abbaye. Le patron du sanctuaire lui apparut une nuit en songe menaçant de le frapper avec son bâton. Mais cédant aux prières de ses deux compagnons, le saint laissa tomber son bâton sans frapper. Effrayé Hubert sauta de son lit, mais pensant être l'objet de son imagination, il oublia vite l'avertissement et reprit ses crimes. Une deuxième fois, Sacerdos apparut à Hubert qu'il frappa violemment. Ce dernier hors de lui et comme fou se réfugia dans le cloître du monastère en reconnaissant sa faute « *mea culpa* ». Mais le saint demeura intraitable. Hubert mourut rapidement et le comte Guillaume, coupable de simonie, fut frappé de paralysie²².

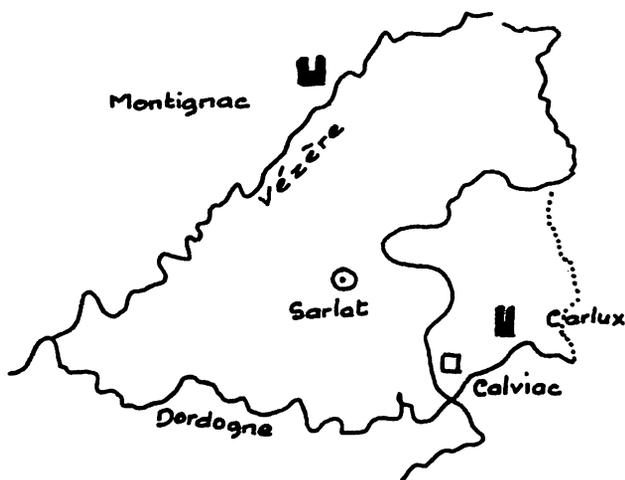
Le troisième récit s'adresse aux moines, tentés par le siècle et qui ne respectent pas la règle de saint Benoît (B XII). L'hagiographe raconte l'aventure qui est arrivée au moine *Seguinus*, « *saecularis et vagus* » qui était

20. « *Leo papa sanctissimus ecclesiam Salvatoris mundi et beatissimi confessoris Christi Sacerdotis, privilegio suae sanctitatis munire decrevit ; in quo privilegio anathematizando prohibuit, ne quis praesumptione vel arrogancia elatus, aut parentum generositate tumidus, seu quovis alio modo, non electione legitima monachorum ibidem servientium, ipsius ecclesiae audeat invadere dominatum, aut res ad eam pertinentes ulla tenus diripere, minuere vel alienare* », *Patrologie latine*, t. CLXIII, col. 994.

21. Les Bollandistes penchent pour Léon IV (847-855). Le chanoine Tarde défendait une tradition colportée par les moines à savoir une consécration de l'abbatiale par le pape Léon III (795-816). MARMIER (G.), « Le chartrier du monastère de Sarlat, IX^e, X^e, XI^e et XII^e siècles », *BSHAP*, 1884, t. XI, p. 454-455. LAHARIE (Murielle), *op. cit.*, n° 4, p. 138.

22. « *Wilhelmus, qui contra apostolica praecepta venditor ecclesiae... ac omni deformitate membrorum deturpatus, ingratham vitam duxit fine tenus* ».

trop épris de la vie du siècle et s'absentait facilement du monastère. Son éloquence et son érudition lui avaient acquis une grande renommée auprès des puissants (*potentes*). Il était devenu ainsi le familier d'un puissant seigneur, maître du *castrum* de Carlux, qui était peu éloigné du monastère (*non longe a monesterio, morabatur apud castrum quod Carlutium vocitatur*) (une dizaine de km environ). Aussi ce dernier avait-il l'habitude de se rendre dans la basilique de Sarlat pour les grandes fêtes liturgiques. Le soir de la fête de la Nativité, Seguin tente de dissuader le seigneur d'accomplir cette démarche coutumière et lui propose de célébrer les cérémonies dans la chapelle castrale (*in contigua capella*) avec l'aide du chapelain (*prebyter, sacerdote, capellanus*²³). Après avoir pris un bon repas (*cibo vinoque repletus*), le moine entre dans la chapelle en compagnie du prêtre et s'endort. La nuit venue, Sacerdos apparaît en songe au moine, le réprimande et lui porte des coups très violents qui entraîneront sa mort. Entre temps les habitants des environs (*vir*



- ⊙ Monastère
- U Château
- Vicus (bourg)
- ... limite de département
- limite de la sénéchaussée

23. Dès l'époque mérovingienne, la résidence aristocratique se caractérise par l'existence d'une *capella*.

per castellum), étonnés que le prêtre tardât tant à célébrer l'office nocturne, viennent aux nouvelles. Effrayé, le prêtre ouvre alors la porte (*ostium*) de la chapelle. Puis tous ensemble ils se rendent au sanctuaire de saint Sacerdos et rapportent aux moines ce qui s'est passé. Tous virent dans la mort si misérable de leur frère une bonne leçon donnée à tous les moines de ne point se soustraire au joug de la règle et de ne jamais manquer à l'office divin ²⁴,

Le bilan

Quelles leçons peut-on tirer de la lecture de ce recueil de miracles ? Le petit nombre de récits (une vingtaine) empêche de proposer des conclusions autres que très générales. Néanmoins, leur lecture nous donne un éclairage à la fois sur les mentalités religieuses et la dévotion populaire envers les saints, mais aussi sur quelques traits de la société féodale sarladaise à travers le portrait et les actions bonnes ou mauvaises des classes dominantes. Enfin un parallèle pourra être établi avec les récits des miracles de sainte Foy de Conques en tenant compte de deux différences importantes sous la forme d'un double décalage quantitatif (une vingtaine de miracles pour saint Sacerdos contre plus d'une centaine pour la sainte de Conques) et chronologique : un demi siècle environ séparant la rédaction des deux recueils de miracles (la première moitié du XI^e pour les miracles de sainte Foy et la seconde moitié du XI^e pour saint Sacerdos). Le contexte politique et social n'est plus tout à fait le même.

Portrait de saint Sacerdos

Il ne faut pas chercher dans les récits de miracles un portrait réaliste du saint thaumaturge. Comme le souligne très justement Joseph-Claude Poulin, si la sainteté ne se mesure pas, les saints peuvent rivaliser sur leur puissance thaumaturgique ²⁵. La préoccupation majeure de l'hagiographe consiste plutôt à accumuler le nombre des exploits de son héros que de proposer un modèle de sainteté.

À la lecture de ces récits de miracles, on voit se dessiner le portrait d'un saint assez éloigné des vertus évangéliques. Saint Sacerdos se montre très attentif au respect des biens de la communauté dont il est le patron et protecteur. Malheur à ceux qui osent s'emparer des dons destinés au sanctuaire. La principale cible du courroux du saint sont les chevaliers (*militēs*) belliqueux qui, bravant sa puissance, n'hésitent pas à s'emparer des biens du monastère.

24. PERGOT (A.), *op. cit.*, p. 107-109.

25. POULIN (Joseph-Claude), *L'idéal de sainteté dans l'Aquitaine carolingienne*, Québec, éd. Presses de l'université Laval, 1975, p. 112.

Très susceptible, saint Sacerdos a la rancune tenace. Pas de pitié notamment envers ceux qui ont douté de lui comme ce cavalier (*eques*) qui se moque de l'appel au secours de sa victime. Désarçonné et piétiné par son cheval, l'homme mourut au cours de son transport vers l'église du saint. La leçon à tirer de cette mésaventure : il ne méritait pas d'avoir pour protecteur celui dont il avait méprisé la *virtus* (A VII). Un sort identique est réservé à ce paysan « *rusticus* » qui avait osé rire et tourner en ridicule l'appel au secours de ses victimes. Frappé de paralysie dans tous ses membres, il n'obtint pas la guérison demandée et mourut dans la nuit (A VI).

Saint Sacerdos se pose en justicier qui inspire la crainte et l'épouvante. Il est moins compatissant que les moines eux-mêmes, prêts à pardonner au brigand Adémard après que celui-ci eut reconnu sa faute. La mort du malheureux « jeta partout l'épouvante ». Crainte salutaire puisque beaucoup se repentirent et profitable aux moines qui reçoivent le fruit de leur pénitence (B XI). Pour arriver à ses fins, le saint n'hésite pas à recourir aux méthodes musclées. Son bâton pastoral ne lui sert pas qu'à bénir les foules. Il l'utilise volontiers pour rosser à mort le clerc simoniaque Hubert ou encore le moine Seguin qui ne respectait pas la règle. Ce dernier particulièrement fit les frais de la rage meurtrière de saint Sacerdos. Le saint lui apparaît de nuit, le saisit par les cheveux, lui incline fortement la tête sur l'épaule, puis le jetant à terre au pied de l'autel, il le frappe à coups redoublés. La violence des coups était telle qu'on entendait le bruit de loin (B XII)²⁶. Richesse, colère, violence donc, nous sommes loin des Béatitudes.

Finalement le portrait du saint est à l'image de la société de l'époque : société belliqueuse où dominent les rapports de force.

Pauperes et potentes

On ne peut prétendre dresser un tableau de la société du début du XI^e siècle à partir d'un échantillon de cas aussi peu nombreux (une vingtaine de cas). Et ce d'autant plus que le rédacteur de ce *Livre de miracles* se montre peu loquace sur les origines sociales des pèlerins. De même le champ géographique qui apparaît dans ces récits est très limité. Deux châteaux sont clairement identifiés, celui de Montignac (*castellum*) et celui de Carlux (*castrum*), ainsi que le *vicus* de Calviac²⁷.

26. « *continuo per capillos a fulcro eum extrahens, caput ejus ad humerum inclinavit ; demum illum ante altare projiciens, immanissimis verberibus cecidit. Audires eminus ictuum crepitus vocemque dolentis* ».

27. À ces trois noms de lieux, on peut ajouter la mention de Limoges, d'où vient une femme qui est guérie sur le tombeau du saint, et Pons-Rode dans le pagus de Cahors où se tient un synode de paix.

Les gens du peuple : *pauperes, peregrini, mercatores*

Il apparaît assez clairement à la lecture des récits de miracles que la sollicitude de saint Sacerdos s'adresse en priorité « aux gens du commun ». L'observation se vérifie particulièrement si l'on s'en tient aux miracles de guérison. Sur les 14 miraculés, on trouve 6 enfants ou adolescents, 4 femmes et les autres sont qualifiés de pauvres (*pauperes*) ou sans ressources (*inops*). Le gros des bataillons des pèlerins qui viennent se recueillir sur le tombeau du saint est constitué par des paysans de la région comme ces « *incolae* » de Calviac. Mais il est vrai que l'hagiographe mentionne rarement l'origine géographique des pèlerins (des paysans du voisinage, une femme de Limoges, des *milites* des environs, Carlux, Montignac). Cette aire de recrutement assez peu étendue géographiquement semble dénoter un faible rayonnement de ce sanctuaire qui se trouvait pourtant sur un axe de communication important (la voie Limoges-Toulouse) comme le montre la présence parmi les pèlerins de marchands qui se rendaient à Toulouse (*mercatores cum suis sarcinis ad urbem Tolosanam euntes*).

D'une manière plus générale la protection du saint se manifeste envers les paysans, les pèlerins et les marchands²⁸. Si l'on ajoute les femmes et les enfants ainsi que les clercs se trouve constitué le groupe des « *inermes* », c'est-à-dire des sans armes, victimes privilégiées des chevaliers belliqueux, que l'Église s'efforcera de protéger en organisant la Trêve de Dieu qui fit suite à la Paix de Dieu à partir de la deuxième moitié du XI^e siècle. Comme le note l'hagiographe, saint Sacerdos confond les méchants et les superbes et soulage les malades et les affligés. Les communautés monastiques avaient d'ailleurs tout intérêt à ce que cette paix soit respectée : leur approvisionnement et leur prospérité dépendaient largement de la libre circulation des marchands et des pèlerins.

Les *potentes* : nobles et chevaliers

Bien que peu nombreux dans le recueil (une dizaine de cas), nobles et chevaliers donnent une représentation des classes dominantes (*potentes*) dans le Sarladais au début du XII^e siècle²⁹.

On notera d'abord la mention d'un comte. Il s'agit probablement du comte Guillaume, *Wilhelmus* « *comitis fultus praesidio* », le prédécesseur de Bernard à la tête du comté de Périgueux (886-920). Accusé de simonie pour

28. Un seul exemple d'intervention en faveur d'un *miles* pieux injustement agressé par un ennemi (A VII).

29. À comparer avec les miracles de sainte Foy (beaucoup plus de cas et pour une période antérieure) étudiés par CAIRUCOLI (Christiane), « Nobles et chevaliers dans le livre des miracles de sainte Foy », *Annales du Midi*, n° 212, p. 401-416 (on notera en particulier l'absence de libération de prisonniers dans les miracles de saint Sacerdos).

avoir vendu au clerc Hubert le titre d'abbé du monastère Saint-Sauveur de Sarlat « *contra apostolica praecepta venditor ecclesiae* », il fut durement châtié d'après le récit hagiographique (A II).

Ensuite viennent les nobles : une femme, qualifiée de « *matrona nobilis* » et un noble « *vir nobilis* » du nom d'Eubole. Ces deux représentants de la noblesse sont présentés sous leur meilleur jour, pratiquant la charité en protégeant et entretenant des pauvres. La matrone logeait dans sa demeure un pauvre aveugle dont elle obtiendra la guérison en allant elle-même en personne prier près des reliques du saint (B II). Eubole, qui lui aussi nourrissait un homme sans ressources, est présenté dans le cours du récit comme un personnage qui devait posséder une certaine puissance puisque ce sont ses hommes (*vernaculi praefati Euboli*) qui sont chargés de conduire son protégé au tombeau de saint Sacerdos afin d'obtenir sa guérison (B X).

Au sommet de la pyramide on trouve aussi les *milites* maîtres des châteaux. Deux châteaux sont cités dans le recueil : celui de Montignac (*a Montiniaco castello*) et celui de Carlux (*castrum Carlutium*). Du premier est originaire Ademard, « *illustris genere* », sans doute un cadet sans terre devenu brigand et qui dépouillait pèlerins et voyageurs qui se rendaient à Sarlat (B XI). Le *castrum* de Carlux était tenu par un seigneur désigné soit comme « *potente* » soit comme « *militem* ». Le château possédait sa chapelle (*in contigua capella*) à laquelle était attachée un prêtre, qualifié soit de « *prebyter* » soit de « *capellanus* » (B XII).

D'une manière générale les *milites* sont dépeints comme des hommes belliqueux n'hésitant pas à détrousser marchands et pèlerins, mais aussi en faisant subir les pires vexations aux paysans de la région (*ruricola*). Ils représentent donc une menace directe pour la communauté monastique. Ce sont eux qui sont spécialement visés par l'hagiographe lorsqu'il parle des « *malevoli puniti* » ou encore de ce chevalier qualifié de parasite « *unus ex parasitis cujusdam militis* » (A III). Le fonctionnement des relations entre les membres de cette société chevaleresque reposait le plus souvent sur la violence. Un épisode du recueil raconte l'histoire de la rencontre de deux *milites* en route vers le sanctuaire de saint Sacerdos. Un grave différend (*noxa*) les opposait. Par respect pour saint Sacerdos le premier passe son chemin sans demander réparation. Mais un cavalier (*equus*) qui appartenait à la suite du second prenant l'attitude du premier pour du mépris, emporté par la colère (*superbia tumens*), précipite son cheval et engage les hostilités (A VII). Colère, orgueil (superbe), violence reviennent le plus souvent pour qualifier les *milites*.

Le moine et le chevalier

Les relations qui se tissent entre les moines et les chevaliers sont complexes et contradictoires. Elles reposent à la fois sur la crainte (le château fait peur) et la fascination (attire pour le château illustré par l'histoire du moine Seguin), la condamnation et une certaine connivence. Au cours du XI^e siècle les communautés monastiques se sont énormément enrichies profitant des donations nombreuses impulsées par la réforme grégorienne. L'Église s'est toujours préoccupée de donner des garanties à sa propriété. Rien ne vaut un bon diplôme même un peu falsifié, ou une bulle de confirmation émanant de la chancellerie pontificale (ces bulles vont se multiplier dans la deuxième moitié du XII^e siècle)³⁰. Mais en dernier recours les établissements monastiques pouvaient aussi compter sur la *virtus* de leur saint patron comme dernier rempart. Celui-ci était considéré d'ailleurs comme le véritable propriétaire des biens de la communauté. Les donations étaient faites à Dieu et au saint patron avant de mentionner les moines : « *do sancto Sacerdote* »³¹. De la même manière l'offense (*injuria*) faite au saint touche directement Dieu et peut être considérée par conséquent comme un véritable sacrilège « *injuria a Deo et ab ejus famulo* ».

D'où l'importance d'avoir un saint patron puissant et redoutable : un saint qui guérit, qui protège la communauté et ses biens contre les éléments (miracle de l'incendie stoppé par l'intervention du saint) mais aussi contre la convoitise des puissants, et un saint qui punit. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer probablement « l'invention » du culte de saint Sacerdos à Sarlat : translation de reliques, rédaction d'un recueil de miracles et mise en forme d'une légende. Parallèlement l'Église s'est efforcée de canaliser la violence des classes dominantes en organisant la Paix de Dieu puis la Trêve de Dieu. Le premier miracle de la deuxième série (B I) se déroule lors d'un « *conventus generalis* », qui se tient à Pons-Rode (?) dans le *pagus* de Cahors. Le mot n'est pas cité, mais ce rassemblement qui regroupe des évêques, des nobles et le peuple, accouru en grand nombre pour vénérer les reliques de saint Sacerdos qui y avaient été transportées et accomplissaient de nombreux miracles, ressemble fort à un synode de paix. On sait que ces grands rassemblements qui réunissent le clergé et les nobles ainsi que la foule des gens du commun autour des reliques des saints pour obliger la classe aristocratique à prêter un serment de paix ont vu le jour en Aquitaine probablement dans les « montagnes

30. Pour Sarlat, les bulles de Eugène III (1153) et Alexandre (1170).

31. GAIFFIER (B. de), « Les revendications de biens dans quelques documents hagiographiques du XI^e siècle », *Analecta Bollandiana*, Bruxelles, 1932.

d'Auvergne³² ». La description de ce rassemblement paraît correspondre à ces assemblées de paix qui ont succédé aux conciles à partir de 1040 : la présence du peuple (*rustici*) et surtout le rôle majeur joué par les saints dont on expose les reliques marquent cette évolution. Les grands sont contraints d'accepter la paix et renoncer aux violences car s'opposer à la paix de Dieu revient à s'opposer aux saints, ce qui est particulièrement risqué comme tendent à le démontrer précisément les récits de miracles attribués à saint Sacerdos.

La tonalité générale qui imprègne le recueil de miracles de saint Sacerdos reflète bien la réalité politique et sociale de son temps. C'est pourquoi, en dépit du petit nombre de récits qu'il contient, il mérite à notre sens une attention particulière.

J.-C. I.

32. LANDES (Richard), « La vie apostolique en Aquitaine en l'an mil. Paix de Dieu, culte des reliques et communautés hérétiques », *Annales ESC*, 1991, n° 3, p. 573-593. Le premier rassemblement de ce genre a eu lieu à Aurillac-Coler en 972 en présence des évêques de Clermont, de Cahors et de Périgueux (thèse de Christian Lauranson).

Bergerac, au temps des « Angles » et des « Frances »

par René COSTEDOAT

La « ruée des Anglais à Bergerac » devient un phénomène médiatique. Médias locaux et même périodiques nationaux... On commence à parler de façon répétitive de *Dordogneshire* ! Les « Anglais » pourraient être 6 000 en Périgord.

Des images venues de Paris, de Londres, tombées du ciel via Roumanières, excitent les esprits... Adviennent quelques incidents médiatisés, et la politique pourrait interférer avec l'histoire... Elle le faisait déjà quand Émile Labroue publiait, on verra dans quelle optique, *Bergerac sous les Anglais* en 1893, au temps de « la perfide Albion », peu avant Fachoda².

Bergerac, ville française souffrant sous le joug anglais au Moyen Âge. recolonisée en 2005 ? Un devoir de résistance conforté par le devoir de mémoire ?

Une occasion de visiter le passé local et son histoire. En Périgord, le passé de Bergerac est souvent original, en comparaison de ceux de Périgueux ou de Sarlat. Et pourtant, leur histoire a été souvent élaborée à partir des mêmes bases intellectuelles, encore présentes au XXI^e siècle.

1. *Le Monde Diplomatique*, août 2004 ; *L'Express*, 13-19 juin 2005. Voir encore : FRALON (José-Alain), *Au secours, les Anglais nous envahissent !*, Paris, éd. Michalon, 2006.

2. LABROUE (Émile), *Bergerac sous les Anglais*, Bordeaux, Gounouilhou éditeur, Paris, J. Rouam et Cie éditeurs, 1893. Il avait auparavant publié *Le Livre de Vie. Les seigneurs et capitaines du Périgord Blanc au XIV^e siècle*, Bordeaux, Paris, G. Gounouilhou éd., 1891.

I. « Angles », « Frances » aux XIV^e-XV^e siècles. Peut-on traduire aujourd'hui à Bergerac ces termes par « Anglais », « Français » ?

Les archives médiévales de Bergerac ne connaissent ni « Anglais » ni « Français ». Écrites généralement en langue d'oc, elles désignent des « Angles » et des « Frances ».

Il est nécessaire de prendre en compte les difficultés de traduction de la langue d'oc d'alors dans le français d'aujourd'hui. Un collégien débutant dans l'étude d'une langue étrangère est mis en garde contre les « faux-amis », sources de contresens, il sera pénalisé en cas d'erreur. Les historiens pourraient-ils se dispenser d'une telle discipline ?

A. « Angles », « Frances », et les autres ³

1. Entre « Angles » et « Frances », « *demorar am los enemixs del rey nostre senhor, en patz e en concordia* »

À Bergerac, les appellations « angles », « frances », sont alors considérées, de façon réaliste, comme des étiquettes provisoires, parfois imprécises, potentiellement évolutives.

Ce ne sont pas comme aujourd'hui le sang et le sol, dans un cadre national stable, qui définissent alors les appartenances. C'est un serment de fidélité qui place un seigneur, une ville, dans une obédience. Le vocabulaire des *Jurades* désigne à l'occasion un « *home de la part* », un « *home de la obedienssia* » d'un roi ; il constate parfois que tel ou tel seigneur « *se viret* » dans l'autre camp. Le tout dans une vision très précise, où la conception actuelle de la nationalité n'a pas de place.

Quand l'emprise des forces du duc d'Anjou et de Du Guesclin se resserre, l'été 1376, les *Jurades* désignent ces « Frances » comme des « *ennemix* ». On se fortifie, on recrute des hommes d'armes, et l'on cherche des accords de neutralité avec l'ennemi.

La ville, « *anglesa* » depuis 1345, a dû se rendre aux « Frances » en 1377. Deux ans plus tard, le 7 juillet 1379, la jurade ayant reçu une demande d'aide de l'amphibie sire de Mussidan, décide de lui répondre, dans des termes soigneusement pesés, que « *... nos aviam estat bos e leyls angles tant cum forem en la hobedienssa del rey danglaterra* » et que « *nos eran vengutz a la hobedienssa de nostre senhor lo rey de Franssa per forssa e no per falletat* »

3. Sauf mention particulière, voir CHARRIER (Gustave), *Les Jurades de la ville de Bergerac*, t. 1, Bergerac, I.G.S.O., 1892. Et *Le Livre de Vie* (1379-1382, archives municipales Bergerac), publié en 1887 par Charles Durand ; sujet en 1891 d'un gros ouvrage d'Émile Labroue ; publié en 2002 par Fédérop, Gardonne, édition préparée par Yan Laborie, Jean Roux et Bernard Lesfargues.

*neguna, mas per faute de secors a d'ajuda del senescal de Guiayna e dels autres senhors angles e que nos avem fach sagramen de fialtat al rey de Franssa, nostre senhor, e que aquel tendriam e guardariam a tot nostre leyal poder*⁴ ».

La ville affirme que sa loyauté, dans l'obédience du roi d'Angleterre, n'a été brisée que par la force des armes et faute de secours (notamment dudit sire de Mussidan). Elle est alors venue à l'obédience du roi de France à qui elle a prêté un serment de fidélité qu'elle entend respecter loyalement.

Peut-on traduire fidèlement, sans contresens, au vu de cette culture, « *bos e leyls angles* » par bons et loyaux « *Anglais* » ? Et considérer que désormais les Bergeracois sont de loyaux Français ? Les réalités ont beaucoup évolué depuis plus de six siècles.

À partir de 1377, durant un peu moins d'un demi-siècle, la ville, dans l'obédience du roi de France, resta dans une situation très précaire, parfois désespérée – pour sa sécurité – et souvent réduite à ses seules forces, avec en outre la nécessité de maintenir ses liaisons vers l'aval « *angles* ». Les ennemis ne sont pas seulement des « *Angles* » : Johan de la Sala, capitaine « *frances* » de Couze, et d'autres, lui font parfois une « *guerra mortal* ». Elle cherche alors avant tout à survivre face aux « *Angles* », avec une ambition que résume assez bien la *Jurade* du 13 mai 1416 : « *demorar am los enemicxs del rey nostre senhor, en patz e en concordia* ». À Bergerac, le souci de « *demeurer avec les ennemis du roi notre seigneur en paix et concorde* » est observable également quand le seigneur-roi est « *anglais* », avant 1377 et en 1423-1424.

2. Fils de la ville, amis de la ville

Le 13 mai 1416, dans une situation apparemment très difficile, la *Jurade* décide d'envoyer des émissaires aux autorités bordelaises. Parmi ces envoyés : le seigneur de Badefols, dont l'obédience n'est pas précisée ; peu importe car il « *ama la dita villa, que no volre la destructio per re, e per so car es filh de la vila* » : il aime la ville, il est fils de la ville.

On pourrait dresser une belle liste d'ennemis-amis, sur lesquels on pouvait compter en cas de besoin, à qui on adressait des cadeaux, qu'on protégeait à l'occasion. Dans cette liste, l'amphibie Bertruquat (ou Perducat) d'Albret mériterait d'être placé en tête.

Alternativement « *anglesa* » et « *francesa* » durant de longues périodes, Bergerac le fut, mais chaque fois tendance Bergerac. On constate à plusieurs reprises des réactions négatives face aux exigences fiscales ou militaires de l'autorité supérieure du moment. Et, malgré la guerre, le vocabulaire des *Jurades* révèle parfois une vision distanciée du camp où la ville se trouve.

4. Archives municipales (A.M.) Bergerac, ms. *Jurades* 1378-1379, fol. 59 r°.

3. Le pouvoir municipal à Bergerac, entre « *Angles* » et « *Frances* »

Pendant la guerre de Cent Ans, la municipalité assume des fonctions aujourd'hui réservées à l'État. En l'absence de soutien de la part d'une garnison chargée de garder la place – mais pas de garantir la sécurité de ses habitants au-delà des murs – et même parfois en l'absence de toute garnison, jurats et consuls prennent des dispositions pour assurer, tant bien que mal, cette sécurité. On les voit fortifiant la ville, organisant la garde ou parfois une action militaire. Et surtout négociant avec les ennemis des accords, payants, de neutralité (« *patis* », « *suffertas* »), au prix de marchandages subtils, aux conséquences parfois mortelles pour des habitants de la ville ou de sa châtellenie.

Tout ceci ne relève d'aucun sentiment national « *anglais* » ou « *français* », mais de la recherche du meilleur rapport sécurité/prix. Les rapports avec le capitaine Robyn Kyng offrent en bon exemple de cette *realpolitik*.

B. Robyn Kyng, capitaine « *angles* » de Puyguilhem et d'Alamans

La situation de Bergerac, un an après son retour à l'obéissance du roi de France, est compliquée, amphibie : la ville est isolée dans un environnement resté majoritairement « *angles*⁵ », mais elle assiste également à un effort des « *Frances* » pour affermir leur conquête localement.

Robyn Kyng (ou Quin), capitaine « *angles* » (et peut-être même originaire des îles Britanniques selon ses nom et prénom), était le capitaine de Puyguilhem et d'Alamans, deux places fortes situées au sud de Bergerac, l'une à une vingtaine de kilomètres, l'autre à une trentaine (Alamans), sur le Dropt vers Eymet, en Agenais.

1. « *Angles* », « *Frances* »... Robyn Kyng et la ville. Le rapport sécurité/prix

Les 2-3 septembre 1377, le duc d'Anjou et le connétable Du Guesclin ont remis Bergerac dans l'obéissance du roi de France.

Un an plus tard, le 8 septembre 1378, est lue à Bergerac, en jurade, une lettre du duc d'Anjou annonçant que les « *Frances* » allaient assiéger Puyguilhem et réclamaient des vivres. Il est décidé d'obéir « *dades en dades* » (« *dare-dare* »), pour que « *lo dich senhor se tenha per conten de la vila* ».

5. On connaît les noms de quelques-uns des « *companhos* » des garnisons hostiles, le plus souvent « *anglesas* ». Des noms à consonance souvent locale. Mais on trouve également Arnauton Lespanhol, Johani lo Breto, Laragones, Cap de Bearn, Johani lo Frances, Blacborna, etc.

À ce moment, la première préoccupation des Bergeracois est pourtant moins de servir le frère du roi de France que de pouvoir vendanger en paix. La *Jurade* du 13 septembre montre bien les limites de la confiance de la ville dans la réussite de l'entreprise des « *Frances* » : on décide de demander un « *pati* » aux « *Angles* » de Puyguilhem ! En cas d'impossibilité, on lèvera un impôt afin que, lors des vendanges, la ville « *pusca tener gens darmas per las vinhas e guachas [guetteurs] sus los puchs [sur les hauteurs]* ». On voit encore, en d'autres occasions, la jurade examiner avec soin le rapport sécurité/prix : céder au chantage ou embaucher des hommes d'armes ? Le 23 septembre, le bayle de Moncuq transmet les exigences de Kyng : 50 francs et une demi pièce de velours pour avoir la paix durant un mois. C'est cher, on n'a guère le choix, « *attendut lo grant dommatge que la vila poyra prendre en l [un] jorn* ⁶ ». Mais on pourrait marchander...

Le 24, on apprend que Kyng s'est rendu à « *Bordel [Bordeaux]* » et qu'il a interdit de passer en son absence quelque accord que ce soit. La ville décide alors d'envoyer aux hommes de Kyng un émissaire, pour leur proposer, « *a part e es secret* », deux aunes de draps et des poissons « *per so que melhs nos sia favorables* ». Mais les adversaires ne consentiront à aucun « *pati* » de moins de trois mois (« *quartayro dan* »), en réclamant pour cela 300 francs, 4 tonneaux de vin, 4 tonneaux de blé, etc. Il est encore envisagé le 24 septembre de demander à la garnison (2 à 300 hommes) de protéger les vendangeurs, en échange de quelque dédommagement (d'« *alcun plazer* »). Mais les relations laissent alors à désirer avec ces mercenaires « *Bretos* », ces Bretons, qui gardent la ville (ou peut-être seulement le château ?) pour le camp « *frances* ⁷ ».

Il va donc falloir se résoudre à acheter la tranquillité des vendangeurs au prix fort, quand, ô divine surprise, on apprend le jour de la Saint-Michel (29 septembre) que P. de Bulh (de Bueil), un lieutenant du duc d'Anjou, avec « *gran res dautres senhors am grans gens darmas* » sont peut-être venus en force mettre le siège devant Puyguilhem. Il est vrai qu'une grande pluie aurait forcé les « *Frances* » à se retirer. Provisoirement ? La ville envoie alors des observateurs, car si siège il y a, « *la vila no a bezonh poynt de apatiar* » ; la ville n'a pas besoin d'acheter un « *pati* ⁸ ». Avantage à la ville ?

Une semaine plus tard la situation est inversée. Le 5 octobre il apparaît que les troupes du duc d'Anjou repartent « *en Franssa* ». Et le 22, les officiers de la garnison viennent dire en consulat que la ville est « *mot, frenol e dezambanada* » : ses fortifications sont émoussées, faibles, quasiment

6. CHARRIER (Gustave), *op. cit.*, p. 40-43.

7. A.M. Bergerac, ms. *Jurades*, 1378, fol. 38 v^o-39 r^o. Voir aussi fol. 32 r^o, pour les relations avec ces Bretons. La Bretagne n'appartenait pas au royaume de France.

8. A.M. Bergerac, ms. *Jurades*, 1378, fol. 39 v^o-40 r^o.

démantelées... Alors, le 5 novembre, conscients qu'on est « *sus lo semenar* [le temps des semailles] » « *e sus lo temps de laborar las vinhas* », les jurats décident en principe de prendre « *pati* » avec Libourne et Puyguilhem, afin que la sécurité soit garantie des deux côtés de la Dordogne⁹. Avantage à Kyng ?

2. Les ingérences d' « *Angles* » plus puissants

Le 12 novembre, arrive la nouvelle que le seigneur de Duras est en personne à Puyguilhem et qu'il offre à la ville de lui vendre un « *pati* ». Ce seigneur est un « *Angles* » important. Kyng n'est plus à l'ordre du jour. D'autant que durant tout ce temps les vendanges sont faites, ainsi que les semailles. Le 15 novembre, la jurade autorise les retardataires, exceptionnellement, « *per causa de la present guerra* » à mettre leurs vins « *dins la vila en loc de salvato* » : en sécurité dans la ville¹⁰.

Le 20 novembre, l'actualité c'est surtout le « *pati* » avec les autorités « *anglesas* » de l'aval, pour que les vins puissent « *davalat de vers Liborna* ». Naturellement, le « *pati* » avec le seigneur de Duras est toujours évoqué, les exigences de ce dernier pour un « *pati general de totz angles* » sont moins onéreuses que celles du capitaine de Fronsac et Libourne, pour un « *pati general* » lui aussi. On en parle encore le 15 décembre, en décidant pour la énième fois qu'il faudrait parlementer avec ce grand personnage¹¹. Mais à quel seigneur se fier ?

Et Kyng ? Le 28 décembre on lit sa lettre disant qu'il « *se donava grans maravilhas* », qu'il s'étonnait grandement de n'avoir plus de nouvelles. Et le même jour, la jurade apprend que le seigneur de Duras est reparti ; elle décide, une fois encore, de prendre un « *pati* »... qui ne sera pas pris¹². Finalement, le bilan des négociations, marchandages, tergiversations, s'avérait avantageux pour Bergerac.

Mais les finasseries de la ville avec son environnement « *angles* » trouvèrent leur limite. Le 29 janvier 1379 (n. st.¹³), le maître de l'aval, Guillaume de Lescrop, capitaine de Fronsac, Libourne et Saint-Émilion, « *am tot leffors dels angles e autres ennemix* », mène une « *cavalgada* » ravageuse contre Bergerac : la dure pédagogie du « *pati* ». Quatre jours plus tard, les émissaires bergeracois reviennent de Libourne avec le diktat du puissant

9. CHARRIER (Gustave), *op. cit.*, p. 45 et A.M. Bergerac, ms. *Jurades*, 1378, fol. 43 v°.

10. A.M. Bergerac, ms. *Jurades*, 1378, fol. 44 v° (12 novembre) et fol. 46 v° (15 novembre). La Saint-Martin (11 novembre) était ordinairement la date limite d'entrée. Les vins autorisés à entrer étaient ceux « *natz e vengutz* » dans la « *ballegua* [juridiction] » de Bergerac et la dérogation concernait « *tan solamen los habitans de la vila* ».

11. CHARRIER (Gustave), *op. cit.*, p. 46-48.

12. A.M. Bergerac, ms. *Jurades*, 1378, fol. 50 v°.

13. Nouveau style, selon les normes de notre calendrier. L'année commençait à Bergerac le 25 mars (Annonciation) et non le 1^{er} janvier. Le 29 janvier 1378, pour les contemporains, correspond au 29 janvier 1379 pour nous. Toutes les dates de cet article sont « n. st ».

capitaine, accepté après un tout dernier petit marchandage : 400 francs + 10 marcs d'argent + un drap de soie, au lieu des 400 francs + 20 marcs d'argent réclamés. Le « *pati* », valable jusqu'à la Noël suivante, garantissait aussi, en principe, la ville des seigneurs de Duras et de Montferrand, des capitaines de Puyguilhem, Gageac et Branne ¹⁴.

Ce « *pati* », personne ne le respecta parmi les garnisons proches. Et surtout pas Robyn Kyng : *Le Livre de Vie* place ceux de Puyguilhem parmi les ennemis de la ville les plus actifs, sinon les plus dangereux, entre 1379 et 1381.

3. Robyn Kyng, pèlerin à Bergerac

Les hommes de Robyn Kyng volaient surtout pour satisfaire des besoins élémentaires : quelques bœufs et bêtes de somme, trois juments et un cheval, 22 têtes de chèvres et brebis, et trois hommes pris en otages. Il y avait pire aux alentours. Avec le temps, la cohabitation s'est quelque peu normalisée. Le dernier raid de ceux de Puyguilhem, sur la châtelainie de Bergerac, est daté du 21 juillet 1381 ¹⁵.

Et le 4 novembre 1381, « *Venc Robyn Kyng am gran cop de gens darmas romio al Carne* ». Le capitaine « *angles* » vint, fortement escorté, en pèlerinage au couvent des Carmes de Bergerac, au pied des fortifications. La ville est toujours dans l'obédience du roi de France, elle travaille à ses fortifications, elle a envoyé fin septembre « *espiar* » à Libourne, sur une rumeur disant que « *gran cop de naus armadas eran vengudas danglaterra a Bordeu* ¹⁶ ». Le capitaine de Puyguilhem est toujours un ennemi. Non seulement on ne l'attaque pas, mais la ville lui remet, « *de la voluntat del governador e dalcus juratz* ¹⁷ » du vin et deux torches de cire, pour une valeur de 54 sous au total ¹⁸.

C. Quelques autres réalités bergeracoises, à prendre en considération

1. Bertrand d'Abzac, capitaine « *angles* » de Castelnaud, le maréchal de Boucicaut et la ville

Maubourguet n'hésite pas à affirmer qu'en 1414-1415 Bertrand d'Abzac « *terrorise jusqu'au Bergeracois* ¹⁹ »... C'est son Credo.

14. CHARRIER (Gustave), *op. cit.*, p. 48 et A.M. Bergerac, ms. *Jurades*, 1379, fol. 51 v°.

15. *Le Livre de Vie* dénonce cette violation du « *pati* » du capitaine de Fronsac.

16. « *de nombreux navires armés étaient venus d'Angleterre à Bordeaux* ».

17. « *de la volonté du gouverneur et de certains jurats* ».

18. A.M. Bergerac, ms. *Jurades*, 1381, fol. 86 v°, 88 r°.

19. MAUBOURGUET (Jean), *Sarlat et le Périgord méridional. Histoire politique et religieuse*, t. 2 (1370-1453), Paris, éd. Le Livre Libre, 1930, p. 35.

Bertrand d'Abzac, capitaine « *angles* », est un seigneur périgordin, un enfant du pays. En 1413, il proteste hautement car on lui a interdit d'entrer dans Bergerac. Un refus seulement motivé par le fait qu'il s'est présenté longtemps après le coucher du soleil et non parce qu'il est « *angles* ».

L'année suivante, le 13 août 1414, il se rend en ville, avec ses gens, à l'occasion d'une affaire privée avec Bernard de Larivière, un notable bergeracois, consul en 1407 et 1415. Ces « *Angles* » sont accueillis en toute confiance, « *nos confianzan de lor* », ils peuvent boire et manger en paix. Puis ils s'emparent de B. de Larivière. La ville entre alors en ébullition : on les a bien reçus, mais qu'ils ne « *volguessen far mal ni dompnatge, a home de la vila, ni a res que fos a ladicha vila* » (« *qu'ils ne veuillent faire mal ni dommage aux personnes et aux biens de la ville* »). Ils sont forcés de relâcher le prisonnier. Quelques jours plus tard, la jurade décide d'envoyer à B. d'Abzac des émissaires pour connaître la nature du désaccord, une dette impayée semble-t-il. Dans les mois qui suivent, on tente d'éviter que ce conflit privé, qui s'envenime, déborde de son cadre ; on offre même la médiation des officiers du roi de France à Bergerac. En définitive, l'affaire sera réglée à l'amiable par les consuls, au début de 1415²⁰. Il était temps, on va le voir.

Le 28 janvier 1415, la jurade apprend que le maréchal « *frances* » de Boucicaud ordonne, « *per maniere de prest* » un « *foguatge* », un fouage, une levée d'un franc par feu, le fort portant le faible, pour financer « *la buga de Castel Nau* ». Cette « *buga* », ce nettoyage, de Castelnau doit livrer le château aux « *Frances* » en l'achetant à son capitaine. Selon la coutume en pareil cas, la jurade décide de faire ressortir la grande pauvreté de la ville et de faire un petit cadeau à l'envoyé du maréchal « *afin que nos sia favorable* ». De plus, une démarche sera faite auprès du sénéchal de Périgord pour lui faire remarquer que la ville doit déjà faire de grands frais pour se garder dans l'obéissance du roi de France, sans aucune aide de ce dernier (« *e ester a la dicho obedienssa, sans aver socor ni ajuda del rey* ») et qu'en outre on a dû déjà précédemment payer pour ce nettoyage : « *d'autres vetz la vila a ajudat a pagar la vuga del dich Castet-Nau* » (voir en effet les *Jurades* de 1405 et 1409). La négociation aboutit, le 18 février, à un fouage au rabais, de 100 francs²¹.

Charrier écrit par erreur que les consuls n'ont pu trouver personne pour leur prêter les 100 francs nécessaires. Les comptes de 1415 indiquent clairement : « *avem paguat per lo foguatge que nos fetz pagar moss. lo marescal Brossiquaut p. la buga de castel nau C francs los quals nos prestat bertrando d'apzac capne de castel nuo* ». Les 100 francs, l'équivalent de

20. CHARRIER (Gustave), *op. cit.*, p. 171, 180-187.

21. CHARRIER (Gustave), *op. cit.*, p. 188-196.

125 livres, sont prêtés par Bertrand d'Abzac jusqu'à la Saint-Michel, moyennant un bon intérêt de 5 francs, valeur d'un tonneau de vin ²².

Ainsi, c'est le capitaine qu'il s'agit de déloger, qui prête à la ville une partie de l'argent nécessaire pour l'acheter ! Un accord mutuellement avantageux entre Périgordins des deux camps. Il marque une fois encore les limites de raisonnements basés sur la nationalité. Et la ville restait fidèle au roi de France, la *Jurade* du 7 janvier 1416 en donne l'assurance.

2. La *Jurade* du 7 janvier 1416

Azincourt (25 octobre 1415) a été un désastre pour l'armée du roi de France. En Guyenne, la pression des « *Angles* » s'alourdit. C'est dans ce contexte que les jurats de Bergerac prennent quatre importantes décisions le 7 janvier 1416 ²³.

a) On ordonne que « *nul angles no intre en la vila ses lictenssa e aquels qui y intraran, que hom lor fassa leyssar larnes a las portas* » : aucun « *angles* » ne devra désormais entrer en ville sans autorisation et ceux qui entreront devront déposer leurs armes aux portes : une mesure déjà prise plusieurs fois en période de tension, à l'égard des « *Angles* » se rendant à Bergerac.

b) On enverra du vin aux principaux seigneurs « *angles* » : le Captal de Buch, le seigneur de Duras (sénéchal de Guyenne) et le connétable de Bordeaux, afin qu'ils fassent en sorte que « *la suferta nos sia be tenguda, e sian amics de la vila* ».

c) On mandatera quelqu'un à Paris auprès du roi et du dauphin (« *monsgr. de Guiayna* »), pour les assurer de la fidélité de la ville, malgré certaines accusations calomniatrices, car « *alcus fals parliers e messongiers, avian reportat a Paris, que la vila era angleza* ».

d) On se rendra à Clérans, qui vient d'être pris par Tando de Peyronnenc, un capitaine « *angles* », pour chercher à savoir s'il est décidé ou non à respecter la « *suferta* », ou si l'on « *sa aguardara de lor* », ou « *si hom poyra far am lor, que hom pusca estar segur am lor* ». Pour savoir si l'on peut compter ou non sur sa neutralité.

Dans une situation amphibie, la ville réagit, rationnellement, de manière amphibie.

3. L'ancienne vision de la « *Franssa* » à Bergerac, en Guyenne

La France, c'est aujourd'hui une réalité assez claire pour la plupart d'entre nous. Mais qu'en était-il aux XIV^e et XV^e siècles en Guyenne ?

22. A.M. Bergerac, ms. *Jurades*, comptes de 1415, fol. 52 v^o-53 r^o.

23. CHARRIER (Gustave), *op. cit.*, p. 201-202.

À Bergerac, en 1378 on l'a vu, on dit que les « *Frances* » repartent « *en Franssa* ». En 1379, on décide d'aller « *en Franssa* » pour recouvrer une somme promise par le duc d'Anjou... En 1409, le baron de Barbazan passe par Bergerac, en se rendant « *en Franssa ajudar al rey* ». En 1465, à l'occasion de l'affrontement entre la Ligue du Bien Public et le roi, on évoque la guerre qui « *se fay en Franssa, a l'entorn de Paris* ²⁴ ».

En Guyenne, au XVI^e siècle encore, le mot « *France* » revêt plusieurs sens, il ne désigne pas nécessairement l'ensemble du royaume. En 1556, Monluc envisage de s'« *achapter du bien en France, pour estre près du Roy, car la Gascogne en est trop esloignée* »... Brantôme utilisait parfois le même sens. Au parlement de Bordeaux, on dit en 1576 que Turenne a feint d'aller rejoindre le duc d'Alençon « *en France* », mais qu'il a ensuite traversé la Garonne vers le sud... Étienne de Cruseau, membre du parlement de Bordeaux, mort vers 1616, écrit dans sa *Chronique* qu'en 1593 le maréchal de Matignon prend congé du parlement de Bordeaux « *pour aller en France et s'en aller en Cour* », etc. ²⁵.

Ce n'est pas sans de bonnes raisons que Ribadieu situe l'entrée véritable de la Guyenne en France au milieu du XVII^e siècle, avec l'échec de la Fronde ²⁶.

L'histoire locale n'a guère su, depuis, tenir compte de cette réalité.

II. 1423-1424 : quand Bergerac devenue « *anglesa* » pactisait finalement avec Sainte-Foy devenue « *francesa* »

1423-1424 : localement, cette séquence illustre parfaitement les confusions entre « *Angles* » et « *Frances* » et le caractère durable des pollutions historiques.

Selon Émile Labroue ²⁷, les « *Français* » de Bergerac ont alors pris aux « *Anglais* » la ville de Sainte-Foy ; une affirmation doublement fausse. On a depuis copié-collé répétitivement, sans contrôler les sources, en enjolivant parfois le récit de nouveaux commentaires et de belles images.

Les archives municipales de Bergerac de 1423-1424 peuvent aider à lire correctement passé et histoire.

24. CHARRIER (Gustave), *op. cit.*, p. 173, 178, 271.

25. MONLUC (Blaise de), *Commentaires...*, éd. Gallimard, La Pléiade, 1964, p. 383. Voir encore, dans ce sens, p. 473, 476, 541, 557, 570, 638. BRANTÔME, *Mémoires...*, *Duels...*, éd. de Leyde, 1722, p. 244. A.M. Bordeaux, Ms. 779, p. 928. CRUSEAU (Étienne de), *Chronique*, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1879, t. I, p. 82.

26. RIBADIEU (Henri), *Histoire de la conquête de la Guyenne par les Français*, Bordeaux, 1866, p. 516. L'ouvrage a été réédité en 1990, par Princi Negre Éditeur. Ribadieu était rédacteur en chef de *La Guienne*, quotidien bordelais légitimiste, ce qui ne crédibilisa pas sa thèse sous la Troisième République. Il a depuis été largement réhabilité, en tant qu'historien, par R. Boutruche, puis par Christian Coulon, chercheur au CNRS.

27. LABROUE (Émile), *Bergerac sous les Anglais*, *op. cit.*

A. Le conflit entre les deux villes : l'apport des archives municipales de Bergerac

Azincourt (1415), le traité de Troyes (1420), les morts d'Henri V, le roi-duc, et de Charles VI, le roi de France (1422)... La guerre continue en Guyenne.

Depuis 1420, selon Boutruche, Bordeaux (la grande ville « *anglesa* ») a reconquis, avec ses finances et ses hommes d'armes, la vallée de la Garonne, et même le pays jusqu'à Bazas. Quant aux pays de la basse Dordogne et de l'Entre-Deux-Mers, placés – dit-il, en parlant de Bordeaux – « *hors de la sphère de ses intérêts économiques* » (!) leur « *reconquête sera l'œuvre de routiers gascons* ». Le Périgord, la moyenne Dordogne sont largement hors de son champ de vision²⁸.

Mais on le sait, en Périgord les « *Angles* » sont actifs jusqu'aux portes de Périgueux. Le 30 mai 1421, « *les maire et consuls furent avertis que Johan Beuchamps, à la tête d'un corps de troupes anglaises, était à Sourzac et devait prendre la Cité ; ils firent alors garder la place par huit compagnons armés* ». Beuchamps accordera finalement une sufferte à Périgueux. En 1423-1424, un homme de Périgueux tente de livrer la ville au « *sénéchal anglais de Bordeaux, John Radcliff*²⁹ ».

Dans le sud du Périgord, on observe aussi des efforts du camp des « *Frances* ». Maubourguet, se référant notamment à Tarde, cite la formation en 1420 en Sarladais d'une « *Union* » militaire favorable au dauphin, le futur Charles VII. À cette époque, dit-il, « *les premiers jours du règne de Charles VII sont salués par la reprise de Biron et de Sainte-Foy-la-Grande*³⁰ ». Mais ce n'est pas, selon toute apparence, l'« *Union* » sarladaise qui a mis Sainte-Foy en opposition à Bergerac.

28. BOUTRUCHE (Robert), *La crise d'une Société. Seigneurs et paysans pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, Les Belles Lettres, 1947, p. 222-223. Boutruche se réfère seulement ici à H. RIBADIEU, *op. cit.*, p. 111-123. Ce dernier n'est guère précis : « *De l'an 1424 à l'an 1435 les routiers gascons prirent Vayres, Gensac, Sainte-Foy...* », il ne cite pas Bergerac.

29. PENAUD (Guy), *Histoire de Périgueux*, Périgueux, Fanlac, 1983, p. 160, d'après ESCANDE (J.-J.), *Histoire du Périgord*, Paris, Picard, 1957 et HARVEY (M.), *Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Périgueux antérieures à 1790*, Périgueux, Joucla et Delage, 1894. Selon RIBADIEU, *op. cit.*, p. 113, en 1420 à Bordeaux, « *le connétable Jean Ratclyff fut nommé capitaine de la ville et chargé de conduire les troupes à la "bataille", c'est-à-dire à l'assaut* » pour le siège de Saint-Macaire.

30. MAUBOURGUET (Jean), *op. cit.*, t. 2 (1370-1453), Paris, 1930, p. 38-39, Jean Corriger situe Sainte-Foy-la-Grande dans l'« *inféodation au roi d'Angleterre* » entre 1418 et 1423 ; dans l'« *appartenance française* » en 1423-1424 ; dans l'« *inféodation au roi d'Angleterre* » en 1424 ; dans un « *rattachement douteux* » entre 1425 et 1438 ; dans l'« *inféodation au roi d'Angleterre* » entre 1438 et 1450. Il ne cite pas ses sources. Voir CORRIGER (Jean), *Sainte-Foy-la-Grande. Son histoire*, Bordeaux, Groupe girondin des Études locales de l'Enseignement public, Imprimerie du CRDP, s.d. (années 1970 probablement), p. 46.

1. La menace, pour Bergerac, de ceux « *qui avian pres Sancta fe* »

Les archives municipales de Bergerac, publiées ou encore manuscrites, rendent compte du passé, en pointillés. Beaucoup d'années sont absentes. Mais leur lecture, certes parfois rebutante, est incontournable.

La ville de Bergerac, « *francesa* » depuis 1377 et encore en 1418, réapparaît « *anglesa* » en 1423.

Quand et comment l'est-elle redevenue, on l'ignore pour le moment. Surprise ? Accord ? Les comptes de 1423 montrent que le 14 septembre, la ville et sa voisine, Sainte-Foy-la-Grande en Agenais, sont dans deux camps antagonistes : le capitaine de la ville envoie alors son trompette à « *Sta fe* » (« *Sancta fe* ») pour savoir « *qui eran los quy lavian pres* [qui sont ceux qui ont pris Sainte-Foy] » (fol. 25 v^o). L'événement est tout récent : le 21 août, il était fait état de trois messes chantées pour conjurer une mortalité, mais pas de Sainte-Foy (fol. 25 r^o-v^o). Le 15 septembre, le trompette est renvoyé à Sainte-Foy pour voir s'il serait possible d'avoir une « *sufferta* » (fol. 25 v^o-26 r^o) – un accord de neutralité pour se souffrir mutuellement malgré la conjoncture – entre Bergerac et ceux « *qui avian pres Sta fe* ». Un grave problème pour les liaisons sur la Dordogne et plus généralement pour la sécurité de l'environnement. À Sainte-Foy, il n'existe pas d'archives pour cette période.

À Bergerac, on ne voit pas immédiatement dans quels camps se trouvent les deux villes. Mais, grâce au registre des comptes, la réalité s'éclaircit très vite quand le capitaine de la ville ordonne, le 15 septembre, aux forces de Limeuil de se rendre le lendemain à Belvès pour secourir Biron, pris par les « *Frances* », mais où la tour (le château) résiste : « *als compahos de Limuelh que le fussen lendema a belber per socore biron que los Frances labian pres e le tor se tenia* ». On se rend compte alors que Bergerac est « *anglesa* », d'autant mieux que la ville paya un « *angles que y anet* » (« un Angles qui y alla »).

En octobre, la ville défraie un capitaine envoyé vers Montferrand et Domme pour « *serquar de la gens* », chercher des renforts. On envoie aussi un moine à Saussignac, à « *Tenbo* » (Théobon) et à Puyguilhem pour « *espiar si lo senhor de Monpesat era a Sta Fe* » : pour tenter de savoir, si le seigneur de Montpezat est à Sainte-Foy ; il en revient en disant que Montpezat y est bien venu, en force, et qu'il y est encore : « *que um grans gens era bengut e reportat que la y era* » (fol. 27 r^o).

Mais la négociation traîne, l'environnement de la ville se dégrade. En novembre, on s'inquiète de savoir si « *Masduran era pres* ». Deux hommes, envoyés de nuit, reviennent en disant que Masduran tient toujours, mais que ceux de Sainte-Foy menaçaient La Force d'un raid (« *los de santa fe volian corogue a la forssa* »). En décembre, la ville elle-même se sent menacée (*Jurade* du 7 décembre).

Depuis le 14 septembre, la ville retrouve ses vieilles pratiques : elle tâte son environnement, elle rapetasse ses fortifications, elle négocie, elle joue son rôle de place forte en faveur de son camp, qui est alors « *angles* ».

2. Quel seigneur de Montpezat à Sainte-Foy en Agenais ?

En citant Montpezat, les archives municipales de Bergerac font un cadeau utile à l'histoire de la Guyenne, pour Bergerac, Sainte-Foy-la-Grande et Duras, en confirmant une autre source.

Selon Darnalt ³¹, « *l'annee mil quatre cents vingts trois, Amanyeu de Monpesat et le Seneschal de Basadois, prindrent par escalade la ville de Sainte-Foy en Agenois sur Dordogne* ». Darnalt se réfère, dans cette partie, à un « *manuscrit* » qui n'est pas clairement identifié ; il est moins éloigné de cette période que Tarde.

Montpezat est connu, grâce à Bellecombe et Tholin ³². Il existait plusieurs familles de Montpezat. Il s'agit ici de celle de l'Agenais : de Montpezat, près de Sainte-Livrade, aujourd'hui en Lot-et-Garonne. Le seigneur de Montpezat est alors Amadiou de Montpezat II (v. 1366-1444), septième baron de Montpezat, baron de Madaillan, etc. Il est l'époux de Philippe de Monleydier (en fait de Mouleydier), d'une famille originaire du Bergeracois.

Il est, depuis 1421 au moins, le sénéchal « *frances* » de l'Agenais, il faut le souligner.

Son père, Amanieu I^{er}, avait combattu pour la cause du roi-duc, avant de se joindre, en 1372, à « *la ligue formée par le comte Jean II d'Armagnac en faveur de la France* ».

L'histoire des barons de Montpezat présente Amanieu II comme un « *très haut et très puissant personnage dont le nom se trouve mêlé à toutes les guerres anglo-françaises dont l'Agenais fut alors le théâtre* ».

3. L'offensive de Bergerac contre Sainte-Foy. Quel sénéchal ?

Le 28 mars, le capitaine Johan Beuchamps arrive à Bergerac, place amie, en force : « *am gran companhia de gens que moss. lo se[nesc]alc los avia mandat de per totas los garnisos que venguessan a luy...* » (ms. *Jurades*, 1424, fol. 29 r^o). C'est en joignant les forces de toutes ces garnisons à celles de Bergerac que Beuchamps (ou Beauchamps) s'en prendra à Sainte-Foy.

Ce capitaine est connu par ailleurs. En 1409, un Beauchamp, venu de La Force avec d'autres, s'en était pris à des Bergeracois ³³. En 1418, Bergerac négociait une sufferte à Bordeaux avec le connétable de cette ville et « *Joh[a]n*

31. DARNALT (Jean), *Remonstrance ou harangue solemnelle faicte en la cour de la sénéchaucée et siège présidial d'Agenois et Gascongne à Agen ; ensemble les antiquitez de la Ville d'Agen et le Panegyrique de la reyne Marguerite de Valoys, comtesse d'Agenois, Condomois &c.*, Paris, F. Huby, 1606, fol. 98 v^o. Darnalt cite, plus loin, parmi ceux qui assiègent Marmande en 1424, « *Beauchamps et autres Anglois* » (fol. 99 r^o).

32. BELLECOMBE (André de) et THOLIN (G.), *Histoire du château, de la ville et des seigneurs et barons de Montpezat et de l'abbaye de Pérignac*, Auch, imprimerie Léonce Cocharaux, 1898.

33. CHARRIER (Gustave), *op. cit.*, p. 161.

*Beocham*³⁴ ». On l'a vu menaçant Périgueux en 1421, « à la tête d'un corps de troupes anglaises », et assiégeant en 1424 Marmande, en compagnie d'« autres Anglois ». Plusieurs personnages portant ce nom (écrit de plusieurs manières) sont connus pour avoir combattu au XIV^e siècle, dans l'ost du roi d'Angleterre³⁵. Johan Beuchamps semble avoir été en 1424 investi d'un pouvoir régional, il est plusieurs fois situé à Domme³⁶.

Le 31 mars, sur commission du sénéchal, Beuchamps part « *am gran companhia de gens de la vila de bragac* [Bergerac] *mette lo seti davan la vila de Sancta fe* ». La ville leur donne 36 miches de pain, à un « *ardit* » la miche (soit 15 sols au total), puis deux pipes de vin (8 francs pour les deux), puis encore 200 miches à un « *esterli* » la miche (soit 3 francs, 8 sols, 4 deniers). D'autres dépenses ont été enregistrées à l'occasion de ce siège, notamment pour des transports fluviaux sur la Dordogne. Et la jurade convient, le 2 avril, de faire également un cadeau au capitaine.

Quel sénéchal donne des ordres à ce capitaine « *angles* » ? Celui, « *frances* », de Périgord, Arnaud de Bourdeille ? Ou bien celui, « *angles* », de Guyenne, Gaillard de Durfort III, seigneur de Duras ? Les deux sont, il faut le noter, des seigneurs locaux. Les archives municipales de Bergerac montrent bien qu'il s'agit du second.

4. L'accord entre les forces de Sainte-Foy et les forces du sénéchal de Guyenne (3 avril 1424)

Depuis le 31 mars, les forces de Bergerac assiégeaient Sainte-Foy. Le lundi 3 avril, « *nostre capitani Johan Beuchamps* », qui « *era davan* » cette ville « *am los gens de monsr. lo senescal* », passa un accord avec « *lo capitani loctenen de la dicha vila de Sancta fe e habitans* ».

L'accord ne ramenait pas Sainte-Foy dans le camp « *angles* ». Il consistait en un échange de suffertes, pour une durée d'environ une année. Ceux de Sainte-Foy donnèrent au sénéchal de Guyenne une sufferte (« *doneren à monsr. lo senescal de Guiayna une bona sufferta* »), et réciproquement, le sénéchal de Guyenne devra leur adresser sa sufferte (« *per semblans maniere, monsr. lo senescal lor deu trametre, a lor, la sufferta* »). L'accord fut passé « *en presensa del dich nostre capitani, e de Ramon del Pont*

34. A.M. Bergerac, ms. *Jurades*, 1418, fol. 30 v°.

35. FROISSART (Jean), *Chroniques, Livre I (première partie, 1325-1350) et Livre II, rédaction du manuscrit de New York, Pierpont Morgan Library M. 804*. Éditions et textes présentés et commentés par Peter F. Ainsworth et George T. Diller, Le Livre de Poche, Librairie Générale Française, 2001.

36. Selon Dessalles, Domme avait été livrée aux « *Anglais* » en 1420 par Bertrand d'Abzac, reprise la même année (sans le château) par les « *Français* ». En février 1422, reprise par les « *Anglais* » qui la garderont jusqu'en 1438. Bertrand d'Abzac y fut alors fait prisonnier. DESSALLES (Léon), *Histoire du Périgord, Périgueux*, 1885 (réédition Libro Liber et SHAP, 1997, t. II, p. 417, 428, 430). Voir également : ESCANDE (Jean-Joseph), *op. cit.*, sur l'importance de Domme depuis 1417 pour les « *Angles* ».

[le bayle de Bergerac] *e de plus autres* », qui ne sont pas cités. Du côté de Sainte-Foy, dix habitants, dont les noms sont donnés pour que mémoire soit, en cas de besoin, jurèrent de respecter les conventions³⁷.

Amanieu II de Montpezat abandonna-t-il alors Sainte-Foy ? Il continua en tout cas à servir le parti « *frances* ». Il reçut à ce titre 478 livres tournois pour ses gages en novembre 1424. On peut suivre ensuite, grâce à Bellecombe et Tholin, sa trace de combattant jusqu'à sa mort.

Mais ce qu'il faut retenir dans l'affaire entre Bergerac et Sainte-Foy, c'est que, dans un rapport de forces apparemment équilibré localement entre « *Frances* » et « *Angles* », la pression militaire a permis un accord – attendu depuis sept mois – qui devait permettre à ces deux villes voisines, momentanément situées dans deux obédiences différentes, de cohabiter en paix quelque temps, dans une insécurité persistante.

À Bergerac, les dépenses de la ville mentionnent, le 28 avril 1424, l'envoi de plusieurs lettres du capitaine Beuchamps, engagé ailleurs, ordonnant d'avertir plusieurs seigneurs et capitaines « *per la jornada de Paunat* » : pour le combat de Paunat. Dans ce monde féodal, les seigneurs locaux constituaient une force. Ceux, « *angles* », de Moncuq, de Puyguilhem, de La Sauvetat et de La Force sont cités³⁸.

En mai, la ville participe, sur l'ordre du sénéchal « *de Guiayna* », et sans enthousiasme, au siège de Duras. Le sénéchal « *angles* » de Guyenne, Gaillard de Durfort III, seigneur de Duras, cherche apparemment à reprendre son bien, pris par les « *Frances* ». C'est devant Duras qu'il assiège, que Bergerac lui envoie des vivres, amenés par des bœufs. Ces éléments accréditent l'affirmation de Darnalt (*op. cit.*, fol 99 r°) : en 1424 « *fut aussi prins Duras par escalade des Anglois* ».

En juin-juillet, la sufferte avec Mussidan étant venue à terme, Bergerac est de nouveau victime de raids : hommes, bœufs et animaux de bât sont enlevés le 6 juin ; on négocie avec les ennemis du moment. Le 2 juillet, on envoie demander à Beuchamps, qui est à Domme, s'il accepte un accord, pour que « *presesam sufferta am los de Muysida* »...

Et naturellement, le 22 juillet 1424, à l'occasion de la fête de sainte Marie-Madeleine, les consuls de la ville nouvellement créés prêtent, selon la tradition, serment de fidélité à leur seigneur et roi du moment : « *nostre tressobiran senhor lo rey danglaterra e de fransa*³⁹ ». Il ne saurait y avoir de doute : depuis le traité de Troyes et la mort d'Henri V, c'est bien Henri VI, double roi aux yeux de son camp, qui est ainsi désigné. Et non le petit roi de Bourges.

37. CHARRIER (Gustave), *op. cit.*, p. 224-225.

38. A.M. Bergerac, ms. *Jurades*, 1424, fol. 29 r°.

39. « *Notre très souriant seigneur le roi d'Angleterre et de France* ». A.M. Bergerac, ms. *Jurades*, 1424, fol. 16 v°, 17 r°.

B. Les archives municipales de Bergerac et l'histoire de la Guyenne

Les archives municipales de Bergerac sont à prendre en considération pour l'histoire de la Guyenne durant la guerre de Cent Ans. Elles aident à saisir les notions d'« *Angles* » et de « *Frances* », au moins à Bergerac. Elles peuvent encore servir à préciser quelques points dans la chronologie du conflit, si l'on veut bien les regarder avec application et sans a priori.

1. Les archives municipales de Bergerac et Émile Labroue

Émile Labroue, professeur agrégé d'histoire, quelque temps principal du collège de Bergerac, a eu l'occasion de consulter longuement les archives municipales. En 1894, dans une lettre à la SHAP, il écrit : « *j'ai passé vingt ans auprès de nos archives [...] ce sont ces travaux-là qui m'ont extrêmement fatigué la vue...* ⁴⁰ ».

Il polémiquait alors avec la SHAP. Dans un numéro précédent ⁴¹, A. Dujarric-Descombes l'avait accusé, ainsi que Gustave Charrier (qui publiait alors les *Jurades*), de manquer de fidélité aux textes : il faisait état des « *inexactitudes et parfois des erreurs* » relevées : « *on dirait qu'il n'a pas connu...* », disait-il, certains documents conservés aux archives municipales de Bergerac.

La question portait sur un joli contresens historique, aggravé par une erreur de chronologie. Une lettre de Du Guesclin, écrite de Mouleydier le 12 mars 1376 (n. st.) en période de trêve, à la tournure aimable, demandant des vivres à la ville et offrant aux Bergeracois de venir le rencontrer, prouvait selon É. Labroue que « *la ville de Bergerac était entre les mains des Français* ». Et par conséquent, en se fiant à Catherine de Pisan plutôt qu'aux archives municipales de Bergerac, il situait la prise de la ville par les « *Frances* » du duc d'Anjou et de Du Guesclin en 1374, au lieu de 1377.

É. Labroue se contenta semble-t-il de protester avec hauteur. G. Charrier reconnut l'erreur, dans la préface du tome III (1894) des *Jurades*.

L'œuvre d'É. Labroue est amphibie : à la fois incontournable et inutilisable sans vérification. Il fut un pionnier, il a beaucoup cherché... avec le souci de montrer que le cœur de Bergerac avait toujours battu pour la France, contre l'Angleterre. Et il a multiplié contresens, omissions volontaires, inventions, extrapolations historiques, de façon parfois caricaturale. Quelques exemples, outre les confusions de 1374-1377 et de 1424 déjà évoquées :

En 1379, Bergerac, adresse une lettre rédigée en français au puissant capitaine « *angles* » maître de la basse Dordogne. La ville, alors dans l'obédience du roi de France, s'exprime ordinairement en langue d'oc ; mais

40. BSHAP, 1894, t. XXI, p. 101.

41. BSHAP, 1893, t. XX, p. 158 et sq.

il faut se faire comprendre de l'ennemi : Guilhem Lescrop, un « *Angles* », peut-être après tout né sur le continent. On se plaint de violations du « *pati* » passé avec ce capitaine. Le texte est écrit en français. Il dit :

« *Tres cher et honoré sire pleyse vos assavoyr que une guabarre de celles qui vos porterent les vins pour le payement de notre pati fu prize soubz votre saufconduit la quelle a esté trouvé a Lybone et arrestee et mise a votre main [...] laquelle vous prioms et requeroms pour vertu de ntre. pati que le dite guabarre nous feréz rendre et délivrer...* ». La ville se plaint à la suite de la prise de Masduran par ceux de Puyguilhem et d'exactions de la part de ceux de Montréal, de Gageac et de Montferrand ⁴². Cette lettre a été présentée par É. Labroue comme une lettre écrite... « *au roi [de France], le suppliant de vouloir bien intervenir pour faire rendre gorge aux agresseurs* ⁴³ » ! On dirait qu'É. Labroue n'a pas connu le début de ce texte.

En 1345, Bergerac, dit-il, était très bien fortifiée. « *Philippe Auguste, au moment de partir à la croisade (1189), y avait fait construire des fortifications qui se composaient de dix tours et douze portes...* ». Le tout, bien entendu sans références, sans autre source qu'une riche imagination.

Mieux, lors de la prise de Bergerac par le duc d'Anjou (en 1377 et non 1374), l'artillerie à poudre de la ville est décrite avec précision, toujours sans références. On ne retrouve ces éléments que dans les *Jurades* publiées ultérieurement par Charrier... pour l'artillerie de la fin du XVI^e siècle et du début du XVII^e siècle. Comparer par exemple le texte d'É. Labroue dans *Bergerac au temps des Anglais*, p. 91 et celui d'un autre texte (assez suspect) concernant l'année 1621 ⁴⁴, etc. On dirait qu'É. Labroue ne connaissait pas les méfaits de l'extrapolation en histoire.

De belles images, dans le désir de servir la France, contre l'Angleterre.

2. Les épigones d'Émile Labroue

Émile Labroue, quand il publia ses études sur Bergerac durant la guerre de Cent Ans, étalait ses titres : ancien professeur agrégé d'histoire au lycée de Bordeaux, officier de l'Instruction publique, lauréat, membre honoraire et correspondant de plusieurs Sociétés savantes, proviseur du lycée de Foix...

Et par conséquent, en dehors de la SHAP, ses écrits pouvaient faire autorité.

Ainsi, évoquant la crise entre Bergerac et Sainte-Foy en 1423-1424, Bellecombe et Tholin, qui connaissent le texte de Darnalt ⁴⁵, renoncent à le citer dans leur chronologie ⁴⁶. Ils se fient seulement au texte d'É. Labroue dans

42. A.M. Bergerac, ms. *Jurades*, fol 60 r°.

43. LABROUE (Émile), *Le Livre de Vie...*, op. cit., p. 171-173.

44. CHARRIER (Gustave), *Jurades*, t. VI, 1896, p. 228.

45. BELLECOMBE (André de) et THOLIN (G.), op. cit., p. 82.

46. BELLECOMBE (André de) et THOLIN (G.), op. cit., appendice VI, p. 218.

Bergerac sous les Anglais : Sainte-Foy, assiégée par les « Français » de Bourdeille et Beauchamps, « se rend » finalement ; Duras est assiégée par les « Français »... Une note précise même, au vu de cette référence indiscutée, que « *Darnalt s'est trompé sur la date et sur les détails du siège de Sainte-Foy...* ».

Les épigones d'É. Labroue ont été légion, aux XIX^e et XX^e siècles.

À l'orée du XXI^e siècle encore, l'*Histoire du Périgord*, élaborée sous la direction de Bernard Lachaise (Fanlac, 2000), assure qu'en 1424 Bergerac bénéficia « *de l'appui d'Arnaud de Bourdeille, sénéchal français en Périgord, pour mettre au pas la ville rivale et voisine de Sainte-Foy (1424) et pour régler son compte à l'un de ses pires ennemis, le puissant seigneur de Duras* ». Le texte est de Yan Laborie ⁴⁷.

Selon Yan Laborie, Bergerac est en 1424 une ville engagée dans un « *sursaut national* » français-bergeracois, qui doit beaucoup à É. Labroue et à Maubourguet. L'auteur confond à nouveau le sénéchal de Périgord avec le sénéchal de Guyenne. Bergerac a refusé, dit-il, « *de reconnaître la légitimité du jeune Henri VI d'Angleterre à régner sur le royaume des Valois* » et c'est avec l'appui du sénéchal de Périgord (qui était « *frances* »), que Bergerac, en 1424, contribua à « *mettre au pas la ville rivale et voisine de Sainte-Foy* », puis celle de Duras, en les ramenant du côté du roi de France. Plus tard, dit-il, « *Bergerac glisse à nouveau dans la mouvance anglaise, vers 1435* », selon une date aléatoire avancée par É. Labroue.

Mais Bergerac y était déjà en 1423-1424...

III. En Bergeracois, les appellations historiques occitanes « *Angles* » et « *Frances* », ne se traduisent pas par « *Anglais* » et « *Français* »

A. Dans la légende, les « *Anglais* » sont maîtres en Aquitaine avant 1453

La légende a été constamment réalimentée, avec une énergie singulière, au fil des siècles. Doit-elle survivre indéfiniment ?

1. Une riche anthologie

De longue date, des « *chroniqueurs gagés* », dit Michelet en désignant Froissart et Monstrelet, ont créé une tradition, enrichie au fil des siècles, quand la France était construite à coups d'épées. C'est la lutte des Français contre les Anglais, envahisseurs, occupants illégitimes.

47. L'erreur est reprise dans la présentation de la récente réédition du *Livre de vie*, op. cit., p. 57.

Des gens avertis des difficultés de l'histoire raisonnent ou en tout cas écrivent de même.

Émile Labroue, agrégé d'histoire, n'était pas a priori n'importe qui.

En 1970 encore, Robert Coq, vice-président de la SHAP, conservateur des Archives municipales de Bergerac, écrivait que l'ancien nom de l'église Saint-Jacques de la ville, Saint-James, est un vestige « *de l'occupation anglaise* ⁴⁸ ». Bien entendu, à Bergerac, Saint-James c'est Saint-Jacques en langue d'oc ⁴⁹... On peut constater, par ailleurs, de nos jours, qu'un esprit cultivé peut commettre la même erreur.

Jean-Marc Soyez, bien conscient d'une réalité complexe, anglo-gasconne, très majoritairement gasconne, a publié son récit sous le titre, racoleur : *Quand les Anglais vendangeaient l'Aquitaine* ⁵⁰.

Bernard Cassen, un esprit attentif aux réalités de notre temps, n'hésite pas à évoquer des Anglais en Dordogne, « *reprenant pied sur ces terres cinq [sic] siècles après le Prince Noir...* ⁵¹ » ! L'article de ce chef de file altermondialiste est par ailleurs intéressant. Mais les références historiques, ou plutôt folkloriques utilisées, aident à mesurer la difficulté pour les historiens.

On pourrait multiplier les exemples, anciens ou récents.

2. Quels Anglais en Guyenne, à Bergerac ?

a) La question du nombre

On le sait aujourd'hui, le royaume d'Angleterre était fort peu peuplé entre la fin du XIV^e siècle et le début du XVI^e siècle (moins de 3 millions d'habitants), comparativement au royaume de France dans ses limites théoriques (11 millions ?). Ses rois, fréquemment en lutte contre les autres peuples des îles, confrontés à des épidémies parfois monumentales, à des querelles intestines ⁵², pouvaient difficilement envoyer ou même laisser partir des effectifs nombreux dans leur lointain duché d'Aquitaine, où le pouvoir fut le plus souvent incarné par des autorités bien plus locales qu'anglaises-insulaires : avant tout par Bordeaux et quelques grands seigneurs de la guerre.

Au XIII^e siècle, les officiers du roi-duc venus des Îles étaient très peu nombreux en Aquitaine. Au XIV^e siècle, le personnel « *anglais* » fut quelque

48. Coq (Robert), *Monographie des places et des rues de Bergerac*, publication de la SHAP, Bergerac, Imprimerie Trillaud, p. 120.

49. Et pas Saint-Jean, comme J.-A. Fraion (*op. cit.*, p. 30) le fait dire à Yan Laborie.

50. SOYEZ (Jean-Marc), *Quand les Anglais vendangeaient l'Aquitaine. D'Aliénor à Jeanne d'Arc*, éd. Fayard, 1978.

51. « Au cœur de la Dordogne anglaise », *Le Monde diplomatique*, août 2004, p. 24.

52. FAVIER (Jean), *La guerre de Cent Ans*, éd. Fayard, 1980, p. 52 et *Les Plantagenêts : origines et destin d'un empire, XI^e-XIV^e siècles*, Fayard, 2004, CASSAGNES-BROUQUET (Sophie), *Histoire de l'Angleterre médiévale*, Synthèse Σ Histoire, Ophrys, 2000, p. 214.

temps « *un peu plus dense* », dans l'éphémère principauté du Prince Noir ⁵³. Mais en Guyenne, en dehors des rarissimes chevauchées anglo-gasconnes, ce sont avant tout des forces locales qui s'opposèrent aux entreprises des rois de France. Et même à Poitiers, en 1356, c'est « *avec une armée plus gasconne qu'anglaise* » que le Prince Noir battit le roi de France ⁵⁴.

b) La question de la langue

En Angleterre, l'aristocratie était bilingue (français-anglais), jusqu'au milieu du XIV^e siècle. La langue officielle fut le français jusqu'au début du XVI^e siècle ⁵⁵.

En 1379, on l'a vu, Bergerac écrit une lettre rédigée en français au capitaine « *angles* » de Fronsac.

Chez les militaires, la question de la langue était probablement complexe, avec le petit monde prédateur des « *routes* », des « *companhos* » : plutôt la langue d'oc du côté « *angles* » et plutôt le breton du côté « *frances* », en 1377 comme en 1450.

Chez les civils, en Bergeracois, un « *Angles* » ou un « *Frances* », c'était ordinairement un enfant du pays, parlant la langue d'oc, momentanément dans l'obédience du roi-duc ou du roi de France.

3. Quel sentiment national aux XIV^e-XV^e siècles en Guyenne ?

« *Anglais* », « *Français* », ces mots peuvent-ils être toujours utilisés, en évoquant une vieille histoire, dans le sens où nous les entendons aujourd'hui ? Et particulièrement en Bergeracois ? Évoquent-ils ici des images d'occupation étrangère, de heurts de patriotismes nationaux ?

On les emploie couramment, avec pourtant la conscience de difficultés.

Ribadiou les employait, tout en soutenant que « *les Gascons étaient plus attachés à l'administration anglaise qu'à toute autre, non point par affection naturelle, mais parce que l'éloignement de l'Angleterre était pour eux une garantie de liberté* ⁵⁶ ». Et tout le monde connaît les liens économiques, pour le vin notamment, entre la Guyenne et le royaume des Îles. On est loin d'une occupation...

Boutruche les employait, tout en parlant de « *la fidélité des Bordelais, comme des autres habitants de la Guyenne, envers le maître anglais* » et en considérant qu'ils « *n'envisagent la querelle franco-anglaise que sur le plan dynastique et féodal. L'idée de patrie leur est étrangère. Ils ne s'élèvent pas à*

53. HIGOUNET (Charles), *Histoire de l'Aquitaine*, éd. Privat, 1971, p. 185, 214-216.

54. FAVIER (Jean), *Les Plantagenêts...*, *op. cit.*, p. 852.

55. CASSAGNES-BROUQUET (Sophie), *op. cit.*, p. 266.

56. RIBADIEU (Henry), *op. cit.*, préface, p. VII.

une conception aussi haute, aussi moderne. Tout au plus parlent-ils d'une "patria de Bourdeloys" dans un sens purement local ». Il rappelait utilement que des batailles de la guerre de Cent Ans ont vu « *Gascons contre Gascons s'éprouver* ⁵⁷ ». Comme les Plantagenêt, les Lancastre, dit-il, sont considérés par les Bordelais comme leurs « *seigneurs naturels* ». On est loin d'un patriotisme français au sens où nous l'entendons.

En Guyenne, la réalité bordelaise n'était pas, objectivement, la même que vers Périgueux et Sarlat. À Bergerac, elle était encore différente.

Deux réflexions de Favier s'imposent à l'esprit : « *Qu'est-ce que la guerre ? Pas la même chose à Bordeaux et à Paris [...] Qu'est-ce qu'un Anglais ? [...] L'idée qu'en a un négociant bordelais n'est pas celle d'un paysan normand* ». Plus loin, il reconnaît qu'après le traité de Troyes, dans le Midi, « *analyser ces affaires en termes parisiens, c'est se condamner à n'y rien comprendre* ⁵⁸ ». Les archives municipales de Bergerac élargissent considérablement le temps du passé compliqué « *en termes parisiens* ».

Braudel, traitant d'un temps plus long, affirmait que « *l'unité de la France [...] ne s'affirme vraiment ni avec Jeanne d'Arc, ni même complètement avec la Révolution française, mais sans doute avec les tardives liaisons des chemins de fer [...] et avec l'extension de l'école primaire [...]. L'idée de nation apparaît à peine au XVI^e siècle* ⁵⁹ ». On est loin ici d'une conscience nationale médiévale.

La France a été construite par étapes. La chronologie de la construction varie selon les lieux. On trouve, en tête de l'inventaire municipal de Bergerac en 1609, une touchante déclaration de fidélité éternelle de la ville aux fleurs de lys. Elle a été utilisée au XIX^e siècle comme une preuve de cette fidélité... Mais elle apparaît entre deux dissidences armées ! C'est le roi Louis XIII en personne, à la tête d'une armée, qui est venu fidéliser Bergerac en 1621. La ville a ensuite participé à la Fronde, du côté des Frondeurs, à son corps défendant, a-t-elle dit bien entendu, comme d'autres villes, lors de sa reddition. On pourrait soutenir qu'à Bergerac la première étape importante pour l'apparition du « *Français* » se situe après 1621 ou même après 1653 ⁶⁰.

L'apparition en nombre de l'« *Anglais* » en Bergeracois n'est assurément que de la fin du XX^e siècle.

57. BOUTRUCHE (Robert), *op. cit.*, p. 136-137. Gascons contre Gascons, comme à Cocherel. Pas un combat entre résistants et collabos, mais entre mercenaires d'un même accent, pour le plaisir.

58. FAVIER (Jean), *La guerre de Cent Ans...*, *op. cit.*, p. 11-12, 479.

59. BRAUDEL (Fernand), *L'identité de la France*, Arthaud-France Loisir, t. I, 1986, p. 12.

60. CHARRIER (Gustave), *Jurades*, t. V, 1895, p. 256-257 ; t. IX, 1900, p. 29-37. BSHAP, 1997, t. CXXIV, p. 288.

B. Des « Français », nos pères, contre des « Anglais » leurs envahisseurs ?

1. Le problème des dénominations dans un conflit

Quand on traite d'une situation conflictuelle, il faut trouver les mots désignant les protagonistes. C'est un problème difficile pour les journalistes traitant sérieusement de l'actualité, comme hier au Liban, au Cambodge, dans les Balkans, comme aujourd'hui, en Afghanistan et en Irak, etc. Les historiens ont les mêmes contraintes. Dans le choix des mots, la difficulté consiste à prendre en considération les réalités, sans créer des faux-amis, sources de contresens ⁶¹.

Nous sommes tous plus ou moins les héritiers d'une longue lignée de chroniqueurs et d'historiens, soumis à un regard spécial.

Et particulièrement au regard, longtemps très diffusé, du « *Petit Lavisse* ». Quand, au temps d'É. Labroue et des hussards noirs de la République, le formatage des petits garçons pour la revanche contre l'Allemagne utilisait un passé lointain reformaté :

« *C'est pour que vous deveniez de bons soldats que vos maîtres vous apprennent l'histoire de la France. L'histoire de France montre que dans notre pays les fils ont toujours vengé les désastres de leurs pères. Les Français du temps de Charles VII ont vengé leurs pères vaincus à Crécy, à Poitiers, à Azincourt [...]. C'est à vous, enfants élevés aujourd'hui dans nos écoles, qu'il appartient de venger vos pères, vaincus à Sedan et à Metz. C'est votre devoir, le grand devoir de votre vie... ⁶² ».*

Mais la difficulté, on l'a vu : « *Gascons contre Gascons* » et particulièrement en Bergeracois, est de correctement situer les « pères » dans les camps s'affrontant alors.

2. Le problème des vieux *Credos* dans l'histoire

a) Un vieux *Credo*

Aux yeux d'Émile Labroue, en 1893, les réalités ne pèsent guère face à son *Credo*.

Il le regrette de façon attendrissante, dans des termes éloquentes sur sa rigueur historique : au temps de Jeanne d'Arc, dit-il, « *nos Jurades sont*

61. Au début des années 1980, l'étude des *Jurades* de Bergerac, imprimées et manuscrites, m'a mis en garde contre ce type de contresens ; elle m'a incité à mettre en garde les lecteurs. Voir COSTEDOAT (René), *Le peuple « rebelle » des huguenots de Bergerac*, Périgueux, Guliver, 1987, p. 14. Ou encore, dans les publications, *Les Cahiers du Cercle* (d'Histoire et de Généalogie du Périgord), n° 4, mars 1995, p. 11.

62. LAVISSE (Ernest), *La première année d'histoire de France*, cours moyen, Paris, A. Colin, 1889, p. 216-217. Lavisse était un grand historien, ce qui ne contribue pas à excuser cette utilisation de l'histoire.

muettes sur cette époque et nous ne savons rien sur la situation de notre cité pendant toute cette période illustrée par Jeanne d'Arc. Bergerac était ville française et, comme le Périgord, très dévouée à la cause de Charles VII et de la France ; elle dut apprendre avec plaisir la délivrance d'Orléans, la victoire de Patay et le sacre du roi, et avec douleur la capture et la mort de Jeanne d'Arc. Il est regrettable que nous ne trouvions aucune trace de ces événements patriotiques dans nos archives municipales ». En 1450, affirme-t-il sans l'ombre d'une preuve, les habitants « ouvrirent les portes à l'armée française. Il faut rapporter à cette époque l'égorgeement de la garnison anglaise par les habitants qui s'en firent plus tard une gloire ⁶³ ».

Il est vrai que les registres des *Jurades* disparaissent après 1424, jusqu'en 1456. Mais huit ans auparavant, l'*Histoire du Périgord* de Léon Dessalles avait donné le texte du traité passé, le 18 octobre 1450, lors de la reddition de Bergerac aux « *Frances* ». Plusieurs articles de ce texte tiennent compte de l'engagement d'« *habitans et habitantes* » (art. 2) de la ville du côté « *angles* » : ils sont amnistiés. Quant à la garnison et aux habitants « *qui s'en voudront aller* », ils pourront quitter la ville librement (art. 1 et 7) ⁶⁴...

L'histoire en noir et blanc à la manière d'Émile Labroue, dans laquelle les « *Anglais* » sont les noirs, porte la marque de son temps, dans une France nationaliste, revancharde et impérialiste.

Les temps ont changé. En 1987, dans le *Bulletin* de la SHAP, René Larivière, traitant de la tour de Chavagnac, rappelait justement au sujet des aïeux : « *À Chavagnac comme dans le reste de l'Aquitaine ou du Limousin, si vous demandez au paysan qui a construit le bâtiment - église, château, pont... - médiéval du lieu, il vous répondra : "Les Anglais". Le nationalisme d'État issu de la Révolution a obnubilé dans la mémoire populaire le souvenir que ces Anglais là étaient nos aïeux* ⁶⁵ ».

b) Pour la fin des *Credos* dans l'histoire

Le *Credo* du temps d'É. Labroue sévit toujours, dans une France pourtant largement apaisée, européenne, où le niveau culturel et la recherche

63. LABROUE (Émile), *Bergerac sous les Anglais*, op. cit., p. 140-141.

64. DESSALLES (Léon), op. cit., t. II, p. 449-451. Ce traité désigne « *David Chartroise, chevalier* », en tête des autres membres de la garnison, autorisée à se rendre à Bordeaux ou ailleurs. Selon G. Penaud (op. cit., p. 165), en 1450 avant la prise de Bergerac par les « *Frances* », Périgieux tentait d'obtenir une soufferte du capitaine de Bergerac : « *mos. David, filii de Charthroysa* ». Ribadieu (op. cit., p. 174) notamment, dit que « *Gadifer Shorthoise* » était alors le maire de Bordeaux. Il ignorait que David, le fils du maire, avait défendu Bergerac ; « *aucun document ne démontre* » que le maire se soit « *personnellement occupé de la défense de Bergerac [...]* à peu près abandonnée à ses seules ressources ».

65. BSHAP, 1987, t. CXIV, p. 300. Seule nuance : le nationalisme d'État est bien antérieur à la Révolution. Et cette dernière a poussé à la création, longtemps plus tard, d'écoles pour les petits paysans... Avec, y compris à l'école laïque, le « *Petit Lavisse* » comme mentor nationaliste, contre Allemagne et Angleterre.

progressent. Les historiens se comprennent souvent, mais il est de leur devoir de veiller à être compris de ceux qui les lisent.

L'immigration relativement importante aujourd'hui de Britanniques en Dordogne doit être correctement interprétée. Ce n'est pas l'invasion de descendants de prétendus occupants !

Faute de mieux, l'histoire nationale parle encore d'un passé médiéval opposant deux camps principaux : « *Anglais* » et « *Français* », sans savoir constamment préciser. L'histoire locale doit-elle obligatoirement emboîter le pas en Périgord, particulièrement en Bergeracois, au vu des riches archives de Bergerac ?

Les appellations occitanes « *Angles* » et « *Frances* » marquent, localement, la distance entre le présent et le passé médiéval, tout en désignant les deux camps d'alors, dans un milieu amphibie.

La prise en compte de ces réalités contribuerait à se rapprocher des conditions de la vie en Bergeracois alors. Elle pourrait aussi aider à mieux comprendre l'adhésion de Bergerac et de Sainte-Foy-la-Grande à la Réforme au XVI^e siècle ; mais ce serait un autre sujet.

Avant tout, le rappel de ces réalités du passé peut contribuer à regarder pacifiquement le présent.

*

Il y a eu, au Moyen Âge, Bergerac, entre « *Angles* » et « *Frances* », mais surtout vivant pour et par elle-même. Il y a eu les rapports entre la Guyenne et les Îles d'Outre Manche, aux XVI^e et XVII^e siècles, quand des Écossais étaient pasteurs, professeurs, à Bordeaux et à Bergerac. Il y a eu, aux XVII^e et XVIII^e siècles, après la Révocation de l'Édit de Nantes, ceux qui, ayant dû fuir notamment Bergerac, ont été accueillis et ont pu vivre leur foi dans les Îles. Et durant des siècles beaucoup de guerres et parfois de solidarités.

Aujourd'hui, la venue de quelques milliers de Britanniques en Périgord est un phénomène sans précédent, il faut le dire. Il y a de très sérieuses raisons de se frotter entre sensibilités, entre gouvernements, entre capitales, entre équipes de rugby, entre intérêts particuliers. Et aussi d'excellentes raisons de sympathiser. Bienvenue à nos nouveaux voisins.

R. C.

Les sépultures dans l'église de Plazac : le chœur et les chapelles

par Lucien QUEYROI

*Glisse les brumes d'automne
Sur les solitaires terrasses de jade.
La vieille lune contemple avec placidité
Les salles vides.
Les buveurs et les rieurs sont tombés en poussière,
Tous*

Poème chinois

L'église de Plazac, comme toutes les églises, a servi de lieu de sépulture malgré les émanations putrides que devaient supporter les fidèles et surtout la famille souvent assise, lors des offices, sur le banc familial au-dessus du tombeau de ses défunts.

Philippe Ariès écrit ¹ « la pratique constante, depuis l'antiquité chrétienne jusqu'au XVIII^e siècle, a été d'enterrer dans les églises, véritables nécropoles » et « ce malgré les interdictions des conciles ».

1. ARIÈS (Philippe), *L'homme devant la mort*, Paris, éd. du Seuil, 1977.

Le roi Louis XVI va mettre fin à cette pratique. Il fait une déclaration le 10 mars 1776, concernant les inhumations et la « salubrité de l'air » : « nulle personne ne pourra être enterrée dans les églises à l'exception des archevêques, évêques, curés [...] dans les églises de leurs cathédrales ou de leurs paroisses [...] ». Cette déclaration sera enregistrée la même année par les parlements de Paris, Toulouse, Grenoble et de Lorraine. Elle n'est enregistrée par le parlement de Bordeaux que le 3 septembre 1778 et à la sénéchaussée de Périgueux le 12 novembre 1778 si bien que l'on a continué à enterrer dans les églises du Périgord jusqu'au 31 décembre 1778. À Plazac, c'est Léonard Dufaure, 78 ans, du Bousquet, qui le 30 décembre 1778, sera la dernière personne ensevelie dans l'église ².

L'église est un cimetière



L'église de Plazac au début du XX^e siècle (coll. SHAP).

À Plazac, les curés n'ont enregistré les sépultures qu'à partir de l'année 1653 (exceptée une sépulture dans l'église en 1646 et une autre en 1652) ; des pages d'archives ont disparu ; souvent les curés ont fait preuve de négligence en n'inscrivant pas tous les décès ou bien ils ont omis de préciser le lieu de la sépulture (cimetière ou église). C'est ainsi que l'on a quand même pu relever, entre 1653 et 1778, sur une période de 111 années, 629 actes de sépultures dans l'église soit une moyenne annuelle de 5,66 personnes.

La puanteur devait être insupportable aussi bien l'été – mais on pouvait laisser les portes ouvertes – que l'hiver où elles étaient closes pour se protéger du froid. Été 1693, en deux mois, on enterre cinq personnes et, été 1767, six personnes.

2. C'est Léonard Dufaure habitait le village du Bousquet près du Bos de Plazac. Né vers 1700, il était un descendant naturel de François, premier marquis d'Hautefort, par sa grand-mère Louyse d'Hautefort du château de Nadalou qui avait épousé Léon Dufaure en 1660.

Les concessions

Les nobles, les bourgeois, les notables, de petits propriétaires, des artisans aisés avaient acheté à la fabrique³ une concession dans l'église comprenant un ou plusieurs emplacements côte à côte. Ainsi les Requier habitant au lieu-dit Le Sol, vieille famille qui comptait des procureurs d'office et des chirurgiens, disposaient de quatre emplacements alors que les Lafaysse ou les Pagès, du Bos de Plazac, petits propriétaires, n'avaient qu'un seul emplacement dans lequel les défunts de la famille étaient ensevelis les uns sur les autres. Malgré les concessions d'usage, la fabrique restait toujours propriétaire du fonds.

L'emplacement de ce que l'on appelle « les tombeaux » dans l'église indiquait souvent l'importance ou la notabilité de la famille qui en était titulaire. D'abord le chœur de l'église : quatre ou cinq familles y avaient leur tombeau ; ensuite les cinq chapelles et, en priorité la chapelle Sainte-Catherine, qui avait appartenu aux Calvimont, puis fut concédée vers le milieu du XVII^e siècle à la maison de Chanloubet. Enfin la nef et encore y avait-il des hiérarchies.

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, plus de soixante familles, soit une famille sur cinq, avaient ses tombeaux dans l'église. S'y faire enterrer était un grand honneur : on y était plus près de Dieu et de ses saints.

Les bancs

Les bancs placés dans le chœur appartenaient de plein droit aux hauts justiciers, et à défaut, par pure tolérance, aux moyens et bas justiciers, ou à des gentilshommes fondés en longue possession. À Plazac, seuls l'évêque de Périgueux, seigneur de Plazac, et le baron de Segonzac, co-seigneur à partir de 1679, avaient la justice (basse, moyenne et haute).

Les bancs de la nef appartenaient à la fabrique et ne pouvaient être occupés qu'en vertu d'une concession et moyennant rétribution.

Presque toujours, le droit de banc s'adjugeait avec un droit de sépulture ; les fidèles se croyaient en plus parfaite union avec leurs morts si les membres vivants d'une famille pouvaient se grouper sur les dalles recouvrant les restes de ceux qui les avaient précédés dans la tombe⁴.

Un ami se souvient, qu'étant enfant (vers 1945), il venait à la messe à Plazac tous les dimanches avec sa grand-mère. Celle-ci se mettait toujours à

3. Les fabriques paroissiales furent instituées en 1311. Elles étaient chargées de l'administration et de la gestion des biens de l'église. La fabrique comprenait un conseil de fabrique (laïques élus) et un bureau des marguilliers, organe d'exécution.

4. MONTEIL (X. de), « Des anciens droits de banc et sépulture », *BSHAP*, 1928, t. LV, p. 181-189.

l'emplacement exact où furent ensevelis ses ancêtres (n° 53 sur le plan ci-après) les Lacoste de Pranze. Cette femme savait donc, plus de 160 ans après l'interdiction d'enterrer dans l'église, que le tombeau de sa famille était précisément sous cette dalle ⁵. Il se souvient aussi qu'il y avait sur les murs de l'église, accrochées à des clous, des couronnes faites de fausses perles, suspendues là pour honorer les morts de la rangée.

La fabrique

La fabrique disposait dans l'église d'un certain nombre de places (voir « les tombeaux de la fabrique »). Ceux qui n'avaient pas une concession pouvaient néanmoins se faire enterrer dans l'église ou y faire ensevelir l'un des siens, pour une raison justifiée et si la personne était honorable.

La famille devait alors quémander une place dans l'un des tombeaux que la fabrique s'était réservés et payer une redevance qui serait utilisée à l'entretien ou à la réparation de l'église.

La dimension des tombeaux

Comme déjà dit, un tombeau pouvait avoir une ou plusieurs places. Chaque place devait avoir à peu près une longueur de 2,10 m et une largeur légèrement inférieure à un mètre. Chaque tombeau était délimité par des montants en pierre ou en terre, ou peut-être était-il taillé dans le roc plus ou moins profondément suivant le nombre de personnes susceptibles d'y être ensevelies.

Vers la fin du XVII^e siècle, l'évêque de Périgueux, M^{sr} Le Boux, seigneur de Plazac, avait imposé le dallage des tombeaux, qui était plus ou moins bien fait, et tombeaux, bancs seigneuriaux ou bourgeois encombraient le chœur et la nef ⁶.

Avant 1681, Léon Douat, seigneur de la Vergne († 1694), avait fait paver des tombeaux de six pieds et demi de longueur et de quatre pieds de largeur dans le chœur (soit 2,10 m sur 1,30 m), du côté de l'épître, au second rang, au-dessous des tombeaux de la maison du Cluzeau, et au coin sud-ouest du chœur. De même, le seigneur de Belet, sans doute Jacques de Royère, au XVII^e siècle, avait fait paver des tombeaux dans la nef (place n° 31 sur le plan) de six pieds et demi de longueur sur quatre pieds de large (2,10 m x 1,30 m

5. À rapprocher de l'histoire suivante : « vers 1950, Elina Lafaysse, du Bos de Plazac, environ 75 ans, venait régulièrement s'agenouiller pour y prier au pied de la croix en pierre du village du « Bousquet » où avait été enterrée le 23 janvier 1653 Petite Delbos qui était l'une de ses ancêtres alors que bien plus près de chez elle, à l'entrée du Bos, il y avait aussi une croix où elle n'allait jamais se recueillir ».

6. SECONDAT (Marcel), « L'église romane de Plazac », *BSHAP*, 1987, t. CXIV.

pour deux emplacements). Guillaume Pauly, sieur du Triaudet, vers 1720, fit paver ses tombeaux dans la nef (deux places) de six pieds et demi de long sur six pieds de large (2,10 x 1,95 m).

Jehan Lacoste ⁷ « gendre de feu Jean Grezel a fait paver dans l'église des tombeaux étant iceux de la longueur de six pieds et demy [2,10 m] et de la largeur de 5 pieds [1,62 m] ».

Le règlement édicté par Louis XVI, dans sa déclaration du 10 mars 1776, imposait à ceux encore autorisés à se faire ensevelir dans les églises, qu'ils y fassent construire : « des caveaux pavés de grandes pierres, tant au fond qu'à la superficie ; les dits caveaux auront au moins 72 pieds carrés en dedans d'œuvre ; et ne pourra, l'inhumation, y être faite qu'à six pieds [1,95 m] enterré au-dessous du sol intérieur ». Ce sont donc des caveaux de 2,75 m de côté ce qui est important comparés à l'exiguïté des tombeaux de l'église de Plazac.

La redevance

À la demande de l'évêque, M^{gr} Machéco de Prémeaux, faite à l'abbé Deschamps, curé de Plazac, un « état des tombeaux ⁸ » fut établi par Joseph Chastel, marguillier ⁹ qui le remit le 8 novembre 1747. Le plan qui figure ci-après en est tiré.

Il semblerait qu'alors la redevance annuelle, perçue par la fabrique, pour une concession, était de une livre par emplacement. Toutefois, M. Secondat ¹⁰, qui s'en réfère aux cahiers de l'abbé Lygonat ¹¹, manuscrit non publié précise-t-il, indique : « qu'en 1747 Pierre Dalbavie, pour une place, paie en hosties ; en 1750, Héliés Pagès pour deux places paie cinq sols de rente pour chaque place ; la maison de Marfon pour ses places dans le chœur, deux sols et six deniers ; Jean Dongres pour ses deux places et un banc dans la nef paie dix sols par an ; Tibeyrant pour la chapelle Notre-Dame de Pitié et Dalbavie pour la chapelle Saint-Roch quatre picotins de froment [19,6 litres, mesure de Plazac] ». Ces redevances apparaissent dérisoires.

7. Jehan Lacoste, de Pranze, a épousé le 15 novembre 1672 Gabrielle Grezel du bourg de Plazac.

8. SECONDAT (Marcel), *op. cit.*

9. Joseph Chastel (1696-1768), marguillier de 1717 jusqu'à sa mort, avait épousé Marie Pejoursan, 13 ans, orpheline. Ils ont vécu dans une maison proche de l'église, aujourd'hui démolie, en haut et à gauche de la place. Ils sont tous les deux ensevelis dans l'église, tombeaux de la fabrique. Il était l'homme de confiance du curé.

10. SECONDAT (Marcel), *op. cit.*

11. Félix Lygonat (1837-1914), vicaire à Plazac en 1873 puis curé de 1882 à 1907. Les « cahiers de l'abbé Lygonat » cités par M. Secondat, qui relateraient l'histoire de Plazac, sont introuvables. Il faut noter que les quelques écrits qu'il a laissés par ailleurs manque d'intérêt et de rigueur historique.

Par la suite, les tarifs changent. « Le douze septembre 1751, la famille Dalbavie obtient de M^{gr} Machéco de Prêmeaux, représenté par le curé de Plazac, devant maître Fayard, notaire royal, pour tous ses descendants, l'autorisation écrite, paraphée et plombée, de se faire enterrer dans la chapelle, à côté de l'escalier de la tribune, c'est-à-dire la chapelle Saint-Roch, moyennant une redevance annuelle de vingt sols et l'entretien de la chapelle.

Le 9 novembre 1773, le sieur Tibeyrant du Sable, gendre de Dalbavie-Laborie ¹², se fait délivrer, par maître Fayard, pour lui et les siens en ligne directe, trois places de tombeaux, plus un banc, dans cette chapelle Saint-Roch, moyennant une rente de vingt sols, plus de trente livres d'arrérages, plus trente livres d'amortissement, que le sieur Tibeyrant a comptés en bonnes espèces sonnantes ».

L'ensevelissement

Comme partout en France et au moins jusqu'au début du XVIII^e siècle, les gens étaient ensevelis dans un linceul, c'est-à-dire un drap de lit. Pour les pauvres, la majorité de la population, ce linceul n'était souvent qu'un drap usé ou d'autres linges usagés.

Le corps du défunt était placé dans une bière uniquement pour le transport de la maison à l'église. Ainsi, il y avait une grande boîte pour le transport des adultes et une petite boîte pour le transport des enfants. C'est au début des années 1700 qu'on prit l'habitude d'enfermer les morts dans une bière en bois pour les enterrer ¹³. Mais dans l'église, en raison de l'exiguïté des tombeaux, les morts y furent toujours ensevelis dans un linceul.

Les dalles de l'église ¹⁴ étaient des pierres tombales. Les fossoyeurs, qui s'appelaient alors Nouaillaneys, Talaucher, Grezel..., avant l'office, préparaient le tombeau. Ils soulevaient avec un pal fer une ou deux dalles, puis l'emplacement était creusé ou aménagé. Après l'office funèbre, l'un des fossoyeurs descendait à l'intérieur, on lui passait le corps du défunt enveloppé dans son linceul et il l'allongeait à la place prévue, la tête tournée vers l'autel.

12. Antoine Tibeyrant désirait se faire ensevelir dans la chapelle Saint-Roch où était enterrée sa première épouse, Françoise Dalbavie morte en 1769 à l'âge de 22 ans. Antoine Tibeyrant meurt en 1822, il sera enterré comme tout le monde dans le cimetière de la paroisse, appelé aujourd'hui le « vieux cimetière ». Comme les autres, il y repose « incognito » la plupart des stèles ayant disparu.

13. LACHIVER (Marcel), *Les années de misère*, Paris, Fayard, 1991.

14. En 1688, visite canonique. Il est noté sur l'église de Plazac : « sanctuaire nouvellement pavé et vitré. Diverses chapelles occupées par des particuliers ; celle de Saint-Jean menace ruine et, du côté de ladite chapelle l'église qui a été voûtée, menace ruine dudit côté. La dite église est lambrissée et pavée. Deux bans sans tiltres, incommodes au service de l'église. Cymetière ouvert » (BSHAP, 1929, t. LVI, p. 271).

Ensuite, le corps était recouvert de terre avec une couche de sable sur le dessus pour y faire reposer la dalle ou bien, comme l'indique le contrat passé entre les Faure et le syndic de la fabrique de l'église Saint-Sulpice du Bugue, le dessus du tombeau était pavé puis planchéier « laquelle place de tombeaux, lesdits Faure faisant paver et plancher par le dessus ».

Les ensevelis

Il faudra attendre l'arrivée de l'abbé Villate en 1697 pour que l'âge des défunts soit porté sur l'acte de sépulture avec bien entendu de nombreuses omissions. Un tiers environ des personnes ensevelies dans l'église avait moins de vingt ans.

La moitié des ensevelis étaient nobles (ou se disaient tels), bourgeois ou notables.

Après le « haut du pavé » venaient ceux qui exerçaient un métier : les notaires, juges, procureurs d'office, chirurgiens, marchands, hôteliers, apothicaire, un maître canonnier ¹⁵, des clercs, praticiens et même un docteur en médecine.

Ensuite les artisans bien établis : tailleur d'habit, tisserand, maréchal, menuisier, forgeron... mais le plus souvent ceux-ci n'avaient pas de concession et ne se faisaient enterrer dans l'église qu'en payant une place à la fabrique ce qui ne leur donnait aucun droit pour les autres membres de leur famille et leurs descendants.

Un nombre important de paysans, petits propriétaires, avait une concession dans l'église, mais concession ne comportant qu'un seul emplacement : les Lafaysse et les Pagès, du Bos de Plazac, les Delbos, du Bousquet, les Lacoste, de Pranze et de la Girvarie, les Pageix, de la Beylie... Les Castagneyrol, du Bousquet, métayer du seigneur de Chabans et aussi maître tailleur d'habits, famille aisée et d'une grande honorabilité, disposaient eux de deux emplacements en travers de la nef.

Ossuaire

Mais où sont les restes de tous ceux qui pendant au moins six siècles – peut être 2 000, peut être 3 000 personnes – ont été ensevelis sous les dalles de la nef et du chœur. L'église de Plazac disposait-elle d'un ossuaire et si oui où était-il ?

15. Il s'agit de Pierre Vielescot, maître canonnier à la forge de Vimont à Plazac, enseveli le 28 janvier 1686. Son fils Héliés Vielescot, sieur du Rond, y sera enseveli à son tour en 1720.

Les familles de Plazac ensevelies dans l'église *

ARMAND : 14 et 25
AUDY : 62

BAILHARD : ?
BERBESSON : 55
BEYNAC (M. de la Garde) : chœur

CALVIMONT : chapelle Sainte-Catherine
CASTAGNEYROL : 42
CLEYRAT : 72
COTET : chapelle Sainte-Catherine et 56
COULON de LAGRANVAL : chœur
CUBELIER : 112

DUPONT (Bourg) : 63
DUPONT (Mouchardie) : 91
DALBAVIE (Bousquet) : 54 et 83
DALBAVIE (Bourg) : chapelle Saint-Roch
et 65-77
DELBOS : 123
DELBOUSQUET : 16 et 102
DESMAISONS : 84
DOUAT, sgr de la Vergne : chœur et 15
DONGRES : 11
DUFAYRE (Bousquet) : 74
DUFAYRE (Brauge basse) : 75
DUFAYRE (Bourg) : 101

ESCABAILLE : ?
ESTAY : 76

FAYARD : chapelle Saint-Jean et n° 116
FERREL : 104
FOUSSEMAIGNE : 114

GONTAUD (de...) (maison de Belet) : 31
GOUDOU : 85
GREZEL : 28

IMBERT (Prouilhac) : 20 et 22
IMBERT (le Turc) : 41 T (en travers)
IRONDE : 27 et 71

JOURDE : 64

LA CLERGERIE (de) : 26 et 56
LACOSTE : 18 et 53
LAFAYSSÉ : 22
LAPARRE : 13
LAREBIÈRE : ?
LESTRADE de la COUSSE : chœur
LUZIER (de) : chœur

MARSAL : 113
MARTIN : chœur
MAUREL : 12 et 34
MAZEL : 111

PAGÈS (Beylie) : 43
PAGÈS (le Bos) : 103
PAIGNON : 61 et 82
PAULY : 51 et 121

REQUIER : 33
RISON : 23 et 24
ROCHE-AYMON (de la) : chœur
ROQUE : 81
ROULET : 15
ROYÈRE (de) (maison de Belet) : 31
RUAUD : chapelle Saint-François

SOUFFRON : 52

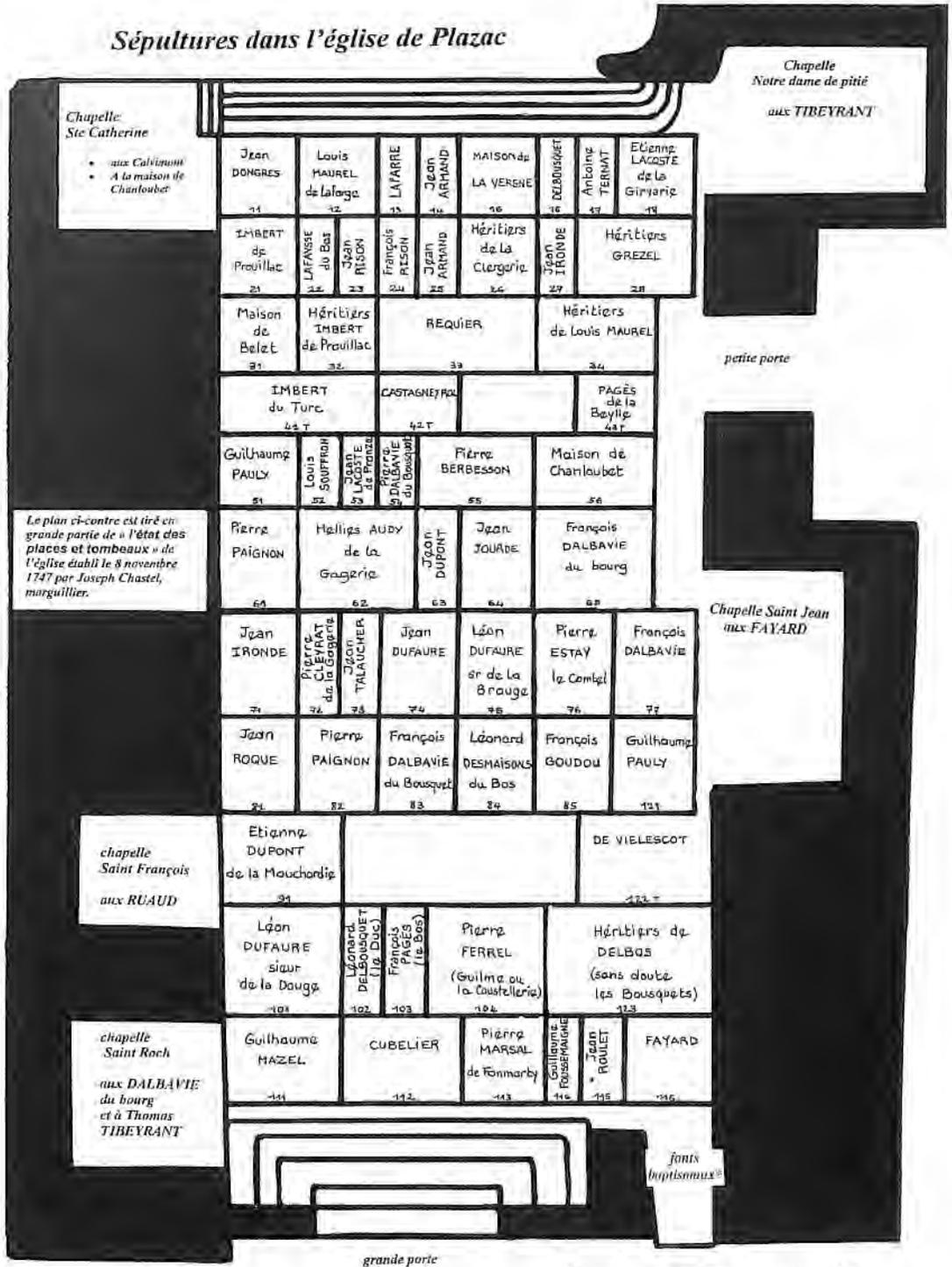
TALAUCHER : 73
TERNAT : 17
TIBEYRANT : chapelle Notre-Dame de
Pitié

VIELESCOT : 122

YCHIER : chœur

* Les numéros renvoient au plan.

Sépultures dans l'église de Plazac



La numérotation des places est une initiative de l'auteur.

* Constitué d'une croix en pierre polygonale qui aujourd'hui est installée en bas de la place de l'église pour y simuler un fontain.

Cérémonies d'inhumations

Louis-François Gibert écrit ¹⁶ : « Les cérémonies catholiques d'inhumation sont marquées par une certaine ostentation. À trois occasion [...] : le jour de l'enterrement, à l'octave et au bout de l'an, les testateurs veulent que soit convoqué un certain nombre de "prêtres chantant messe" ».

À Plazac, on a plusieurs exemples dont celui du testament de Jean de Calvimont dit Prouilhac, seigneur des repaires nobles de Giverzac et du Cheylard, passé les 20 et 28 août 1518 « au lieu et bourg de Plazat en la mayson et habitation dudict testateur ¹⁷ » :



L'intérieur de l'église de Plazac (coll. P. Pommarède).

« [...] veut et ordonne le dict testateur que son corps quant son ame sera séparé diceluy soit enterré en ladicte esglise de plazac [...]. Veult et ordonne le dict testateur que au jour de sa sépulture soyent convoqués et appellés deux cens prêtres messe chantant et que a ung chascun diceul soit bailhé et donné deux soulx tournois et de deux en deux une pinte de vin et ung pain blanc. Veult et ordonne le dict testateur que au jour de sa sépulture soyent convoqués et appellés assistent treize pouvres en lhonneur des treizes apostres

16. GIBERT (Louis-François), « Testaments et pratiques funéraires en Sarladais du XV^e au XVIII^e siècle », *BSHAP*, 1996, t. CXXIII, p. 198.

17. Archives municipales de Bordeaux, Delpy 56.

portans chascun une torche et à ung chascun deulx leur soit bailhé par ses héritiers une haulne de drap noir gros lequel porteront sur eulx tout le jour de sa sépulture [...] veulst le dict testateur que ung chascun desdictz jours leur soit bailhé douze deniers tournois a ung chascun desdicts pouvres lesquels ne pourront disposer dudict drap que le bout de lannée ne soit faicte, item a volu et ordonne ledict testateur que au jour de sa sépulture soit donnée et dispercé par ses héritiers aux pouvres de dieu le pain que pourra sortir de quatre charges de blé de seigle et bailharge et aussi leur soit bailhé et donné quatre charges de vin affin quilz prient dieu pour le salut de son ame [...] ».

Les sépultures dans le chœur

La maison du Cluzeau avait des tombeaux dans l'ancien sanctuaire du côté de l'épître, côté sud, au-dessous du grand autel et de son marchepied. De même le sieur de la Garde ¹⁸ avait aussi les siens du côté de l'évangile.

L'évêque de Périgueux, seigneur de Plazac, M^{gr} Guillaume Le Boux (1667-1693), prétendit que « ces dits seigneurs n'y autres ¹⁹ » n'avaient aucun droit à des tombeaux dans le sanctuaire ; il fit paver à ses frais les places de ces tombeaux et déplacer leurs bancs. Leurs places furent transférées au premier rang dans le chœur de l'église, côté de l'évangile et côté de l'épître (emplacements numérotés 1 et 3 ci-dessous).

côté « évangile » ancien sanctuaire côté « épître »

Table de communion

1	2	3
2 places, 1 banc		4 places, 1 banc

Chapelle Saint-
Blaise (1681)
érigée par le
baron de Segonzac,
maître de forges

4	5	6
2 places, 1 banc	2 places	2 places, 1 banc

18. Voir note 22.

19. SECONDAT (Marcel), *op. cit.*

Tombeau n° 1 : deux places et un banc

Le 24 janvier 1656, Louis Lestrade de la Cousse, écuyer, seigneur de la Trimouille, fait l'acquisition de la forge située à Plazac au lieu dit Vimont. Il est originaire du château de Boulhiens, paroisse de Montagnac-d'Auberoche. Il est marié à Gabrielle de Mellet et ils ont une fille prénommée Jehane.



La forge de Vimont à Plazac (coll. SHAP).

Le 11 juin 1670 « au chasteau de la forge de Vimont, environ l'heure de dix heures du matin » Louys Lestrade de la Cousse « estant dans son lit couché actain de maladye toute fois sain par la grace de Dieu de ses bons sens, mémoire et entendement » fait son testament par devant son notaire maître François Pauly²⁰ et deux témoins du bourg de Plazac : « entend le dit testateur mugny de la sainte croix disant in nomine patris et filij et espirictu santi amen [...] a recolmandé son corps et ame a Dieu le père tout puissant supplie la bien heureuse vierge marie et tous les saints et saintes du parady [...] entend le dit testataire que quand il plaise a Dieu de faire séparation de son ame avec son corps que son dict corps soit porter mis et ensevely dans l'eglize de Plazac sy tout est qu'il

sy frouve des tombeaux vacquants en payant yseux [...] et à l'endroit le plus honorable s'il se peut [...] et en quas ou il ne se trouvera des tombeaux vacquant dans ladicte esglize [...] veut et entand que son dict corps soit porté et ensevely dans l'esglise de Montaigniac [d'Auberoche] et dans les tombeaux et sementières que ces feux père et mère sont ensevelis²¹ ».

20. Maître François Pauly est aussi juge de Plazac au « party » du seigneur évêque. Il est marié à Marguerite Mazel et ils habitent la grande maison au fond du bourg près de la fontaine. Il meurt en 1691 « après avoir demeuré deux ans ou environ paralitique de la moiyté du corps ». Il sera enseveli dans l'église.

21. Archives de la famille de Segonzac.

Onze jours plus tard, le 22 juin 1670, Louys de la Cousse meurt « sur l'heure de midy » après avoir reçu les saints sacrements de l'église. Le lendemain, il est enseveli dans le chœur de l'église de Plazac, côté « évangile », près de l'autel : la place la plus honorable. La famille avait acheté cet emplacement à Monsieur de la Garde²². Ce tombeau à deux places fut ensuite la propriété de François Louys Bardon, chevalier, seigneur baron de Segonzac après son mariage, le 17 novembre 1671, avec Gabrielle de Mellet, veuve de Louys de la Cousse. Il était dans l'ordre des choses que les Segonzac eussent la première place en leur qualité de co-seigneur de Plazac²³. Pour marquer ses nouvelles prérogatives François Louys Bardon de Segonzac fit construire en 1681 une chapelle accolée au chœur de l'église, côté nord, dans laquelle fut transféré plus tard l'autel de Saint-Blaise qui se trouvait sur le côté droit, au-dessous du chœur à l'extrémité de la nef.

Aucun Segonzac ne sera enseveli dans l'église de Plazac. Ils furent enterrés dans l'église paroissiale de Segonzac : François Louys Bardon le 20 août 1674 à l'âge de 66 ans, Marc, comte de Bardon son fils et celui de sa première épouse Marguerite de Fayard le 5 août 1704 à l'âge de 66 ans.

Les Segonzac resteront maître de la forge de Vimont jusqu'en 1769. Ils seront remplacés par les Chapt-Rastignac du château de Coullonges.

Tombeau n° 2 : tombeau des prêtres

Jean Roque y fut enseveli le 15 août 1765, quoique curé de la paroisse de Thonac, mais natif de Plazac où il était né en 1702, de Bernard et de Marguerite Lacoste habitant la dernière maison au fond du bourg. Il est probable que Sardon de Calvimont, curé de Plazac²⁴ entre 1470 et 1529 et son successeur, son propre neveu, François de Calvimont y sont ensevelis²⁵

22. Qui est ce Monsieur de la Garde ? Était-il « garde du roi » ? Il est probablement le fils de Pierre de Beynac, sieur de Meyrals, second fils de Jean Guy de Beynac auteur de la branche de Tayac. Ce Pierre vivait à la Fauretie, paroisse de Plazac, où il est mort le 8 mai 1647 ; il est enterré dans l'église de Tayac. C'est sans doute ce Monsieur de la Garde, fils de Pierre, qui cédera cet emplacement à la famille Lestrade de la Cousse. Il est né vers 1631, il vit aussi à la Fauretie où il meurt le 23 mars 1720. Le curé de Plazac écrit sur l'acte de sépulture : « Enseveli monsieur de la Garde de la Fauretie, 89 ans environ ». En 1720, ce monsieur de la Garde a, sans doute, été enseveli dans les tombeaux de la maison du Cluzeau avec laquelle les Beynac de Tayac avaient des liens étroits.

23. Le baron de Segonzac, maître de la forge de Vimont, est devenu co-seigneur de Plazac en 1679 à la suite d'un échange de domaines avec M^{gr} Le Boux, évêque de Périgueux et seigneur de Plazac.

24. Le seigneur évêque avait à la fois la charge et le bénéfice de la paroisse. C'est pourquoi le desservant n'avait pas droit au titre de curé mais à celui de « vicaire perpétuel ». Il avait des revenus assez faibles « la portion congrue » de la dîme.

25. À moins qu'ils n'aient été enterrés dans la chapelle Sainte-Catherine, sépulture de la famille Calvimont.

comme tant d'autres prêtres de Plazac. On peut citer ²⁶ – mais peut être ont-ils terminé leurs jours dans une autre paroisse ? – entre 1460 et 1470 : Raymond de Gordonna, recteur de Plazac, Guillaume de Marfon, Pierre Dioude, Arnaud de Chastel ; et dans les années 1530 : Pierre Lalande, Etienne Audy, Hélié Audy, Raymond Roque, Jean Dupond, Jehan de Soulier, Pierre Dongres, Jehan Pagnion, et tant d'autres durant des siècles.

Tombeau n° 3 : quatre places et un banc

Tombeau de la maison du Cluzeau ²⁷ et de la Grange, avec trois emplacements.

Y sont ensevelis les de Luziers, famille établie au Cluzeau depuis au moins le XV^e siècle. Jean Luziers, seigneur du Cluzeau, et son frère autre Jean Luziers – qui est son procureur – sont cités en 1468, 1481... Viennent ensuite les de Laroche-Aymon :

- Jean-Baptiste de Luziers, sieur de la Grange ²⁸, seigneur du Cluzeau († 15 juillet 1696) et son épouse Catherine de Beynac († 23 novembre 1705 à 98 ans ?).

- Leur fille Jeanne de Luziers ensevelie le 14 avril 1733 à 74 ans et son époux Georges de la Roche-Aymon, seigneur du Cluzeau et des Eyssards enseveli le 16 juin 1700.

Leurs enfants :

- Aubin de la Roche-Aymon, † 24 mai 1752 à 61 ans, époux de Peyronne Feregaudie.

- Raymond de la Roche-Aymon, seigneur des Eyssarts, y habitant avec sa femme Jeanne Laumon native de Foncharel, enseveli le 12 janvier 1778 à 80 ans.

- Jean Aubin de la Roche-Aymon de la Férelie, enseveli le 4 décembre 1759 à 63 ans.

- Catherine de la Roche-Aymon, habitant à la Grange, ensevelie le 28 mars 1762 à 65 ans. Elle était l'épouse de Gaspard Joseph de Beynac, écuyer, seigneur de Fayac. Leur fille :

- Marie de Beynac, 56 ans, † 12 février 1773, mariée à Jean Cubelier du Bos (1717-1791), habitants à la Grange ²⁹.

26. Archives départementales de la Haute-Garonne, 3 E 250 et Archives départementales de la Dordogne (A.D.D.), 2 E 1828/65, f° 1 et 2.

27. Le Cluzeau est un castel, situé à 3 km au sud du bourg de Plazac, dépendant de la paroisse de Fleurac.

28. Manoir implanté au lieu dit « la Grange », à environ 1 000 m du bourg de Plazac, vers le nord-nord-ouest, sur le bord du ruisseau le Vimont. Ce manoir fut brûlé en 1830.

29. Marie de Beynac a probablement été ensevelie dans les tombeaux des Cubelier.

- et sans doute ce monsieur de la Garde mort à la Fauretie le 23 mars 1720 à l'âge de 89 ans ³⁰.

M. Secondat écrit ³¹ :

« Georges de la Roche-Aymon avait fait peindre ses armoiries (de sable semé d'étoiles au lion lampassé de gueules), avec une litre et une couronne de marquis, au-dessus du nouvel emplacement de ses tombeaux et de son banc, à la droite du chœur, côté de l'épître, en face de la chapelle de M. de Segonzac. Le baron de Segonzac lui fit faire une sommation – après 1681 – lui ordonnant de briser sa litre et ses armoiries, et lui permettant de les remettre, à la condition qu'elles soient plus basses que les siennes et qu'il ne mettra pas sur ses armoiries ou écussons la couronne de marquis, trop supérieure aux gens qui n'ont la haute justice dans aucune paroisse ».

Tombeau n° 4 : deux places

Il appartient à la maison de Marfon ³². Vieille famille de Plazac aujourd'hui disparue. On trouve plusieurs générations de Ychier (Hychier ou Ichier), notaires à Plazac entre 1347 et 1498, prénommés Jehan ou Arnaud. C'est Jean Ychier, notaire, qui a établi le contrat de la vente faite par Seguy Delpon à maître Jehan de Calvimont du moulin de Cordestieux le 3 avril 1479.

1. Les Ychier sieurs de Marfon. Un Hélie Ichier, sieur de la Rivière, a épousé damoiselle Jeanne de la Garaudie. Ils eurent au moins deux fils : Bernard né à Marfon le 14 mai 1634 et Louys né le 6 janvier 1636. Ce dernier est enterré dans l'église le 1^{er} septembre 1684.

2. Une fille de Louys et de sa femme, Françoise Jarfin : Jehane Ichier épouse le 2 juin 1676 en l'église de Plazac Pierre Martin, écuyer, sieur de Manssat et du Bigord (Montignac) ³³ né vers 1650 de Pierre et de Gabrielle de

30. Voir note 22.

31. SECONDAT (Marcel), *op. cit.*

32. Autrefois, le repaire de Marfon, situé au fond d'un vallon, au sud-ouest et à 1 400 m à vol d'oiseau du bourg de Plazac. Aujourd'hui, centre bouddhiste de l'école Kagyupas appelé « Dhagpo dedrol ling ».

33. Jean Martin, écuyer, probablement le grand-père ou l'arrière-grand-père de notre Pierre Martin, vivait paisiblement dans son domaine du Bigord sur la paroisse d'Aubas avec sa femme Madeleine de Chabanes et huit enfants. Quand en 1574, le maréchal d'Albret, gouverneur de la Guyenne, sur l'ordre du roi, convoque le ban de la noblesse du Périgord à Bordeaux. Jean Martin est pauvre, très pauvre, il n'a aucun cheval, pas de harnachements. Il lui manque le premier denier pour s'équiper convenablement ; mais il est obligé de se rendre à la convocation sinon il sera sanctionné. Il va à Montignac chez un riche marchand Antoine Veyssière, et lui offre, pour le prix de 500 livres, une pièce de terre, de vigne et de bois... Le marché est conclu et immédiatement il s'achète une jument de poil bai, avec son harnais, un manteau neuf de couleur violette, une paire de bottes, six aulnes de toile de Paris dans laquelle il se fait tailler quelques blouses. Après avoir fait son testament, il endosse le manteau violet, chausse ses bottes, dit au revoir aux siens, enfourche la jument au poil bai et court au service du roi. DUBOSQ (Guy), « Un gentilhomme périgourdin et la convocation du ban de la noblesse de Guyenne en 1674 », *BSHAP*, 1937, t. LXIV.

Carbonnières. Ils sont tous les deux ensevelis dans le chœur de l'église, lui le 13 mai 1715, elle le 17 août 1725.

Leurs enfants :

- Françoise Martin née en 1694, épouse en 1714 à Plazac, Pierre Coulon, écuyer, sieur de Lagrandval, d'une vieille famille de verriers dans la paroisse de Bars. Elle est ensevelie le 1^{er} janvier 1773 ³⁴.

- Un de leur fils, Pierre Martin, 7 ans, est enseveli en 1705.

- Un autre Pierre Martin, sieur du Claux, habitant au petit Marfon, est enseveli en 1730, âgé de 27 ans.

- Jean Martin, sieur de Champagne, 54 ans, est enterré le 16 mai 1732.

- Françoise de la Filolie de la Garde, épouse de Louys Martin de Campagne, ancien capitaine au régiment de Picardie meurt à 37 ans à la Fauretie ; elle est ensevelie le 21 avril 1750. Lui meurt à Marfon et il est enterré le 14 août 1764.

- Autre Louis Martin, 78 ans, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, meurt à Marfon ; il est enseveli le 13 mai 1773.

et

- Anne de Fanlat de la Fauretie le 28 juillet 1716 (sans doute une demoiselle de la Filolie).

- Le 8 novembre 1778, une fille, âgée de 18 mois, de Jean Coulon sieur de Lagrandval et Marie Victoire de Vassal demeurant à Marfon.

Tombeau n° 5 : deux places

M. Secondat écrit : « les deux places du centre sont à Pierre Audy ». On ne sait pas qui étaient ces Audy qui ont eu l'honneur d'avoir leur sépulture dans le chœur de l'église. Sans doute pas les Audy du village d'Albavie ni les Audy de la Gagerie.

Tombeau n° 6 : quatre places

Tombeau comportant deux emplacements appartenant à la maison de la Vergne, du nom d'un château, aujourd'hui en ruine ³⁵, sis dans un vallon à

34. L'un des derniers descendants des familles Dalbavie-Laborie et Coulon de Lagrandval, François Laval, vendra en 1998 à des Hollandais, la belle demeure, que la famille possédait au centre du bourg.

35. Déjà en partie ruiné, ce château a brûlé en août 1923. Il est probable qu'il a appartenu à la famille de Royère. L'un des fils Jean de Royère en épousant Honorette de Belet vers 1450 est devenu seigneur de Belet. Le 19 septembre 1486, noble Jean de Royère et Honorette de Belet échangent le repaire de la Vergne qu'ils cèdent à Maître Jean de Calvimont (A.D.D., 12 J 93, p. 36, paragraphe 4 et fonds Périgord t. 125, dossier Calvimont, p. 4). Les Douat ou Douhat, venant probablement du Poitou s'installeront à la Vergne dans la première moitié du XVI^e siècle.

environ 1 200 m au sud-sud-est du bourg de Plazac. Il appartenait aux Douat, famille du Périgord dont une branche s'était établie en Chastelleraudais au début du XVII^e siècle ³⁶. Elle fut maintenue dans sa noblesse par l'intendant Barentin le 10 septembre 1667. Voici les noms inscrits dans l'armorial ³⁷ : « Jean Dhouat, seigneur de la Vergne, et Lionet Douat, frères, habitants le dit Jean à la Vergne dans la paroisse de Plazac, sénéchaussée de Périgueux et le dit Lionet en Poitou sénéchaussée de Chasteleraud ».

François Douhat, écuyer, seigneur de la Vergne, avait été nommé par lettre le 4 mai 1557 capitaine de Plazac, garde du château et des prisons. Au début de l'année 1559 ces fonctions lui furent retirées et il fut remplacé par Pierre Laurent, un marchand de Plazac. Par jugement, de la cour présidiale :

« François Douhat, écuyer, seigneur de la Vergne, demandeur, est réintégré dans la possession et jouissance de l'état de capitaine de Plazac, garde du château et des prisons dudit lieu, sous la main du roi, aux gages, profits, revenus et émoluments contenus dans les lettres de provision du 4 mai 1557, et la cour présidiale lui délivre exécutoire contre Pierre Laurent, marchand de Plazac, défendeur, de la somme de vingt livres tournois qui lui est due pour les gages de son état de capitaine pendant l'année 1559 ³⁸ ».

Léonard Douat, seigneur de la Vergne, a épousé le 28 juillet 1570 Catherine de la Faye. Un de leur fils, Hélié Douat, seigneur de la Vergne, épouse le 4 décembre 1594 à Sainte-Orse, Nérée de Fanlac, fille de Louis, seigneur de Sainte-Orse, et de Catherine de Brande. Il sera lui aussi capitaine du château de Plazac et des prisons, mais auparavant il servira dans l'armée des Ligueurs, commandée par le duc de Mayenne qui luttait contre les protestants. En janvier 1586, ce Charles de Mayenne, duc de Lorraine, s'empare de Montignac et du château qui appartenait à Henri de Navarre, futur Henri IV. Ensuite il passe à Plazac et installe son quartier général dans le château de l'évêque, pendant que ses troupes, logées dans le bourg, vont vivre sur le pays... Mayenne, en quittant Plazac, y laisse une troupe assez importante de Ligueurs qui y restera cinq ans, jusqu'en 1591. Auparavant, il établit un document mettant sous la sauvegarde et la protection du roi, les biens de Hélié Douat et de sa mère, noble Catherine de la Faye :

« Le duc de Mayenne, Pair et Grand Chambellan de France, lieutenant général pour le roy en l'armée de Guyenne. Ayant esgard aux services que fait actuellement le sieur De la Vergne [...], mettons en la protection et

36. *Dictionnaire des familles du Poitou*, bibliothèque de Châtelleraud.

37. FROIDEFOND DE BOULAZAC (A.), *Armorial de la noblesse du Périgord*, t. 1.

38. *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Dordogne, sénéchaussée de Périgueux*, 1^{re} partie, B 75, p. 25.

sauvegarde du Roy et de nous, Catherine de la Faye, damoiselle de la Vergne, sa mère, avec sa maison size à Plaisac, ses mestairies et aultres biens, deffendant a tous gens de guerre dy loger, prendre, piller ou fourrager aulcune chose ny porter dommage quelconque a ladicte Damoiselle a laquelle nous permectons fere mettre panonceaux aux armes du dict seigneur Roy et de nous à ce que personne nen pretende cause dignorance et au surplus pour les causes susdites nous avons exempté la dicte Damoiselle de la Vergne de toutes contributions de grains et vins qui ont ou pourraient estre levées sur les habitans dudict Plaisac [...]. Au dict Plaisac le vingt septiesme janvier 1586. Signé Charles de Maienne ³⁹ ».

Leur fils, Jehan Douat, fut gentilhomme de la maison du duc d'Orléans et maréchal des logis dans la compagnie des cheveu-légers du commandeur de Valencay. Il avait épousé, en 1629, Gabrielle de la Touche. Ils seront tous les deux ensevelis dans les tombeaux de la Vergne ; elle, le 16 août 1653 ; lui, le 24 décembre 1671. Parmi leurs enfants, sont ensevelis dans les tombeaux de la Vergne :

- Leur fils Léon Douat, seigneur de la Vergne, Jeu (fief en Chatelleraudais), les Bordes (Maintré, Vienne), meurt subitement à la Vergne et il est enseveli le 25 avril 1694 « costé de l'autel de Saint Blaise ». Il avait épousé, le 27 juin 1685, Françoise Froytier qui sera ensevelie le 16 novembre 1711.
- François Douat, écuyer, sieur d'Yvernet, 53 ans environ, le 4 septembre 1703.
- Autre François Douat, seigneur de la Vergne, le 3 février 1729.
- Madeleine Douat, demoiselle de Long, « le corps de laquelle a été enterré dans les tombeaux de ses pères et mères dans l'église » le 27 mars 1737.
- Françoise Douat, 90 ans environ, le 22 août 1742.
- Léonarde Douat, 19 ans, le 31 janvier 1751.
- Isabeau Douat, demoiselle des Bordes, 77 ans, le 27 juin 1756. Elle sera la dernière de la famille à être ensevelie dans les tombeaux de la Vergne. C'est à peu près vers cette même date que les Douat ont disparu de Plazac.

Le puits de l'église

La demoiselle de Labrousse a été ensevelie « dans le puits de lesglize le 26 mars 1699 en présence du sieur Fayard, du Rond, du sieur Lauxeral, du sieur curé de Fleurac, du sieur curé de Rouffignac et autres ⁴⁰ ». Il s'agit de

39. A.D.D., 2 E 555.

40. Jean Fayard, notaire royal est juge « au party » du baron de Segonzac, maître de forge. Il habite sur la place de l'église avec sa femme Rachel Pourchier, originaire du Bugue. Héliès Vielescot, sieur du Rond, est maître mouleur de canons à la forge de Plazac et surtout

Marguerite de Mellet « damoyzelle de Labrousse », sœur de Gabrielle de Mellet, épouse en premières noces de Louys Lestrade de la Cousse, maître de forge († 1670).

Ce puits de l'église se trouve, dans le chœur à gauche, entre le premier et le deuxième rang des tombeaux. M. Secondat⁴¹ raconte : « j'y suis descendu, autrefois, en levant deux dalles ; il avait été en partie comblé ; j'y ai trouvé, en surface, de nombreux ossements ».

Les sépultures dans les chapelles

La chapelle Sainte-Catherine (XII^e siècle)

Sépulture jusqu'au milieu du XVII^e siècle de la famille de Calvimont.

L'origine des Calvimont, quoique recherchée par de nombreux généalogistes, n'est pas bien connue. Les documents dont on dispose établissent l'existence de cette famille dans la paroisse de Plazac au XV^e siècle où elle commence à être connue avec Jean de Calvimont, dit Jean 1^{er}, fils d'Alexandre et de Marguerite Ladone. Il s'est marié en 1448 à Catherine de Prouilhac, originaire de Plazac et du village du même nom ; il serait mort avant 1474⁴². Ce Jean de Calvimont serait ce notaire de Plazac dont on a retrouvé aux Archives départementales de la Haute-Garonne un registre réalisé entre 1460 et 1470⁴³.

Jean I et Catherine de Prouilhac eurent quatre fils dont trois, prénommés Jean, vont fonder trois maisons illustres⁴⁴ en Périgord :

1. **Lerm** : Jean II (branche aînée), seigneur de Tursac et de Lerm. Il est procureur de « hault et puissant Prince, messire Alain seigneur d'Allebret », comte du Périgord et vicomte de Limoges. Il traite du contrat de mariage de César Borgia et de Charlotte d'Albret signé le 10 mai 1499. Il avait rendu hommage à ce même Alain d'Albret, comte du Périgord le 7 janvier 1499 pour la terre de Lerm. Sa fille Phélippe épousera Antoine de la Boëtie de Sarlat ; il leur naîtra un fils en 1530, Etienne de la Boëtie, écrivain et ami de Montaigne.

l'homme de confiance du baron de Segonzac. Avec sa femme, Louyze Goudou, ils habitent à la forge.

Le sieur Lauxeral est Léonard Pauly, 47 ans. Il habite la grande maison au fond du bourg près de la fontaine. Il est le fils de feu François Pauly, notaire et juge de Plazac qui avait recueilli les dernières volontés de Louys Lestrade de la Cousse, maître de forge, décédé en 1670.

41. SECONDAT (Marcel), *op. cit.*

42. Selon un contrat établi par Ychier, notaire à Plazac, le 17 février 1474, dans lequel Catherine de Prouilhac est qualifiée de « veuve de feu Monseigneur Jean de Calvimont, habitante du lieu de Plazac » (A.D.D., 12 J 93).

43. A.D. Haute-Garonne, 3 E 250.

44. Selon O'GILVY, *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne*.

Son fils Jean III de Calvimont, seigneur de Lerm, est nommé en 1525, par Louise de Savoie ⁴⁵, second président du parlement de Bordeaux. En 1526, il sera pendant deux ans ⁴⁶ l'ambassadeur de François 1^{er} auprès de Charles Quint à Madrid pour tenter de faire libérer les deux enfants du roi, otages en Espagne. Il conduira plusieurs missions pour la Couronne. Il serait mort en 1556.

2. **Chabans** : Jean de Calvimont dit « Jannicot », seigneur de la Labenche, fonde la maison de Chabans.

3. **Le Cheylar** : Jean de Calvimont dit « Prouilhac », seigneur de Giverzac, fonde la maison du Cheylar.

Un quatrième fils, Sardon ou Sacerdos de Calvimont, prêtre, sera curé de Plazac de 1470 environ à 1529.

L'ancrage des Calvimont à Plazac se manifeste par la création d'une chapellenie ou vicairie dans la chapelle Sainte-Catherine de l'église de Plazac voulue par Jean II de Calvimont ⁴⁷ dans son testament de 1511 (codicille en 1513). Le chapelain en sera son frère Sardon de Calvimont, curé de Plazac. Son fils, Jean III, dote en 1530 cette chapellenie de biens et de rente et Jean de Calvimont auteur de la branche de Chabans crée une fondation « pour faire dire des messes à perpétuité dans la chapelle de Plazac ⁴⁸ ».

Sont ensevelis dans cette chapelle sainte Catherine, entre autres :

- Jean I de Calvimont, décédé avant 1474 et sa femme Catherine de Prouilhac ; probablement le frère de Jean I, autre Jean de Calvimont et leurs ascendants Alexandre de Calvimont et Marguerite Ladone et

de la branche de Lerm

- Jean II, seigneur de Lerm, Tursac et de la maison noble de Plazac ; celui qui a fondé la chapellenie et sa femme Anne Dupuy. Testament en 1511 (codicille en 1513).

45. Mère de François 1^{er}, elle assure la régence pendant la captivité de son fils en Espagne.

46. Du 24 avril 1526 au 30 juin 1528. Ses émoluments seront au total de 4 428 livres et 10 sols.

47. Noble Jean de Calvimont, conseiller du roi en la cour de parlement de Bordeaux, seigneur de Carsac, l'Herm et Tursac, a ordonné par son testament que soit fondée par son héritier pour son salut et celui de ses parents et amis une vicairie sous le nom des saints Jean-Baptiste et Évangéliste dans sa chapelle de Plazac où il voulut être inhumé, ce qui a été exécuté par Jean de Calvimont, chevalier, second président au parlement de Bordeaux, fils et héritier du défunt. L'évêque de Périgueux Foucaut confirme la fondation du bénéfice dont la présentation appartiendra aux héritiers universels du fondateur et l'institution à l'évêque (Fonds Périgord, t. 12, p. 47).

48. A.D., 2 E 1802/1 et 2, dossier 2, f°8.

- Probablement ⁴⁹ Jean III, celui qui fut l'ambassadeur de François 1^{er} auprès de Charles Quint et qui a créé la chapellenie (ou vicairie) voulue par son père puis l'a dotée de rentes et de biens. Il serait mort en 1556.

de la branche de Chabans

- Jean de Calvimont, fondateur de la branche de Chabans « élit sépulture dans l'église de Plazac » (1531) et « veut 1 000 prêtres et fondation de messes à perpétuité dans la chapelle de Plazac ⁵⁰ ».

de la branche du Cheylar

- Jean de Calvimont, dit Prouilhac, fondateur de la branche du Cheylar dans son testament de 1518 (voir plus haut le paragraphe « Cérémonies d'inhumations »). Il serait mort la même année.

Plus tard, c'est la maison de Chabans qui héritera de la concession dans la chapelle comme cela ressort des actes des registres de la paroisse :

- Le 7 juin 1653, Jehan Channeton, maître chirurgien au bourg de Plazac est : « ensevely dans la chapelle de monsieur de Chabans par monsieur le prieur du Moustier ». Ce Jehan Channeton était l'époux de Jehane Ichier, fille de Héliès sieur de la Rivière et de damoysele Jeanne de la Garaudie.

- Il faut croire que les Calvimont de Chabans ne se faisaient déjà plus ensevelir dans la chapelle puisque le 11 juillet 1656 le curé de Plazac écrit : « le sixiesme juillet mil six cens cinquante six deceda monsieur de Calvimont de Chabans environ neuf heures du matin et fut ensevely dans l'église de Saint Leons le onziesme dudit moys ». Il s'agit de Benjamin de Calvimont, 28 ans environ.

La chapelle Sainte-Catherine sera concédée à la maison de Chanloubet par des actes passés entre noble Mathieu de la Clergerie et le syndic de la paroisse de Plazac les 20 et 23 mars 1636. La maison de Chanloubet passe aux

49. Dans son testament du 31 janvier 1556 il indique : « veult et ordonne le dict testateur [...] estre inhumé en lesglise et chapelle ... ». Le nom du lieu qui a été effacé est illisible. Ce n'est pas au château de Lerm qui – comme tous les châteaux – avait une chapelle mais pas d'église. Ce n'est pas dans le village proche appelé « les sautiers de Lerm » qui n'avait qu'une modeste église sans chapelle. Ce ne peut être non plus dans l'église de Rouffignac car les Calvimont n'avaient aucune relation avec la paroisse et le seigneur de celle-ci. Seul Plazac possédait une église et une chapelle, sépulture des Calvimont où Jean III, en exécution du testament de son père, avait fondé une chapellenie qu'il avait doté de « biens et de rentes » en 1530 puis ordonné dans son testament d'y faire dire « chascun jour une messe et prières ». Par ailleurs Jean III habitait Plazac et non Lerm en 1556. Pourquoi donc se serait-il fait enterrer ailleurs plutôt qu'avec les siens. On aurait donc la quasi certitude que Jean III est bien enseveli à Plazac s'il n'y avait pas le testament de sa seconde épouse Marguerite de Farge en date du 17 mai 1592 où il est indiqué « a voulu estre ensevelye en tombeaulx de son feuz marye et filz en lesglise de Lerm... ». Néanmoins, il reste un doute ! Mais qu'est donc cette église de Lerm ?

50. A.D.D., 2 E 1802/1 et 2, dossier 2, f° 2 bis, testament du 3 mars 1534.

Cotet par le mariage en 1645 de Louis Cotet du château du Peuch et Marguerite de la Clergerie. Après le mariage de sa fille, noble Mathieu de la Clergerie quittera Chanloubet pour se retirer chez son frère dans une maison du bourg de Plazac⁵¹. Il est probable qu'il a été enseveli dans la chapelle Sainte-Catherine le 8 mai 1653. Ensuite du repaire noble de Chanloubet :

- Marguerite de la Clergerie qui épouse en 1645 Louis Cottet sieur de Lestang⁵², du château du Peuch⁵³. Elle meurt le 26 novembre 1675 et lui le 16 avril 1692. Ils sont ensevelis dans la chapelle Sainte-Catherine. Leur fille Gabrielle est enterrée dans la chapelle le 17 juin 1654 et Marie, une autre fille, le 19 juillet 1683.

- Leur fils Gabriel Cottet, sieur de Valélie et de Lestang, a épousé en 1679 Claire de Reynier. Ils sont ensevelis dans la chapelle, lui en 1722 et elle en 1724. Leurs enfants :

- Isabeau Coutet née en 1700, est ensevelie dans la chapelle Sainte-Catherine le 26 Mai 1761.

- Louis Couttet né en 1679, épouse en 1708 à Fleurac Marguerite de la Rochemont du Cluzeau née vers 1682. Elle est enterrée en 1737 et lui en 1760.

Leur fils Jean de Coutet né en 1711 a épousé Charlotte du Cheylard de la Querrerie qui meurt à 36 ans le 12 avril 1750 ; elle est ensevelie dans la chapelle Sainte-Catherine. Lui meurt en 1792⁵⁴.

- Marie de Couttet, 89 ans, est ensevelie le 17 mars 1776. Elle sera la dernière, de la maison de Chanloubet, inhumée dans la chapelle Sainte-Catherine.

La chapelle des messieurs d'Ans

Cette chapelle a disparu. M. Secondat écrit⁵⁵ qu'une chapelle dite des « messieurs d'Ans » appelée aussi – dans son enfance (donc vers 1910) « caveau du Bos de Plazac » était construite dans le cimetière, le long du mur

51. Aujourd'hui, maison Beyney au fond du bourg.

52. Son ancêtre, Jean Cotet, dit Jean d'Auvergne, capitaine des châteaux de Limeyrat et d'Auberoche, était un personnage cruel, pillard, sans foi ni loi, au service du comte du Périgord, Archambaud V puis au service de son fils Archambaud VI. Il sera jugé puis exécuté à Périgueux le 8 août 1399 sur la place de la Clautre.

53. Ancien repaire noble, paroisse de Fleurac, ayant haute justice sur le Moustier. Les seigneurs du Peuch sont co-seigneurs de la Roque Saint-Christophe jusqu'en 1789. Dans la nuit du 19 au 20 février 1754, un terrible incendie ravage et rend inhabitable pour plus de cent ans le puissant château du Peuch.

54. À partir du 1^{er} janvier 1779, il fut interdit d'enterrer dans l'église. Les Cotet puis les d'Abzac se firent alors enterrer dans une grotte, au flanc du coteau de la Lèbrerie. Les d'Abzac y firent ensuite construire une chapelle dédiée à Sainte-Anne, la mère de la Vierge Marie. Le 13 octobre 1882, pour éviter tout acte de vandalisme, les cendres des Cottet et d'Abzac de Trevis furent transférées dans le cimetière de Plazac. Le comte Isaac Gabriel d'Abzac de Trevis s'éteignit le 18 novembre 1884 à 84 ans et il fut enseveli dans ce même cimetière. Il était le dernier de la lignée. Le curé Lygonat a écrit sur l'acte de sépulture « c'était un homme d'une grande et vive foi ».

55. SECONDAT (Marcel), *op. cit.*

nord de l'église. Elle communiquait par une petite porte ouverte dans le mur de l'église (à 12,50 m de l'extrémité nord-ouest de l'église) entre la chapelle Saint-François et la chapelle Sainte-Catherine. Elle devait permettre de passer les cercueils de l'église dans la chapelle. Du côté cimetière, elle correspondait à un carré de 5 m de côté environ ⁵⁶.

Les messieurs d'Ans – malgré le pluriel – ne peuvent être que François d'Hautefort (1627-1718), seigneur d'Ans dit le marquis d'Ans et seigneur d'Ajat et y habitant, Célèbre maître de forge qui a d'abord dirigé la fabrication de canons pour la Marine à la forge d'Auberoche, paroisse du Change, il a ensuite créé en 1691 la forge d'Ans devenue sous son autorité la plus grande forge du Périgord et peut être du royaume. Son métier le conduisait fréquemment à Plazac pour y rencontrer le baron de Segonzac, maître de la forge de Vimont, avec lequel il était associé.

Mais remontons un peu dans le temps. Son grand père, François, premier marquis d'Hautefort (1548-1640) a eu deux fils dits naturels ⁵⁷ avec Elisabeth de la Chayne ; François et Charles d'Hautefort. Ce Charles, seigneur de Chaumont, écuyer, chevalier de l'ordre de Notre-Dame et Saint-Lazare, conseiller du roi, lieutenant de la maréchaulsée au siège sénéchal de Sarlat, avait épousé le 10 janvier 1627 Jeanne Berbesson. Ils habitent au château de Nadalou ⁵⁸, proche d'Auriac mais dans la paroisse de Saint-Pierre de Montignac. Ils ont eu deux garçons et trois filles, lesquelles après la mort de leurs parents – la mère vers 1650, le père en 1655 – durent épouser trois notables de Plazac alléchés sans doute par leur dot qui s'élevait à 2 000 livres chacune.

- Reynée d'Hautefort, née en 1631, épousera le 31 mai 1656 Bernard Imbert, de Prouillac. Elle meurt le 16 août 1672.

- Marie d'Hautefort, épouse le 3 mars 1658 Gilibert Dufaure sieur du Bousquet (33 ans) et y habitant. Il est le fils de Léon et de Daymoiselle Marguerite de la Filolie ; Marie mourra au Bousquet le 26 octobre 1693.

- Louyze d'Hautefort épouse le 2 février 1660 Léon Dufaure sieur de Costechalue résidant à la Brauge basse ; elle meurt le 24 mars 1674.

Elles sont toutes les trois ensevelies dans l'église de Plazac.

Reynée, Marie et Louyze étaient donc cousines germaines de François d'Hautefort ; leur ancêtre commun – leur grand père – étant François, marquis d'Hautefort. François, seigneur d'Ans, maître de forge ne pouvait manquer d'aller saluer ses cousines lors de ses venues à Plazac et sans doute avait-il

56. Dimensions exagérées. La chapelle Saint-Blaise qui déborde le plus dans le cimetière ne fait que 3,60 m de profondeur.

57. LE ROY (Eugène), *Note sur la famille et la descendance naturelles de François, premier marquis d'Hautefort*, Montignac, imprimerie de la Vézère, 1930.

58. Ce château, à environ 800 m au nord du château de Coullonges, a aujourd'hui disparu.

remarqué qu'elles n'étaient pas fortunées. On peut donc supposer qu'il voulut alors leur faire construire une sépulture digne de la maison d'Hautefort. Y ont-elles été ensevelies toutes les trois ? La chapelle était-elle réservée à la seule Marie d'Hautefort épouse de Gilibert Dufaure du Bousquet (près le Bos) ensevelie la dernière en 1694 ⁵⁹ ? Est-ce pour cela que plus tard on appela cette chapelle « le caveau du Bos de Plazac ⁶⁰ » ?

La chapelle Saint-François, autrefois Saint-Léonard (fin du XVII^e siècle)

Cette chapelle, de la fin du XVII^e siècle était concédée à une famille de notaires, les Ruaud, habitant et exerçant à la Bardonnie, un hameau à 1 200 m du bourg de Plazac, vers le sud. La famille Ruaud de la Bardonnie s'installera vers 1730 au moulin de Cordestieux ⁶¹ où elle vivra pendant 124 ans environ ⁶².

Bernard Ruaud, notaire royal et procureur de la juridiction du Peuch ⁶³, frère du notaire de la Bardonnie, était installé dans le bourg de Plazac. Marié à Thoynette d'Artinset, ils ont deux filles Anne née en 1637 et Judith en 1640. Bernard et sa femme meurent jeunes (avant le 3 septembre 1656) et ils sont enterrés dans l'église, la chapelle n'existant pas encore. Leurs deux filles vont vivre au Cadafal chez leur oncle, un Cubelier. Judith épousera à 16 ans Luynard Laumon de Fontcharel paroisse de Fleurac.

Revenons à la Bardonnie où Jean Ruaud, notaire royal, frère de Bernard, est né en 1626 ; il est marié à Françoise Delbotz. Il meurt le 18 août 1704 et il est enseveli dans la chapelle Saint-François comme le sera son épouse.

Leur fils Jean Ruaud, clerc, épouse en 1679 Françoise Dufaure damoiselle de la Dauge, du bourg de Plazac. Leurs enfants :

- Françoise, 65 ans, sera ensevelie dans la chapelle en 1754.
- François Ruaud, né vers 1697, épouse Françoise Delcombel, 23 ans, le 1^{er} février 1725. Elle est la fille de François Delcombel ⁶⁴ meunier à

59. et non en 1674 comme il a été écrit..

60. En fait Le Bousquet que l'on a toujours confondu avec le Bos de Plazac proche.

61. Acheté en 1730 à Thomas Tibeyrant du bourg qui l'avait lui-même acheté en 1728 à Emmanuel Dieudonné (1700-1777), marquis d'Hautefort, seigneur de Lerm.

62. Il y a peu, on ne disait pas « Cordestieux » mais « cha Riaou », chez Ruaud en occitan.

63. Les protestants sont chassés du fort de la Roque Saint-Christophe en 1588. Une ordonnance en date du 30 mars 1588 va fixer les conditions pour la démolition du fort et des maisons joignants. C'est à la requête de Bernard Ruaud, notaire à Plazac, que cette ordonnance est enregistrée à Périgueux, au greffe de la sénéchaussée.

64. Les Delcombel appartiennent à une vieille famille de meuniers. En 1692, François Delcombel est meunier au moulin Combey (Mayence) avec sa femme Jeane Fournier. Ils s'installent vers 1702 au grand moulin de Cordestieux (huile et farine) où il remplace François Couzinaud dont la femme Anne Trucher est morte trois ans plus tôt.

Cordestieux. Ils seront tous les deux enterrés dans la chapelle, lui en 1740 et elle en 1765.

François Ruaud et Françoise Delcombel auront dix enfants dont :

- Louis, qui meurt à 20 ans en 1747, enseveli dans la chapelle Saint-François.

- Robert, né en 1725, notaire royal, qui épousera Louise Tuillier. Louise meurt à 26 ans, en couches, le 13 janvier 1766. L'année suivante deux de ses enfants la rejoignent dans la chapelle Saint-François : Françoise 7 ans et Jean 2 ans. Puis Robert Ruaud à son tour y est enseveli le 29 octobre 1768. Il avait 43 ans.

Charlotte Chantal, née vers 1689, meurt à 24 ans, enceinte de six mois, le 29 novembre 1713. Sa mort est dramatique. Voici l'événement tel que le curé Villate l'a décrit dans le registre paroissial :

« Le vingt neuvième novembre mille sept cent treize est décédée Charlotte Chantal du présent bourg de Plazat aagée de vingt quatre ans ou environ feme à Léonard Aubert, après la mort son corps a été ouvert par Jacques Reyquier maître chirurgien du présent bourg de Plazat qui dit avoir tiré du corps de la défunte une créature vivante n'ayant point examiné si c'estait fille ou un garçon paraissant être de six mois ou environ, a déclaré avoir baptisé cette Créature qui expira ausitot l'operation a estée faite, et le baptême administré en présence de Marie Lafiste femme à François Martial, et Huguette Dutreuilh, veuve du bourg de Plazat qui m'ont déclaré avoir veu la Créature vivante et avoir estée baptizée par le susdit Reyquier ont estée requises par moy de vouloir signer leur déclaration sur mon registre. Ont répondu ne scavoir lire ny écrire, le susdit Requier chirurgien a signé au bas du présent registre avec nous. Le lendemain trentième du susdit mois et an la susdite Charlotte avec sa Créature ont estées ensevelies dans la présente église et chapelle appartenant aux héritiers de feu Ruaud, dans une même fosse, la Créature après sa mort ayant estée remise dans le corps de sa mère comme nous la déclaré le susdit Reyquier, nous avons fait néanmoins deux offices distincts l'un pour la susdite Charlotte, et l'autre pour sa Créature le tout comme il est porté dans le rituel du présent diocèse pour les offices des morts après l'age de sept ans [...] et l'autre pour les offices de ceux qui demeurant dans laage dinnocence après leur baptême, ont esté présent, et prie pour témoins aux susdits enterrement et offices François Martial, Giraud Guichard, Guillaume Lafaisse, Jean Noualhianey qui n'ont sceu signés ».

Elle avait épousé le 4 février 1712 Léonard Aubert, né en 1689, hoste du bourg, qui était le fils de Jean Aubert dit Benjamin et de Jeanne Ruaud. C'est pour cela que Charlotte Chantal a été ensevelie, avec sa « créature », dans les tombeaux des Ruaud dans la chapelle Saint-François.

Le 30 juin 1720 y fut aussi ensevelie « Jeane Laumon de la paroisse de Fleurac, dix huit ans, morte au Bos chez le nommé Le Bos y étant venue en visite. Ensevelie dans la chapelle des Ruaud » a écrit le curé de Plazac, Jeane était la petite-fille de Judith Ruaud, fille de Bernard et de Toinette d'Artinset, qui avait épousé en 1656 Léonard Laumon de Fontcharel.

Vient l'année 1779, l'histoire de la famille Ruaud continue mais on n'enterre plus dans l'église.

Bien plus tard, Pauline Eudoxie Dalila, sera l'une des dernières des Ruaud à Cordestieux qu'elle quittera vers 1854 pour épouser Nicolas Requier, du Sol, employé des chemins de fer. Le dernier des Ruaud à Plazac est probablement Léonard Ruaud dit Mandou, le canard boiteux de la famille, qui meurt en 1905 au lieu dit Chez Mandou.

La chapelle Saint-Roch (fin du XVII^e siècle)

De la fin du XVII^e siècle. Elle devait être terminée en 1680 puisque Jean Audy, de la Gagerie, y fut enseveli le 22 janvier 1680. Plus tard, cette chapelle sera concédée à la famille Dalbavie, du bourg.

Pierre Dalbavie est né en 1690 à Saint-Léon, fils de Bernard, tisserand puis marchand, et de Guilhonne Delpont⁶⁵. Il épouse en l'église de Plazac, le 28 avril 1712, Phélie Souffron, 21 ans, fille de Bernard⁶⁶, maître maréchal, et de Anne Tybal. Ils fondent une famille qui sera la plus puissante et la plus riche de Plazac.

Sont ensevelis dans cette chapelle :

- Thomas Tibeyrant, le 6 septembre 1730. Son épouse Françoise Dalbavie (sœur de Pierre) y sera elle-même ensevelie le 2 septembre 1743.
- Pierre Dalbavie, le 20 septembre 1747, et sa femme Phélie Souffron, le 7 février 1759.
- Une de leurs filles, Françoise, deux ans, y est enterrée le 15 août 1722.
- Une autre de leur fille, autre Françoise, épouse de Antoine Tibeyrant (petit-fils de Thomas), le 21 août 1769 à l'âge de 24 ans.

Est-ce pour régulariser ou pour renouveler cette concession dans la chapelle Saint-Roch que :

65. Une de leurs filles, Françoise, née en 1681 à Saint-Léon a épousé en 1700 Thomas Tibeyrant, marchand au bourg de Plazac. Une autre de leurs filles, Françoise Dalbavie, épouse à Saint-Léon le 30 octobre 1709 Jean Rison, marchand à Plazac qui tient une épicerie au bas de la place de l'église.

66. Mort à 56 ans le 2 septembre 1717 « enseveli le même jour sur le soir à cause qu'il mourut d'une dissenterie invétérée qui lui avait corrompu toutes les entrailles ».

- Le 12 septembre 1751, la famille Dalbavie du bourg obtient de M^{gr} de Macheco de Prémieux, représenté par le curé de Plazac, l'abbé Deschamps, par devant maître Fayard notaire royal à Plazac, pour tous ses descendants, l'autorisation de se faire enterrer dans la chapelle Saint-Roch moyennant une redevance annuelle de 20 sols et l'entretien de la chapelle.

- Le 9 novembre 1773 le sieur Antoine Tibeyrant, du Sable, veuf de Françoise Dalbavie - remarié en 1771 avec Marie Julie Blanchardière – « se fait délivrer par Maître Fayard pour lui et les siens en ligne directe, trois places de tombeaux plus un banc dans cette chapelle Saint-Roch ⁶⁷ moyennant une rente de 20 sols, plus trente livres d'arrérages, plus trente livres d'amortissement que le sieur Tibeyrant a comptées en bonnes espèces sonnantes ⁶⁸ ».

La chapelle Saint-Jean

Du XII^e siècle, mais sans doute restructurée au XIV^e siècle lors des travaux de réparation de l'église, suite à l'incendie de 1397, travaux comportant un élargissement de la nef de 2 m du côté sud.

Cette chapelle était concédée à la famille Fayard, notaires de père en fils et juge de Plazac.

Jean Fayard, fils de François et de Lucretse Lafarge, est né à Thenon vers 1645. On le trouve en 1671 au château de Chabans. Le 25 février 1672, il épouse en l'église Saint-Sulpice du Bugue, Rachel Pourchet, 26 ans ⁶⁹. Jean Fayard est notaire royal et juge « au party » du baron de Segonzac. Il est aussi juge de Chabans ⁷⁰, le Peuch et Tursac. On le retrouve au château de Bellet (1676), au Clou puis au bourg de Plazac au début des années 1700, dans une demeure sise sur la place de l'église où les Fayard auront leur étude ⁷¹ et où ils habiteront jusqu'en 1869 ⁷², plus d'un siècle et demi. Rachel meurt la première en 1712, François en 1715, au bourg. Ils sont ensevelis dans la chapelle Saint-Jean.

67. Où est déjà ensevelie sa première épouse Françoise Dalbavie.

68. SECONDAT (Marcel), *op. cit.*.

69. Elle est la fille de feus Antoine Pourchet et Magdeleine de Laubade et la sœur de Pierre Pourchet sieur de Latanière, maître apothicaire au Bugue et aussi représentant dans cette ville de l'association des maîtres de forges : Hautefort et Segonzac de Plazac.

70. Il a sans doute remplacé Raimond Dufaure sieur de la Brauge et habitant à la Brauge basse dont l'une des filles, Françoise († 1684), était mariée à Jacques de Royère, seigneur de Belet et son fils à Louyze d'Hautefort.

71. C'est dans cette étude que Frédéric Molènes a fait son apprentissage de notaire vers 1838.

72. François (appelé Pierre), le dernier des Fayard de Plazac est mort le 25 juin 1869 sans descendance. Il avait épousé Anne Gaillard Lacombe puis en secondes noces Marie Jeanne Armand-Laroche. Les enfants issus de ces deux mariages sont tous morts jeunes ou en très bas âge. A noter que François Fayard a été maire de Plazac de 1841 à 1849.

Son fils François, né en 1680, notaire et juge de Plazac, épouse à Limeuil en 1718 Henriette Duterme de la paroisse de Salignac en Quercy. Ils auront onze enfants. Lui meurt en 1764 et – comme sa femme – il est enseveli dans la chapelle Saint-Jean.

Un de leurs fils, Pierre, lui succède. En 1747, il a épousé Françoise Dujarrit, du bourg de Plazac. Pierre Fayard meurt à 57 ans et il est enseveli dans la chapelle. Sa femme meurt à 86 ans en 1806 mais on n'enterre plus dans l'église depuis 27 ans.

Sont également ensevelis dans cette chapelle :

- Louis Fayard, petit fils de Jean et de Rachel Pourchet.
- Deux enfants de François et Henriette Duterme :
- François Fayard, 30 ans, en 1764.
- Marie Fayard, 48 ans, en 1767.



*Un pigeonier
seigneurial.*

La chapelle Notre-Dame de Pitié (fin XVII^e siècle)

Cette chapelle a été concédée pour servir de sépulture à la famille Tibeyrant, du bourg.

On ne sait pas d'où venaient ces Tibeyrant qui s'étaient répandus dans la région : Bars, Fanlac, Montignac... Il est probable qu'un Pierre Tibeyrant d'une autre paroisse a épousé à Plazac Jeane Lafaysse et sans doute plus tard en deuxièmes noces Anne Lacombe, née vers 1653. Ils habitaient le haut du

bourg, une belle et vaste demeure, aujourd'hui propriété de la famille de Molènes-Demongeot. Pierre a été enseveli dans l'église le 14 mars 1719. Il était âgé de 57 ans. Anne Lacombe est morte en 1715 à l'âge de 60 ans. Parmi leurs six ou sept enfants il faut distinguer :

- Thomas Tibeyrant, né vers 1667, marchand de grande envergure, associé et allié à la famille Dalbavie du bourg ; fermier à la forge de Plazac où il est associé à Bernard Dalvavie et à Jean Ironde sieur de la Terrière, homme de confiance du baron de Segonzac, maître de forge. Thomas meurt en 1738 et sa femme Françoise Dalbavie en 1743. Ils se font ensevelir dans la chapelle Saint-Roch, chapelle des Dalbavie.

Parmi les six ou sept enfants de Thomas :

- Anthoine qui succédera à son père (marchand et fermier à la forge). Il épousera en 1729 Françoise Ironde dont le père est l'associé des Tibeyrant. Anthoine ira habiter chez sa femme, une demeure imposante sur la place du foirail au fond du bourg (maison aujourd'hui dite « des Tilleuls »). Avec sa femme ils seront ensevelis dans la chapelle Notre-Dame de Pitié.

- Pierre Tibeyrant dit « du Sable », né en 1708 sera négociant à Lalinde. Son fils Anthoine sera chirurgien major dans les armées, comme le sera plus tard son fils dans les armées napoléoniennes. Cette branche héritera de la maison familiale (maison de Molènes-Demongeot aujourd'hui).

Sont notamment ensevelis dans la chapelle Notre-Dame de Pitié :

- 1701. Jean Tibeyrant, 3 ans, du bourg.
- 1715. Anne Lacombe, 60 ans, sans doute épouse de Pierre Tibeyrant.
- 1723. Antoine Tibeyrant, 3 ans, fils de Thomas et de Françoise Dalbavie.
- 1731. Jean Tibeyrant du bourg.
- 1741. Nicolas Tibeyrant, du bourg, 10 jours.
- 1750. Marie Tibeyrant, du bourg, 17 ans et le même jour son frère 2 ans environ.
- 1759. Jean Tibeyrant, du bourg, 29 ans, fils d'Antoine et de Françoise Ironde.
- 1765. Antoine Tibeyrant du bourg. Sans doute l'époux de Françoise Ironde.
- 1769. Françoise Tibeyrant, 17 ans.
- 1769. Antoine Tibeyrant du bourg, 3 ans, fils de Pierre et de Jeanne Magne.
- 1771. Françoise Tibeyrant, 2 ans, fille de Antoine et de feu Françoise Dalbavie.
- 1775. Jeanne Tibeyrant, 2 ans, fille de Antoine, chirurgien et Marie Blanchardière.
- 1777. Pierre Tibeyrant, 1 an, fils de Antoine, chirurgien et Marie Blanchardière.

Conclusion

À Plazac, sous les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, une famille sur cinq avait sa sépulture dans l'église. Ainsi près de cinquante familles avaient leurs tombeaux dans la nef : trois familles nobles qui n'avaient pas trouvé place dans le chœur ou dans une chapelle, des notables, des bourgeois, de petits propriétaires, marchands, chirurgiens, procureurs d'office, hôteliers, un tisserand, un maréchal, un menuisier et ceux qui n'ayant pas de concessions attitrées seront enterrés dans un tombeau de la fabrique moyennant « finances ». Dans une prochaine livraison, nous vous présenterons une brève histoire de chacune de ces familles suivie de la liste de leurs morts ensevelis dans la nef.

L. Q.

Catherine Pozzi

par Jean-René DUJARRIC de la RIVIÈRE

C'est principalement à travers son Journal, d'où sont tirées toutes les citations que l'on trouvera ici, et une brève nouvelle autobiographique, Agnès, que nous avons cherché à reconstituer l'itinéraire de Catherine Pozzi. D'autres écrits ont été publiés de son vivant, en particulier des articles de revues, et, après sa mort, son Traité de la liberté sous le titre au premier abord énigmatique de Peau d'âme.

Le nom de Pozzi est bien connu des Périgordins ¹. Famille protestante originaire du nord de l'Italie, « les ancêtres d'Italie occupés de la foi », émigrée, pour fuir les persécutions, d'abord dans la Valteline, puis en France quelques années avant la Révolution, dans la région d'Agen où Domenico Pozzi, ouvrier pâtissier, s'installe. Son fils, le pasteur Benjamin Pozzi, sur lequel nous aurons à revenir, épouse en Périgord Inès Escot de Meslon et devient ainsi propriétaire de la Graulet, domaine viticole sur la commune de Bergerac, près du bourg de Cours-de-Pile, à 4 heures de voiture de Bordeaux en 1914 ².

1. La très minutieuse recherche de Marcel Berthier sur la famille Pozzi nous dispense d'entrer ici dans tous les détails. Nous ne pouvons que renvoyer au Cahier n° 9, avril 2000, du *Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord* « Autour de Catherine Pozzi ».

2. Nous remercions vivement Gilles et Marie-Liesse de Montaudry qui nous ont permis de revoir la Graulet, et tout particulièrement M^{me} Jacoly qui nous a offert de consulter et même d'emprunter ses documents concernant les Pozzi et leur propriété. Pour une description très évocatrice et très complète de celle-ci, voir l'ouvrage de Claude Vanderpooten, *Samuel Pozzi, chirurgien et ami des femmes* (1992), qui remarque même, « les pins parasols qui dénoncent à l'initié la présence d'une demeure huguenote ».



Portrait de Samuel Pozzi par le peintre John Singer Sargent en 1881. Ce tableau que Jean Pozzi reçut en héritage de sa mère en 1932 était assuré à cette date pour 1 million de francs (570 000 euros de 2005) (Armond Hammer Museum of Art, Los Angeles).

Mais c'est le fils de celui-ci. Samuel, né en 1846, médecin et chirurgien qui donne tout son éclat au nom. Après des études à Bordeaux, il est, dès 1873, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris et titulaire en 1901 de la première chaire en France de gynécologie, créée spécialement pour lui. Élu en 1896 à l'Académie de médecine au fauteuil du baron Larrey, le chirurgien des armées napoléoniennes. Chirurgien de réputation mondiale, il poursuit aussi une carrière politique : il sera élu en 1898 sénateur républicain de la Dordogne. Très diversement doué, il est aussi poète (il publiera des poèmes dans la *Revue de Paris*), collectionneur de tableaux, d'antiquités, et de beaux livres, dont certains reliés par son ami Leconte de Lisle, qui ornent ses appartements parisiens successifs dans les plus luxueux quartiers. D'abord place Vendôme, où naît sa fille Catherine en 1882, puis un hôtel particulier avenue d'Iéna, une villa à Orgeval-sur-Oise, sans oublier une location de vacances à Puits, près de Dieppe. Il embellira la Graulet, qu'il décrivait encore en 1913 comme « un vieux manoir familial dépourvu de tout confort moderne », et accroîtra

considérablement le domaine en ajoutant à la propriété de Montcimier, sur la commune de Montclar, le domaine de la Léotardie dont Catherine Pozzi prit possession avec fierté en 1897 : « mon grand domaine de 500 hectares ». Deux garçons, Jean, le futur ambassadeur, en 1884, et Jacques, beaucoup plus tard en 1894, naîtront de son mariage avec Thérèse Loth-Cazalis, issue d'une famille

catholique lyonnaise, dont la mère sera très présente dans le couple et l'éducation des enfants. Mais ses succès auprès de ses patientes, qui l'ont surnommé pour cette raison « L'Amour Médecin ³ », ne sont pas seulement ceux de sa table d'opération. Encore étudiant, il a été l'amant de Sarah Bernhardt qui l'appelait « le docteur Dieu ». Lassée de ses infidélités, son épouse finira par le quitter en 1909, l'année du mariage de sa fille. Homme aimable autant que praticien habile, Samuel Pozzi se vantait de n'avoir pas d'ennemis, « même parmi mes confrères », ajoutait-il malicieusement. Il en avait pourtant parmi ses patients puisque c'est l'un d'eux, mécontent, qui l'assassina de trois coups de revolver en 1918.

« Tu as toujours été malheureuse ⁴ »

Dès son plus jeune âge, la fille de Samuel Pozzi et de Thérèse Cazalis ressent douloureusement la mésentente et l'éloignement de ses parents, tout occupés à recevoir place Vendôme et plus tard avenue d'Iéna le tout Paris des lettres, des sciences et de la politique. Elle compte avec regret les quarante-six marches d'escalier qui, place Vendôme, séparent l'étage des parents de celui des enfants, relégués dans les hauteurs, car dès l'âge de 11 ans, elle prend l'habitude de se confier à un cahier qui lui sert de confident et d'exutoire à ses peines, habitude qu'elle conservera toute sa vie, pratiquant une introspection sans indulgence ⁵. Elle aime ses parents, admire son père lointain, cherche à qui se confier. À la naissance de son frère Jacques, alors qu'elle a 12 ans, elle a le sentiment de perdre l'affection de sa mère.

L'éducation qu'on lui propose n'est pas non plus de nature à la satisfaire. Selon les conventions et les préjugés de son milieu et de son temps, elle doit recevoir « une éducation de jeune fille » destinée au mariage : le cours des demoiselles d'Allest, puis une institutrice à domicile, alors que son frère Jean, dont elle rédige avec succès les dissertations, suit une scolarité normale au lycée Condorcet. Pour elle : cours de danse, piano, tennis, équitation. Son appétit de savoir (« J'aime, j'adore la science » s'écrie-t-elle en 1896, et encore « apprendre ! apprendre ! apprendre ce que les jeunes filles ne savent pas ») est profondément frustré. Elle se voit « s'épanouir en crétine jeune fille à marier ». Ce désespoir est cependant assez drôlement contrebalancé par une inquiétude qui la traverse : et si une jeune fille ignorante avait plus de chances

3. Titre d'une comédie de Molière.

4. Sa mère en 1930.

5. Le « journal de jeunesse » 1893-1906 a attiré l'attention de la *Revue des Cahiers Robinson* qui a publié (n° 15, année 2004) un numéro intitulé « Juvénilia, écritures précoces » où Françoise Simonet-Tenant consacre une étude à Catherine Pozzi.

de trouver un mari qu'une femme savante ? Elle n'hésitera pas longtemps et se construira très vite son propre programme d'études.

Quel rôle joue dans ce qu'elle appelle elle-même « le choix de l'âme et de l'esprit », qui sera celui de toute sa vie, le jugement lucide que dès l'adolescence et particulièrement dans l'adolescence, elle porte sur elle-même ? Dans la lettre de 1921 à l'intention de son fils Claude, plus construite et plus cohérente que les notes quotidiennes jetées à vif sur le papier, on trouve : « Tu sais que je ne fus jamais jolie ». À 15 ans elle voit ainsi son visage dans la glace : « un nez en soc de charrue », « la bosse des Pozzi », sa bouche trop grande, son absence de menton. Elle n'aime pas non plus son corps de « garçon toscan », trop mince, « des jambes trop longues », « un corps trop plat » : elle prie Vénus, en vers, car la préoccupation littéraire est déjà présente, de lui donner « un peu d'en bon point ».

L'adolescente qui se décrit ainsi est de santé fragile. Depuis l'été 1912, elle est atteinte d'une tuberculose qui ne la quittera plus (Koch a découvert le bacille en 1882, année de sa naissance, et Catherine Pozzi, sujette à des croyances irrationnelles autant qu'éprise de science, y verra un signe). Dès lors, elle fréquente les sanatoriums des montagnes suisses et le choix d'acheter plus tard une maison à Vence sur la Côte d'Azur n'y est sans doute pas étranger. Les premières crises d'hémoptysie (crachement de sang pour les profanes) apparaissent en 1916 : elle parle à cette date de « son poumon crevé ». Un traitement malheureux, par auto-vaccination, diffuse le bacille qui attaque les os. De plus elle est asthmatique, et affligée de troubles de la vue en 1923. Elle se soulage momentanément par des piqûres de morphine, a recours au laudanum, à l'urée, à l'opium, plus tard à la scopolamine, mais la souffrance est quasi permanente. « C'est affreux d'être au-dessous du seuil de la vie » (1928) et à la même date : « Je suis une infirme ». On note ici la tendance de Catherine Pozzi d'aller à l'extrême, de donner une dimension tragique et désespérée, à un constat clinique peut-être moins sombre. Dans le même registre : « Je suis faible et ne puis rien », « Il n'y a aucune force dans ce corps » (1928). Après la naissance de son fils Claude en 1909⁶, son père l'avertit qu'une deuxième grossesse lui serait fatale. Elle trouve de moins en moins le sommeil et appréhende les nuits. À la fin de sa vie, exténuée, elle pèse 35 kg. Elle résume : « Je suis à côté de la vie, au-dessus ou en dessous ». Interprétons : par le corps elle est en dessous, par « l'esprit et l'âme » elle est au-dessus, comme nous le verrons plus longuement.

Une existence aussi fragile et douloureuse est vécue par elle comme menacée à chaque instant par une mort qu'elle croit imminente et, dans ce

6. Claude Bourdet, le futur journaliste fondateur de *France-Observateur* en 1956, décédé en 1996.

contexte, les moindres accidents sont perçus comme mortels. Catherine Pozzi vit dans la hantise de la mort. Opérée de l'appendicite par un collègue de son père, elle fait son testament, qu'elle renouvellera à plusieurs reprises. À une autre occasion, elle prévoit dans les détails son enterrement à partir de la Graulet. Dès l'âge de 16 ans, sa faiblesse constitutive lui fait percevoir comme mortel tout accident de santé : « Il me semble que je vais mourir ». Bien plus tard, en 1928 : elle écrit « 1929 sera l'année de ma mort ». Ce sera en 1934.



Portrait de Catherine Pozzi par le peintre Jean Marchand en 1922.

« La région où vivre ⁷ »

Contre la solitude et les sentiment d'incompréhension, Catherine Pozzi, étrangère à ceux qu'elle fréquente, et dont les aspirations ne sont pas les siennes, a un recours : l'écriture quotidienne de ce Journal dont le style est bien différent dans l'adolescence et dans la maturité. L'adolescence est exaltée, elle accumule les points d'exclamation, souligne, comme si l'expression était toujours insuffisante. Ce Journal commencé en 1893 ne s'interrompra qu'entre 1909 et 1913 pour les raisons que nous indiquerons. Il est à la fois le remède et l'instrument de son isolement. Il n'est pas fait pour être lu, elle s'y livre donc avec une sincérité totale. À 15 ans, elle écrit en parlant de son journal « toi que Dieu seul doit connaître » et l'on y trouve des aveux très francs sur ses émois intimes. Elle établit un lien direct entre l'incompréhension dont elle se juge victime, et le repli dans l'écriture : « Personne ne me comprend, c'est pourquoi je suis contrainte à déverser sur ces pages le trop plein de mon âme ». Il est très clair que « sa solitude » tient

7,

MALLARME, « Le Cygne » : « Pour n'avoir pas chanté la région où vivre ».

tout autant à ses ambitions personnelles, à son exigence d'absolu, qu'à l'attitude de son entourage. Elle se veut parfaite, et élabore, comme l'héroïne de sa brève nouvelle autobiographique *Agnès* publiée en 1927, un programme de réforme, comme un devis d'architecte, dit-elle, qui doit la rendre digne de celui qui la comprendra, sera son double et son pareil. Ce n'est pas dans le mariage qu'elle le trouvera.

Victime des conventions dans son éducation, elle le sera encore dans son mariage en 1909 avec un ami d'enfance, Édouard Bourdet. Dans la lettre à son fils dont il a déjà été question, elle analyse très bien, pour se justifier et lui expliquer l'histoire de son couple, cet épisode de sa vie. « Je me suis mariée pour me marier » dans la société où une « demoiselle seule » n'était rien. « Je vis bien qu'il fallait entrer dans le vivre par la porte conjugale ». Sinistre mariage : « Je suis partie avec lui, toute en noir, comme en deuil de Catherine elle-même ». Ce mariage lui ressemblait si peu qu'à partir de 1909, elle est comme coupée d'elle-même, elle ne peut plus écrire : « Je ne me parle plus », son journal s'arrête et ne reprendra qu'en 1913. Un fils Claude naîtra très vite, en 1909, en même temps que les infidélités de son mari, devenu auteur à succès de théâtre de boulevard, dont elle se séparera en 1918, et qui lui disputera la garde de son fils. Les ambitions intellectuelles de Catherine Pozzi, qui ne sera jamais vraiment Catherine Bourdet, ne seront pas étrangères à cet éloignement.

Dans une situation de malheur, toute activité prend la signification d'un sauvetage, pour ainsi dire d'un salut. Catherine Pozzi, frustrée d'études, nous l'avons dit, par les conventions de son milieu et de son temps (son propre père prendra position au cours de sa carrière politique contre l'accès des femmes aux études et à la médecine) va entreprendre de satisfaire seule, avec la conscience de sa valeur, « je sais que je suis supérieure à la masse des gens », sa curiosité encyclopédique. Tout d'abord le programme de la première partie du baccalauréat (« le sot examen »), latin, grec, langues vivantes, mathématiques, histoire, qu'elle obtient à Montpellier en 1919 : elle a 37 ans, mais toute sa vie paraîtra très jeune et assumera le ridicule de la différence d'âge avec ses co-étudiants. Elle échoue à la deuxième partie qu'elle obtiendra seulement en octobre 1927, pour s'inscrire ensuite à des certificats de sciences. La science, physique, chimie, biologie, qu'elle ne cesse de poursuivre, à la Sorbonne, au Collège de France, à l'Institut Pasteur, représente pour elle un second univers qu'elle plaint ses amies de ne pas connaître. Elle a « la curiosité profonde des secrets du ciel et de la terre » (1928) et cet accès à la connaissance a pour elle, comme nous l'avons dit, une signification de salut. C'est bien « la région où vivre ». Le monde qu'elle substitue à un quotidien qu'elle dédaigne est celui de la science où elle se jette avec une ardeur mystique. « Je savais que je serais capable de mourir pour ce réel étrange qui s'appelait métaphysique, science, poésie, archéologie,

linguistique, sagesse, Vérité, Bien » on reconnaît là cette tendance à l'extrême, à l'absolu, qui la caractérise et que nous avons déjà remarquée. Elle parviendra à faire reconnaître ses compétences d'autodidacte, puisqu'elle sera chargée en 1929-1930 de la page scientifique du *Figaro* où elle publiera quatre articles de vulgarisation. Elle déclinera l'offre de la *NRF* d'écrire des comptes rendus d'ouvrages scientifiques. Cette vie d'étudiant, comme elle se nommera elle-même, l'isole encore et toujours. Elle ressent toujours intensément le besoin d'un autre avec qui partager ses appétits et ses découvertes⁸. Elle écrit en 1913 : « L'homme qui partagera mon travail, je serais sienne ».

Elle va rencontrer cet homme pour son bonheur et, ultérieurement, son malheur, à Paris, à l'hôtel *Plaza Athénée* où elle réside en juillet 1920⁹. Entre Paul Valéry, qui a déjà publié *La Jeune Parque* en 1917, *La soirée avec Monsieur Teste* et *l'Introduction à la méthode de Léonard de Vinci*, la séduction intellectuelle est immédiate. Il note dans ses cahiers, à la date de 1920 : « quelque chose d'immense, d'illimité, d'incommensurable ». Leurs rencontres ne cesseront plus, et leur union sera scellée à la Graulet en septembre 1920, dans ce pavillon qui n'existe plus aujourd'hui. C'est en effet dans un lieu qu'elle aime depuis l'enfance : « la chère, chère maison dans les arbres », que Catherine Pozzi invite son nouvel ami à la période de l'automne. À 15 ans, elle en donnait cette description : « La Graulet, champs verts, pleins de fleurs, herbes hautes qui vous cachent tout entier, sources pures courant sous la mousse, repos sous les vieux arbres ! Oh, mon cher Périgord ! » Les séjours de la famille Pozzi à la Graulet coïncident le plus souvent avec la période des vendanges, après l'été au bord de la mer près de Dieppe. Les viticulteurs d'aujourd'hui apprendront peut-être avec envie qu'en 1900 « les vignes croulent sous les raisins, nul ne se souvient d'une récolte pareille, il n'y a plus de tonneaux dans le pays, et plus assez d'hommes pour vendanger ». En 1898 : « je suis heureuse ici ». On comprend que ce soit à la Graulet qu'elle souhaite continuer et donner toute sa dimension à sa relation avec celui qui sera pour elle l'amour-majuscule. « Au milieu de ma vie, j'ai cru pouvoir édifier un amour qui serait toute une lumière » (lettre à son fils, 1921).

Cette relation, qui durera jusqu'en 1928, et fera connaître à Catherine Pozzi les extrêmes du bonheur et du malheur, est faite de conversations, d'une abondante correspondance (en cours d'édition), de séjours de Paul Valéry à la Graulet mais aussi à Vence où Catherine Pozzi, pour être chez elle et dans un climat qui lui convient, a acheté une maison, nommée *Les Collinettes*. Paul

8. Une relation platonique avec un jeune conseiller d'État, André Fernet, sera brutalement interrompue par le décès de celui-ci en 1916.

9. Catherine Pozzi dispose à cette date, selon son biographe Lawrence Joseph, de 60 000 francs de rente annuelle. Ses moyens varieront, mais lui assureront toujours l'indépendance. Pour la petite histoire, elle juge trop cher le prix d'une côtelette à l'Hôtel Plaza : 30 francs (environ 25 € d'aujourd'hui).

Valéry trouve en elle une sorte de catalyseur de son inventivité et l'apprécie au point de lui confier un travail considérable : extraire de ses cahiers journaliers un ensemble cohérent, un « système » et de faire d'elle son exécuteur testamentaire. « Classer, ordonner, éditer, » résume-t-elle en 1923. Et lui : « vous seule connaissez ma pensée, il n'y a que vous qui puissiez faire cela ». Il voit en elle « *rara avis* ¹⁰ ». En même temps il sollicite d'elle avec insistance une relation physique à laquelle elle répugne, préférant dans ce cas la connivence intellectuelle. De son côté, en effet, elle a trouvé en lui cet « autre moi-même », son « esprit second » avec qui faire progresser ses savoirs. Elle supporte très mal d'avoir à le partager avec sa famille (Paul Valéry est marié et père de trois enfants) et avec ses protectrices qui tiennent salon. Éprise d'absolu, elle se montre exigeante et intransigeante. Dans son Journal, à l'abri des lecteurs, elle caricature ses rivales : Jeannie Gobillard (M^{me} Paul Valéry) et sa sœur, qu'elle a rencontrées, sont « des fontaines d'ennui ». Elle est tout aussi sévère à l'égard des femmes du monde qui, jeunes filles, étaient des « poupées » et sont aujourd'hui des « oies ». C'est en particulier à M^{me} Mühlfeld, qui tient le salon littéraire le plus influent de Paris ¹¹, et chez qui Paul Valéry se rend quotidiennement, qu'elle réserve ses traits les plus acérés : « c'est l'oie-soleil ». On comprend que Catherine Pozzi souhaite mettre son journal à l'abri des regards. Paul Valéry, qui a perdu son emploi de secrétaire particulier d'Edouard Lebey ¹², bénéficie en quelques sorte, à la manière des écrivains pensionnés par le roi au XVII^e siècle, par exemple La Fontaine auquel il se compare, de mécénats privés sans lesquels il ne pourrait faire vivre sa famille tout en se livrant à son travail d'écriture matinal. Elle renoncera finalement à arracher à ses admiratrices celui en qui elle voyait, en un langage prométhéen, « un témoin du feu divin ». Elle aura essayé d'éloigner Paul Valéry de tout ce qui n'était pas, selon elle, son « essence ». Après leur rupture, dont elle prend l'initiative en janvier 1928, Paul Valéry développera la carrière que l'on sait tandis que Catherine Pozzi s'enfoncera un peu plus dans l'insularité et le malheur, sans pouvoir cependant jamais l'oublier. Elle cèdera malheureusement à l'envie de le dénigrer, croyant retrouver dans les écrits de l'académicien ses propres idées, et ne ménageant pas ses critiques. « Dans une grande âme, tout est grand » : cette maxime de Vauvenargues s'applique parfaitement à Catherine Pozzi : son ressentiment a été à la mesure de sa passion.

10. Un oiseau rare.

11. À l'époque des triomphes de la belle Otero, M^{me} Mühlfeld qui, en raison d'une coxalgie recevait ses invités allongée sur son lit, couchée sur des fourrures blanches était surnommée « la Belle Otarie ».

12. Édouard Lebey, administrateur de l'agence Havas est décédé en février 1922.

Lawrence Joseph, dans sa biographie *Catherine Pozzi, une robe couleur du temps*, analyse très bien les raisons de l'échec. Chacun des deux suit, vis-à-vis de l'œuvre littéraire un trajet inverse : pour Catherine Pozzi, l'écrit, le produit, doit refléter avec le plus d'authenticité possible un contenu, un sens préexistant. Pour Paul Valéry au contraire, on fabrique une œuvre en vue d'un certain effet à produire chez le lecteur. Pour Catherine Pozzi, l'œuvre, le poème par exemple, est un point d'arrivée. Pour Paul Valéry, il est un point de départ, des moyens ajustés en vue de produire un certain effet. D'un côté, le travail d'un esthète-artisan (quand on lui demandait sa profession, Paul Valéry répondait : « artisan en chambre ») de l'autre un engagement de tout l'être, de toute la personne. Nous retrouvons bien ici cette signification de recherche d'un salut dont nous avons dit qu'elle aura coloré toutes les entreprises de Catherine Pozzi.



« Dans l'ancien pavillon revêtu de lierre et voilé d'arbres, nous ¹³ faisons ces grands feux avec les bois morts et les feuilles mortes, et j'étais assise devant et le regardais, probablement comme on regarde la mort qu'on a décidé de se donner... »
 texte de 1931. (coll. P. Pommarède).

Si le goût de la science et de l'écriture, des mathématiques et de la poésie la rapprochait de Paul Valéry, bien d'autres traits de son caractère et ses aspirations les plus personnelles l'en séparaient.

Catherine Pozzi fera preuve tout au long de sa vie d'un moralisme rigoureux, et c'est ici le lieu de rappeler que, dans sa double ascendance

13. Paul Valéry et elle en septembre-octobre 1920.

catholique et protestante (comme André Gide), l'hérédité protestante se reconnaît à de nombreux traits. S'attacher à l'âme et à l'esprit est un devoir, et la chair a souvent le goût du péché. Pour elle, « il n'y a qu'un devoir qui est de remonter la pente naturelle qui va au plus bas ». Pendant seize ans, elle écrit chaque premier janvier dans son journal une résolution « j'exige de moi ma difficile réalité ». Même l'élégance est un devoir vis-à-vis de son corps (elle s'explique ainsi à elle-même le goût pour les très belles robes qu'elle gardera jusqu'à ses derniers jours). Elle veut se relier à son grand-père, le pasteur Benjamin Pozzi, qui « apprit l'hébreu pour lire la Bible et la géologie pour expliquer la terre ». Celui-ci, figure de la réforme dans le bergeracois et bien au-delà, tient une place importante dans l'histoire du protestantisme français. Savant, théologien, adversaire déclaré de la théorie de l'évolution, il tente de montrer dans son livre *La terre et le récit biblique de la création*¹⁴ que ce dernier n'est pas incompatible avec les découvertes récentes de la science (il est membre de la Société d'anthropologie). Cette imprégnation morale, ce qu'elle appelle « son âme protestante », se traduit ensuite par le fait que le cours du monde ne satisfait pas son existence de justice : « soif à pleurer d'un monde moral ». Par son altruisme aussi : préférer le contentement des autres au sien, mais elle a parfois des doutes : cela est-il intelligent ? L'hérédité protestante est encore ce qui la pousse à l'aveu, à la sincérité, au refus de l'hypocrisie – ses réactions en société font penser parfois au Misanthrope de Molière – à l'autocritique qui fait de son journal un exercice autant moral que littéraire, et même d'avantage, car Catherine Pozzi ne se soucie pas d'y soigner ou clarifier l'expression, bien meilleure par exemple dans sa nouvelle *Agnès*. Son sérieux, sa manière de se mettre en jeu, son mépris de la frivolité en sont d'autres traits. Il faut relever que son « âme protestante » se manifeste aussi dans ses épisodes amoureux, un mot qui lui convient bien mal. Jeune fille, elle juge sévèrement ses élans, sans se les cacher. La pudeur et la périphrase l'emportent lorsqu'elle avoue qu'elle a cédé en 1927, et depuis 1920, à Paul Valéry : « Ce qu'il voulait... a donc eu lieu... ». L'amitié, c'est-à-dire la relation qu'elle souhaitait avec Paul Valéry, est valorisée : « L'amitié, c'est le visage sans péché de l'amour » (1928).

Ardeur sensuelle, élans mystiques. Catherine Pozzi fait elle-même le rapprochement en 1901, à 18 ans, pour l'écarter : « Je sais bien le paradoxe froid qui veut reconnaître dans tout désir religieux ou désespoir de jeune fille l'ardeur sexuelle au travail... Je le repousse, parce que je possède la certitude intérieure de sa fausseté. » Peut-être une approche psychanalytique, qui n'est pas la nôtre ici, interrogerait-elle à son tour cette certitude. Dans un souci de saine méthode, acceptons cette assurance de Catherine Pozzi et ne cherchons pas à contester l'authenticité de sa spiritualité.

14. Hachette, 1874.

La relation à Dieu est permanente chez Catherine Pozzi. Pendant seize ans, elle écrit chaque premier janvier dans son *Journal* : « Je vais à Dieu ». Elle se définit elle-même comme ni catholique, ni protestante. « Je méprise ces religions qui se contentent de quelques hymnes chantés » (1897), car elle aspire à une communion plus forte. Mais ce n'est pas la communion catholique : « Dieu n'est pas catholique ». Elle parle de « l'étrange dogme catholique » (1917) dont elle pense pouvoir découvrir dans la biologie le sens caché. Le plus souvent, elle hésite. Cela nous indique qu'il faut chercher hors de cette alternative sa véritable religion. Son Dieu est l'esprit (ce qui est tout autre chose que de dire que Dieu est esprit), celui qui contient la vérité du monde à laquelle on accède par la connaissance, celui qui fait briller « des soleils de sagesse ». Le monde de la science semble bien être pour Catherine Pozzi le monde divin. En 1929, elle écrira que sa mission était « de constituer une théologie à partir des sciences physiques ». C'est en effet d'une mission qu'elle se sent investie très tôt dans sa vie, à l'égard de cet esprit qui est son Dieu, devant lequel elle s'accuse, dans un très beau texte de 1917, de ses insuffisances et de ses manques. Ce texte, que l'on trouve dans le *Journal* à la date du 15 novembre, est construit comme un acte de contrition adressé « à son Dieu Esprit ». D'abord une suite de « pardonnez-moi » où elle énumère ses fautes : avoir aimé un autre, s'être aimée elle-même, ne pas avoir partagé sa science. Ensuite, les résolutions pour l'avenir : renoncer au bonheur personnel et seconder tout ce qui en elle veut monter vers la divinité¹⁵.

Même s'il paraît certain que l'esprit est son Dieu, on ne peut cependant passer sous silence une évolution vers le catholicisme dans les dernières années de sa vie. Elle reçoit fréquemment Jacques Maritain, dont on sait le rôle qu'il a joué dans l'inflexion de nombreuses vies. Elle demande la communion, et la reçoit chez elle en 1932, des mains du père Bruno, directeur des Études Carmélitaines et biographe de Madame Acarie. En 1932, elle reconnaît dans le Christ « Le seul résonateur véritable de Dieu ». Elle lit Saint-Jean de La Croix, Thérèse d'Avila et Thérèse de Lisieux. En 1930 : « Mon Dieu, je me remets à votre mouvement, je veux qu'il se substitue au mien en moi ».

Conclusion

Catherine Pozzi, qui se décrit elle-même comme « crucifiée », ou utilise encore cette autre image : « De ma cave sourde et muette, j'attends l'heure de ne plus attendre » (1929), aura cherché toute sa vie son salut dans l'esprit, son « très haut amour », en s'astreignant à l'ascèse du savoir. Elle exprime ainsi

15. On trouvera ce texte reproduit en entier à la fin de l'article de Marcel Berthier déjà cité (note 1).

dans les poèmes de ses dernières années l'espoir et l'attente d'une survie qu'elle pense avoir en quelque sorte mérité, en montant « les degrés de l'échelle d'or ». On trouve cet espoir en particulier dans *Ave*, le seul poème publié de son vivant que nous ne pouvons citer entièrement ici :

Très haut amour, [...]
Vous referez mon nom et mon image,
Cœur de l'esprit,
Très haut amour...

Cette recomposition d'elle-même lui semble méritée comme une récompense pour une vie toute entière vouée à l'esprit, dans la souffrance et le doute :

... Feu sans foyer dont j'ai fait tout mon jour...

Si *Ave* est le plus achevé, (« je sais qu'*Ave* est l'extrême beauté que, moi, je puisse atteindre ») on trouve d'autres poèmes dans les dernières années du *Journal* : « J'ai écrit *Vale, Ave, Maya, Nova, Scopolamine, Nyx*. Je voudrais qu'on en fasse une plaquette. Sapho n'a pas traversé le temps sur plus de mots. » Son désir sera exaucé, ses poèmes seront publiés par la revue *Mesures*, puis réunis en plaquette en 1959 chez Gallimard dans la collection *Métamorphoses*¹⁶. Thierry Maulnier en cite quelques extraits à la suite de son *Introduction à la poésie française* en 1939, ainsi qu'André Gide dans son *Anthologie* de 1949, et Robert Sabatier dans son *Histoire de la poésie française* en 1981.

Son désir de survivre dans l'éternité aura survécu dans le temps.

J.-R. D. de la R.

Bibliographie

- LAWRENCE (Joseph) (professeur, Smith College, Massachussets), *Catherine Pozzi, une robe couleur du temps*, collection Essai, La Différence, 1988.
- POZZI (Catherine), *Journal de Jeunesse 1893-1906*, éditions Claire Paulhan, 1997.
- POZZI (Catherine), *Journal 1913-1934*, éditions Claire Paulhan, 1997 et Phébus libretto, 2005.
- POZZI (Catherine), *Très haut amour*, Poèmes et autres textes, collection Poésie, Gallimard, 2002.

16. Qu'il nous soit permis d'évoquer ici un souvenir personnel. Il y a un certain nombre d'années, découvrant les poèmes dans la collection *Métamorphoses*, j'osais en proposer la lecture à Madame André Maurois, sans savoir qu'André Maurois et elle-même avaient rencontré Catherine Pozzi dans les années précédant la guerre. Elle me le rendit quelques jours après avec ce seul commentaire : « C'est sublime ».

DANS NOTRE ICONOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

La grotte de la Calévie (Les Eyzies) : un manuscrit inédit de l'abbé Henri Breuil

par Brigitte DELLUC, Gilles DELLUC et Denis VIALOU

Ce précieux manuscrit de l'abbé Henri Breuil est conservé dans le fonds André Glory du département de Préhistoire du Muséum national d'Histoire naturelle, à Paris.

Dans l'esprit de son auteur, cette description était destinée à corriger les deux premières publications consacrées à cette grotte sous la signature de Louis Capitan, Henri Breuil et Denis Peyrony, mais rédigées par le Dr L. Capitan. Elles ne lui convenaient pas : il jugeait leur teneur, deux fois publiée en 1904, « un peu hâtive [...] et les dessins, de simples et très mauvais croquis ». Voici donc le texte original de l'abbé Henri Breuil.

Il complète l'étude détaillée que nous avons consacrée à cette petite grotte ¹.

1. DELLUC (Brigitte et Gilles), « La grotte de la Calévie, les Eyzies-de-Tayac-Sireuil (Dordogne) », in : *Sarlat et le Périgord*, actes du 39^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest (Sarlat, 1986), Périgueux, éd. SHAP, 1987, p. 185-201, 1 plan et 5 planches.

Origine des documents

L'abbé Henri Breuil (1877-1961) avait rédigé quelques textes sur des grottes ornées qui n'avaient pas pris place dans son ouvrage monumental, *Quatre cents siècles d'art pariétal* (1952).

Au soir de sa vie, il s'était préoccupé de leur devenir. Il avait pris soin de prendre, à leur sujet, une disposition testamentaire très précise en date du 7 janvier 1955 : « Dispositions pour mes relevés non publiés des cavernes ornées françaises. Je charge, en cas de mon décès, M. l'abbé Glory [...] de tirer parti, par publication, de mes relevés, non publiés au moment de mon décès, sur les grottes relevées par moi et non publiées ou incomplètement [...]. Je le recommande aux autorités compétentes pour lui faciliter les éditions de ces documents. [...] L'édition sera faite comme *mon travail*, publié par ses soins. »

Après la mort de l'abbé Breuil, l'abbé Glory, accompagné du Dr Léon Pales, alors son directeur de laboratoire, avait déposé ce document, le 29 mars 1962, « chez le notaire Hue, chez maître Guitton, 19, boulevard de Courcelles à Paris ² ».

La mort brutale d'André Glory en 1966 ne permit pas cette édition des textes d'Henri Breuil. Les documents sont aujourd'hui conservés dans le fonds Glory du laboratoire de Préhistoire du Muséum national d'Histoire naturelle auquel appartenait ce dernier. Ici-même, nous avons déjà publié trois de ces textes inédits grâce à la bienveillante autorisation des Prs Henry de Lumley et Denis Vialou ³.

La description de la grotte de la Calévie et de ses gravures, découvertes il y a un peu plus de cent ans, n'avait pas encore bénéficié de cette démarche. Ce court texte a probablement été écrit peu après la deuxième visite de l'abbé le 19 mars 1928 ⁴.

2. DELLUC (Brigitte et Gilles), *Lascaux retrouvé*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2003.

3. DELLUC (Brigitte), DELLUC (Gilles) et VIALOU (Denis), « Une étude de l'abbé Henri Breuil sur la grotte des Combarelles II (Les Eyzies) », *BSHAP*, 1994, t. CXXI, p. 285-294, 5 pl. ; « Une étude de l'abbé Henri Breuil sur la grotte de Bernifal (Meyrals) », *BSHAP*, 1995, t. CXXII, p. 21-37, 4 pl. ; « La grotte de La Mouthe (Les Eyzies). Une étude de l'abbé Breuil. La découverte et l'archéologie. La décoration pariétale », *BSHAP*, 1995, t. CXXII, p. 523-536, 4 pl. et p. 645-668, 4 fig.

4. Dans le même dossier que ce manuscrit, se trouve un tapuscrit (encre bleue sur pelure) portant une dizaine de petites corrections orthographiques ou de style, de la main de l'abbé. Il en a été tenu compte dans cette transcription.

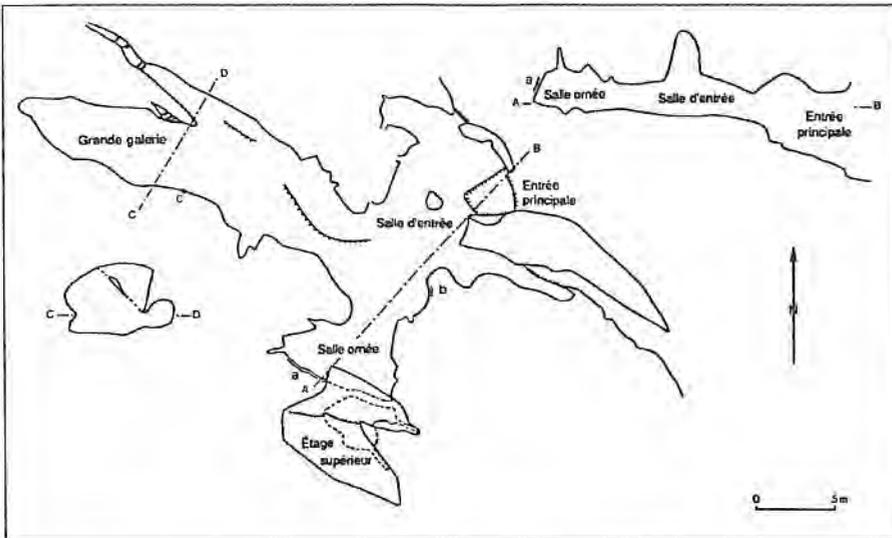


Planche 1. En haut : Salle d'entrée de la grotte. Elle s'ouvre par deux porches principaux sur le flanc gauche de la Petite Beune. À l'opposé de ces entrées, le panneau gravé est faiblement éclairé par la lumière du jour. Le sol argilo-sableux a fait l'objet de multiples excavations. En bas : Plan et coupes A-B et C-D de la cavité. a : panneau gravé ; b : vestiges de pigment noir ; c : tracé ovalaire dans l'argile. Topographie de M. Ozanne, B. et G. Delluc et R. Capdevila (DELLUC (Brigitte et Gilles), « La grotte de la Calévie », in : L'Art pariétal archaïque en Aquitaine, 28^e suppl. à Gallia Préhistoire, Paris, CNRS, 1991, p. 268-271, 1 plan et 5 fig.)

Texte du manuscrit de l'abbé Henri Breuil

« À environ 500 m en aval et à vol d'oiseau du vallon et de la grotte de Bernifal, sur la même rive gauche [de la Petite Beune], couverte de bois épais et peu fréquentés, se trouve la grotte de la Calévie. Entre les deux, court une falaise, presque à pic, d'une trentaine de mètres, y compris le pied chaussé de très vieux éboulis masqués par la végétation. En grimpant la pente très escarpée, on accède à toute une série de grottes alignées ⁵, peu profondes, où des vestiges d'occupation paléolithique supérieure et plus tardive ne manquent pas. Actuellement, beaucoup sont fréquentées surtout par les blaireaux. Nous n'y avons rien découvert, comme décoration pariétale, excepté dans l'une des plus éloignées de Bernifal, La Calévie.

« C'est à M. D. Peyrony qu'on doit encore cette découverte, qui date de 1903. On accède dans la grotte, située à une vingtaine de mètres au-dessus du thalweg, par deux entrées assez hautes, séparées d'autant ⁶, qui donnent accès dans une salle d'environ 15 mètres de long, parallèle au front rocheux, pour une profondeur de 7 à 8 m et une hauteur de 3 à 4 mètres. Le sol de sable argileux brun, comme celui des grottes voisines, renferme quelques silex paléolithiques supérieurs et de la céramique peut-être gauloise, le tout ⁷ dans le sol bouleversé par les blaireaux.

« Sur la paroi éclairée par le jour, existent les vestiges, très dégradés par les agents naturels, de plusieurs figures, dont une note un peu hâtive a publié une première description en 1904 ⁸.

« Je ne suis retourné à la Calévie que le 19 mars 1928 ⁹, avec Miss M. Boyle et Mr. et Mrs Harper Kelley, pour procéder à des relevés plus exacts des figures ¹⁰. On en retrouvera ci-joint le résultat : à droite de belles surfaces

5. L'adjectif *alignées* a été ajouté sur le tapuscrit.

6. Texte corrigé par H. Breuil. Il portait initialement *d'une vingtaine de mètres*.

7. Texte corrigé par H. Breuil. On lisait initialement *que l'on trouve*.

8. Références fournies en note de bas de page par H. Breuil : « Capitan, Breuil et Peyrony. Une nouvelle grotte à parois gravées, La Calévie (Dordogne). *Revue de l'École d'Anthropologie*, 1904, p. 379-381, 2 figures. Celles-ci et le texte sont du Dr Capitan, comme les dessins, de simples et très mauvais croquis. Voir aussi des mêmes : *Assoc. Fr. Avanc. des Sciences*, Congrès de Grenoble, 1904 p. 1132-1133 ».

9. La grotte a été inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques seulement le 26 février 1974, avec les mentions suivantes : propriété de l'État, grotte ornée, âge du Bronze moyen.

10. Le même jour, il va aussi à la grotte de la Mouthe. La veille, il visitait l'abbaye de Cadouin (BREUIL (Henri), « Ma vie en Périgord », *BSHAP*, 1960, t. LXXXVII, p. 114-131). Le 20, il débute les relevés de Bernifal qu'il terminera le 24. H. Breuil était-il allé à la Calévie dès le début du siècle ? La phrase « je ne suis retourné à la Calévie que... » le laisse penser. Nous n'en n'avons pas trace. Ses éphémérides portent simplement pour l'année 1902 : « Ce fut cette année-là que Peyrony découvrit la grotte ornée de gravures de Bernifal, fort belles, et celle de la Calévie (quelques vestiges) ». Probablement faut-il lire, pour la Calévie la date de 1903. Mais il faut dire que les carnets éphémérides de H. Breuil ne commencent qu'en 1908 et le journal manuscrit de D. Peyrony seulement en 1912.

griffées par l'Ours, se voient 4 figures de Chevaux, qui ont dû être très profondément gravées pour être encore visibles aujourd'hui.

« Du premier, je n'en ai su lire qu'une patte de devant, l'encolure et la tête, assez fine, à face plate, avec un curieux trait sur la joue. Les trois autres sont sur la même verticale. Du plus élevé, il ne reste qu'une tête à front concave, gros museau busqué et longues oreilles, peut-être un Asinien. Celui du milieu, est remarquable par sa croupe arrondie, à queue attachée très bas, son dos excessivement court, un corps trapu, le trait courbe de son épaule, son encolure trop brève, et la tête lourde et épaisse à face plate, à œil ponctiforme haut placé et museau busqué. Son unique patte lisible est un postérieur, mal proportionnée.

« Le dernier Cheval a au contraire la tête petite, quoique épaisse, le museau tronqué, les orbites saillantes dans le profil, un petit œil ovale, haut placé, la crinière a une mèche frontale ; l'oreille est petite et dressée. Le dos peu ensellé, tombe modérément vers la croupe ; la queue, relativement fournie, flotte obliquement. Deux pattes sont figurées, une seule par paire ; celle de devant assez soignée, avec paturon velu. Quelques traits obliques et un chevron-flèche barrent obliquement le flanc. Il s'agit de figures de mêmes âge et style que celles qu'aux Combarelles nous avons considérées comme d'un vieux Magdalénien ».

Commentaires

Dans les *Quatre cents siècles d'art pariétal*¹¹, l'abbé Breuil ne consacre qu'une douzaine de lignes à la Calévie et un relevé du groupe des quatre chevaux « très dégradés ». Il précise les conditions de découverte de cette grotte qu'il nomme « abri » : « Trouvé en 1903 par D. Peyrony, visité par le Dr Capitan un peu plus tard, il contient des vestiges de gravures que je n'ai relevé qu'en 1928 ».

En comparant les quatre textes, ceux de L. Capitan, le manuscrit de Henri Breuil et cette notule du même auteur, on note quelques différences notables concernant la localisation, l'aspect de la grotte et surtout l'identification des quatre équidés. Le premier texte de L. Capitan¹², très court, ne fait mention que de trois gravures : « Nous n'avons pu relever jusqu'ici que trois gravures d'animaux [...]. Nous avons cru bon de signaler d'ores et déjà ces trois figures et d'en donner la primeur au congrès de Grenoble ». Sur le

11. BREUIL (Henri), *Quatre cents siècles d'art pariétal*, Montignac, Centre d'étude et de documentation préhistoriques, 1952, p. 291 et fig. 334.

12. CAPITAN (Louis), BREUIL (Henri) et PEYRONY (Denis), « Une nouvelle grotte à parois gravées aux environs des Eyzies : la Calévie (Dordogne) », *Association française pour l'Avancement des Sciences, Congrès de Grenoble 1904*, 1904, vol. 1, p. 283 et vol. 2, p. 1132-1133, 2 fig.

second, sont décrits cinq chevaux ¹³, ce qui correspond à la réalité. On observe particulièrement deux informations, contenues dans ce deuxième texte de Louis Capitan et non reprises par H. Breuil.

- L'une est certainement une erreur stratigraphique. Louis Capitan compare ces chevaux à ceux des Combarelles et de Font de Gaume, ce qui est judicieux. Mais, par « la même rigidité des lignes, la même simplification de la représentation et la figuration du simple profil », cet ensemble de caractères « fait immédiatement songer aux figures de la grotte très ancienne de Pair-non-Pair, rigoureusement datées par les dépôts magdaléniens anciens [*sic*] qui la remplissait et recouvraient les gravures ¹⁴ ». Or, comme chacun sait, les dépôts de Pair-non-Pair (Gironde) étaient exclusivement aurignaciens et gravettiens.

- La seconde information n'a pas été retenue – à tort – par H. Breuil et par ses successeurs. L. Capitan fournit le dessin ¹⁵ et la description, en haut et à droite du panneau des quatre chevaux, d'une cinquième tête de cheval, « singulière figure, qui est en partie gravée, à la partie supérieure, et en partie représentée en bas-relief au bord inférieur. En ce point, l'artiste primitif a utilisé une saillie du rocher qu'il a accentuée par une sorte de raclage. Il a obtenu ainsi une silhouette de tête de cheval dont les contours osseux seraient très accentués. L'œil a été figuré par une série de lignes s'entrecroisant. C'est là, tout comme le procédé d'utilisation d'une saillie naturelle, un mode de représentation que nous avons plusieurs fois observé dans les gravures des parois aussi bien aux Combarelles qu'à Font de Gaume ». Les commentaires qui suivent sont plus contestables : « L'aspect de cette figure rappelle les trois remarquables têtes de cheval reproduites en ronde-bosse et en bas-relief sur corne de renne que Piette a découverte au Mas d'Azil. La figure de la Calévie a une silhouette comparable à ces représentations de têtes de chevaux partiellement décharnées. On pourrait aussi la rapprocher de la figuration sur os d'une tête de cheval en partie décharnée recueillie également par Piette au Mas d'Azil ».

Quelques découvertes sont venues compléter ce petit ensemble : des traces de peinture noire certainement anciennes, un tracé ovalaire dans l'argile d'âge indéterminé mais en partie calcité et un bison modelé dans le sol argileux, « certainement un faux ¹⁶ », disparu depuis. Quatre bracelets en bronze ont été recueillis lors d'une exploration spéléologique et déposés au musée de Périgueux ¹⁷.

13. CAPITAN (Louis), BREUIL (Henri) et PEYRONY (Denis), « Une nouvelle grotte à parois gravées : la Calévie (Dordogne) », *Revue de l'École d'Anthropologie*, 1904, p. 379-381, 2 figures.

14. *Ibid.*, p. 381.

15. *Ibid.*, fig. 101.

16. PAILLET (Patrick), La Calévie, in : *La Préhistoire, histoire et dictionnaire*, Paris, éd. Robert Laffont, 2004.

17. GALINAT (Bernard), « Les bracelets en bronze de la grotte de la Calévie (les Eyzies-de-Tayac) », in : *Sarlat et le Périgord*, actes du 39^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest (Sarlat, 1986), Périgueux, éd. SHAP, 1987, p. 253-259, 3 planches.

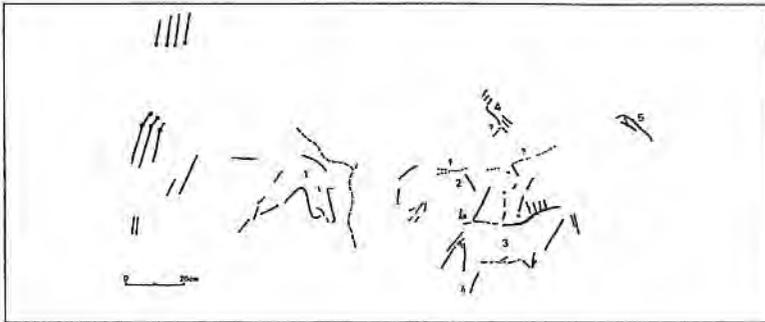
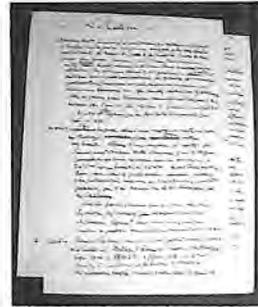
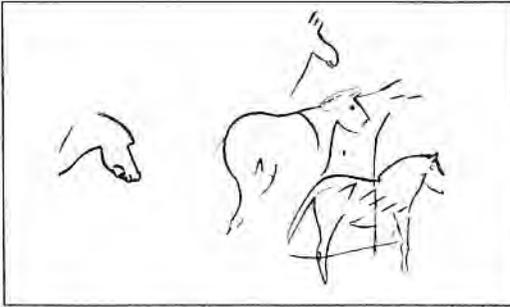
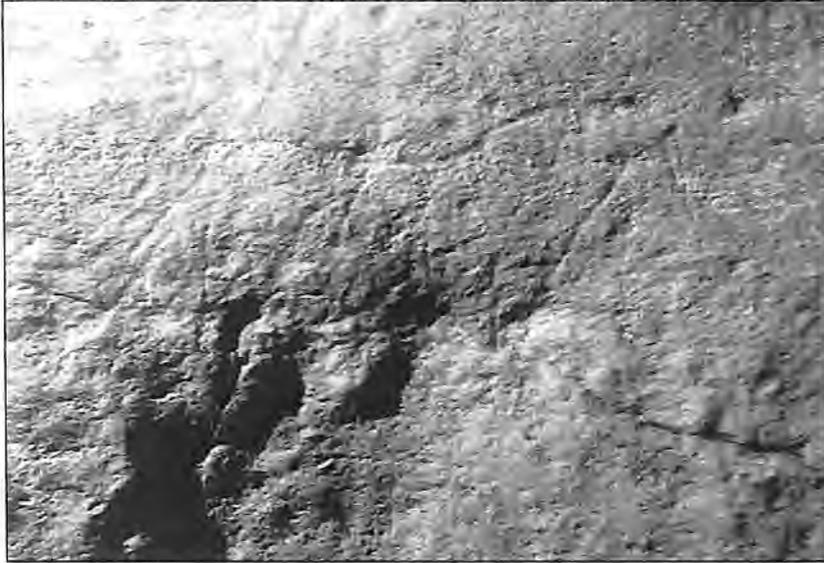


Planche 2. En haut : Cheval gravé n° 3. Au milieu : relevé de 4 figures par H. Breuil (19 mars 1928) et son manuscrit. En bas : lecture du panneau gravé montrant les griffades d'ours (à g.) et les 5 tracés animaux vestigiels (DELLUC (Brigitte et Gilles), « La grotte de la Calévie », in : L'Art pariétal archaïque en Aquitaine, 28^e suppl. à Gallia Préhistoire, Paris, CNRS, 1991, p. 268-271, 1 plan et 5 fig.).

Depuis les publications anciennes, quelques références sont venues s'ajouter à cette courte liste : une description et un plan spéléologique ¹⁸ ; une étude des bracelets en bronze découverts dans la grotte ¹⁹ ; une notice pour *l'Art des cavernes* ²⁰ ; une étude de la grotte ornée dans *l'Art pariétal archaïque en Aquitaine* ²¹, que nous avons encore détaillée un peu plus tard, avec plan, relevés des cinq figures et bibliographie, pour le congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest à Sarlat ²².

B. D., G. D. et D. V. ²³

Bibliographie et sources

- Archives A. Glory : *La Calévie* par Henri Breuil, manuscrit, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 2 p. et tapuscrit correspondant.
- AUJOLAT (Norbert), Notice sur la grotte de la Calévie, in : *L'art des cavernes*, 1984, p. 106-108, 1 plan et 3 fig. (ne tient pas compte de la fig. 5).
- BREUIL (Henri), *Quatre cents siècles d'art pariétal*, Montignac, Centre d'étude et de documentation préhistoriques, 1952, p. 290 et fig. 334 (ne tient pas compte de la figure 5).
- BREUIL (Henri), « Ma vie en Périgord », *BSHAP*, 1960, t. LXXXVII, p. 114-131.
- CAPITAN (Louis), BREUIL (Henri) et PEYRONY (Denis), « Une nouvelle grotte à parois gravées aux environs des Eyzies : la Calévie (Dordogne) », *Association française pour l'Avancement des Sciences, Congrès de Grenoble 1904*, 1904, vol. 1, p. 283 et vol. 2, p. 1132-1133, 2 fig.
- CAPITAN (Louis), BREUIL (Henri) et PEYRONY (Denis), « Une nouvelle grotte à parois gravées : la Calévie (Dordogne) », *Revue de l'École d'Anthropologie*, 1904, p. 379-381, 2 figures.
- DELLUC (Brigitte et Gilles), « La grotte de la Calévie, les Eyzies-de-Tayac-Sireuil (Dordogne) », in : *Sarlat et le Périgord*, actes du 39^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest (Sarlat, 1986), Périgueux, éd. SHAP, 1987, p. 185-201, 1 plan et 5 planches.
- DELLUC (Brigitte et Gilles), « La grotte de la Calévie », in : *L'art pariétal archaïque en Aquitaine*, 28^e suppl. à *Gallia Préhistoire*, Paris, CNRS, 1991, p. 268-271, 1 plan et 5 fig.
- DELLUC (Brigitte et Gilles), *Lascaux retrouvé*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2003.
- DESCHAMPS (Alain), « La grotte ornée de la Calévie (Meyrals) », *Spéleo-Dordogne, Bulletin du Spéleo-Club de Périgueux*, 1973, n° 47, p. 4-9, 1 plan et 3 fig.
- GALINAT (Bernard), « Les bracelets en bronze de la grotte de la Calévie (les Eyzies-de-Tayac) », in : *Sarlat et le Périgord*, actes du 39^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest (Sarlat, 1986), Périgueux, éd. SHAP, 1987, p. 253-259, 3 planches.
- PAILLET (Patrick), *La Calévie*, in : *La Préhistoire, histoire et dictionnaire*, Paris, éd. Robert Laffont, 2004.

18. DESCHAMPS (Alain), « La grotte ornée de la Calévie (Meyrals) », *Spéleo-Dordogne, Bulletin du Spéleo-Club de Périgueux*, 1973, n° 47, p. 4-9, 1 plan et 3 fig.

19. GALINAT (Bernard), « Les bracelets en bronze... », *op. cit.*

20. AUJOLAT (Norbert), Notice sur la grotte de la Calévie, in : *L'art des cavernes*, 1984, p. 106-108, 1 plan et 3 fig. (ne tient pas compte de la fig. 5).

21. DELLUC (Brigitte et Gilles), « La grotte de la Calévie », in : *L'Art pariétal archaïque en Aquitaine*, 28^e suppl. à *Gallia Préhistoire*, Paris, CNRS, 1991, p. 268-271, 1 plan et 5 fig.

22. DELLUC (Brigitte et Gilles), « La grotte de la Calévie, les Eyzies-de-Tayac-Sireuil (Dordogne) », in : *Sarlat et le Périgord...*, *op. cit.* Ces actes étant peu diffusés, les auteurs tiennent des tirés à part à la disposition des lecteurs intéressés.

23. Département de Préhistoire du Muséum national d'Histoire naturelle, USM 103, UMR 5198 du CNRS. Site bibliographique : <http://monsieur.wanadoo.fr/delluc.prehistoire> et courriel : dellucbg@wanadoo.fr

VIENT DE PARAÎTRE

Louis Grillon, *Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Dalon*, index revu et augmenté par Maïté Etchehoury, Périgueux, éd. Archives départementales de la Dordogne (coll. Archives en Dordogne, Études et documents n° 3), 2004, 399 p.

Cette publication s'inscrit dans le droit fil de celles auparavant effectuées par le même L. Grillon associé à B. Reviriego en 2000 (*Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Chancelade*, dans la même collection) ou par Ch. Higounet et A. Higounet-Nadal en 1996 (*Le grand cartulaire de l'abbaye de la Sauve-Majeure*, Études et documents d'Aquitaine VIII, Fédération historique du Sud-Ouest). Il s'agit de l'édition de documents inédits parfaitement indispensable à la connaissance de l'implantation territoriale des ordres monastiques au Moyen Âge. À la lecture de ces publications, on se demande du reste comment ces actes ont pu rester si longtemps ignorés du public des chercheurs. En fait, concernant le Dalon, une transcription de ces documents existe depuis plus de quarante ans, mais était restée confidentielle après avoir fait l'objet d'un DES d'histoire à l'Université de Bordeaux, déjà par L. Grillon. On ne peut que se réjouir que, grâce à l'appui des Archives départementales de la Dordogne, cette publication puisse dorénavant toucher un public plus large.

Ces actes, classés selon les lieux où se trouvaient les granges de l'abbaye, ne sont pas retranscrits selon le cartulaire original, qui a disparu. En



revanche, des transcriptions partielles en ont subsisté, et tout le mérite d'avoir découvert, recensé, relu, critiqué et reclassé ces documents revient à L. Grillon, qui nous donne ici une très exemplaire leçon de persévérance et d'érudition. Son premier travail est ainsi d'ordre historiographique, puisqu'il identifie ceux qui ont vu et copié certaines parties du cartulaire et livre au lecteur son opinion sur chacun des érudits dont dépend la transmission des actes.

Le résultat de cette recherche est tout à fait convaincant : le cartulaire du Dalon nous donne en effet quantité d'informations inédites non seulement sur l'économie cistercienne, mais aussi sur les hiérarchies religieuses et politiques locales. Cette publication fait rentrer dans la connaissance générale des multitudes de noms d'inconnus attachés à des fonctions elles-mêmes auparavant ignorées. Ce n'est pas le moindre mérite de L. Grillon que de tirer de l'oubli les hommes qui nous ont précédés sur ces terres périgourdines et limousines et de les rendre à la mémoire collective.

Complément indispensable à l'édition de ce type de document, un important index (70 pages), revu par Maité Etchehoury, prend place en fin de volume. Il se compose tout d'abord d'un index des noms propres, noms de lieux et noms de personnes, que l'on aurait toutefois souhaité voir répartis, comme dans l'ouvrage concernant l'abbaye de Chancelade, en deux listes distinctes. À sa suite, un index des matières très fourni souffre de certaines faiblesses : ainsi trouve-t-on par exemple l'*Obedientarius* dans la liste des mots commençants par la lettre N. Plus ennuyeux, le sort fait à des mots bien intéressants rangés sous la rubrique Redevance (*Trossa foeni*, Usage, *Vilania*, *Vinatge*, *Sirventia*) et auxquels on nous renvoie sans qu'existe la clé d'index correspondante ; dans le cas du mot Droit, elle existe certes, mais nous renvoie au mot... Redevance ! Quel dommage pour notre curiosité ! Malgré ces manques, cet index n'en constitue pas moins un instrument de travail primordial. Les annexes fournissent enfin une liste des religieux du Dalon, une liste des chevaliers mentionnés dans les documents, et enfin une carte des granges cisterciennes dépendant de l'abbaye.

Ce travail remarquable mérite, malgré les quelques imperfections que nous avons mentionnées, d'être considéré comme un élément fondamental de l'histoire du Périgord. On ne peut que souhaiter aux Archives départementales de la Dordogne d'avoir au plus vite à publier les autres cartulaires concernant notre département, et de fournir ainsi aux chercheurs d'autres instruments de travail modernes et performants.

François Michel

NOTES DE LECTURE

GUERRE

André Goineaud-Bérard, *Maquisard à 17 ans*, Périgueux, éditions La Lauze, 2005, 343 p., ill. 24 €.

Ce récit n'a pas d'ambition littéraire, mais décrit ce que fut l'engagement de son auteur, résistant de la première heure : ainsi les maquis en Dordogne, les compagnons de France aux FFI, les guérilleros espagnols, la deuxième D.B. de Leclerc.

Ce témoignage apporte sur fond tragique, grave et malheureux, des éléments d'une grande valeur qui contribuent, et nous en sommes certains en fermant ce livre, à écrire l'histoire de France. Quel plus grand hommage peut-il être rendu à ceux qui se sont battus pour la France et la liberté ?

Les documents choisis pour illustrer cet ouvrage donnent au propos encore plus de force et sont des éléments précieux pour les historiens et les personnes s'intéressant à cette période.

M.-P. M.-J.

HISTOIRE

Erik Egnell, *Napoléon et la Dordogne*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2006, 192 p., ill., 20,70 €.

Non, Napoléon n'est jamais venu en Dordogne.

Printemps 1808. Une grande partie de la Grande Armée déferle sur l'Espagne et traverse le département de la Dordogne. Pour se rendre sur place, afin de mater lui-même la rébellion qui sévit en péninsule Ibérique, ne dit-on pas que l'empereur passera par Périgueux ? De la tourmente révolutionnaire au jour noir de Waterloo, comment la Dordogne a-t-elle vécu ces temps-là ?

MONOGRAPHIE

Patrice Lagorce, *Le pays de Lanouaille*, Saint-Cyr-sur-Loire, éd. Alan Sutton (coll. Mémoire en images), 2005, 128 p., ill., 19,90 €.

Une simple promenade à la recherche des images oubliées ? Cette monographie nous invite plutôt à un voyage dans le temps. Bien documenté, avec des anecdotes significatives, évoquant quelques faits historiques – certains très locaux –, cet ouvrage nous donne l'occasion, si besoin était, de constater que ces vieilles cartes postales des années de 1900 sont d'authentiques documents d'archives, archives architecturales, archives de l'urbanisation des villages visités. L'on se plaira à comparer ce qui était, ce qui est aujourd'hui, mais aussi, cela nous incitera à réfléchir à ce que l'on pourrait être tenté de modifier, sans se préoccuper de l'héritage du passé. Trois chapitres nous content Lanouaille, son pays – le canton, dont l'origine est partiellement limousine –, et enfin la vie à la campagne. Une bibliographie appuie ce travail intéressant.

P.O.

Les auteurs et éditeurs, désireux de voir mentionnés dans les rubriques du *Bulletin* leurs ouvrages sur le Périgord sont invités à adresser un exemplaire de leur publication en service de presse à Marie-Pierre Mazeau-Janot, au siège de la SHAP. Ainsi, l'ouvrage sera répertorié, chroniqué et inventorié dans notre bibliothèque.

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIÉTÉ

- La sortie d'été aura lieu le samedi 1^{er} juillet 2006, dans le Haut Périgord. Au programme : les restes de la forteresse de Nontron (où nous serons reçus par la municipalité) ; le château de Leygurat à Augignac ; le château de Cromières à Cussac (Haute-Vienne) ; l'église de Reilhac ; le repaire noble de Villautrange à Busserolles.

- La sortie d'automne est fixée au samedi 7 octobre 2006. Elle est prévue à Saint-Jean-de-Côle.

- Nos prochaines soirées bimestrielles auront lieu à notre siège, 18, rue du Plantier à Périgueux, à 18 h 30 : le 12 juillet et le 13 septembre 2006. Les programmes seront annoncés au cours des réunions mensuelles et par voie de presse.

COURRIER DES LECTEURS

- À la suite de sa demande concernant le château de Parenchères, localisé en Dordogne sur une des vieilles cartes postales de sa collection (*BSHAP*, 2006, p. 131), le père Pommarède a reçu plusieurs réponses. Il en est ravi et remercie très vivement la vicomtesse de Lapparent, MM. Jacques Lafond-Grellety, Serge Tardy de Montagnac, Jean Valette, Jacques Reix, Jean-Pierre Bitard, Guy Bastier et Christian Malafaye.

Ce château, en fait, est situé non en Dordogne, mais en Gironde, sur la commune de Ligueux, à l'aplomb du ruisseau du Seignal, qui est la frontière entre les départements de Dordogne et de Gironde. M. Lafond-Grellety lui a envoyé une notice sur le château et l'histoire des châtelains d'après l'ouvrage de A. Layre *Sainte-Foy-la-Grande et ses environs* (Sainte-Foy, imp. Laulan, 1967), avec une mention sur le général Subervie, héros de la Grande Armée et sur la famille périgourdine Chillaud des Fieux. M. Guy Bastier lui annonce l'envoi d'une bonne bouteille de Bordeaux supérieur rouge *Château Parenchères*.



Fig. 1.

- Jacques Lagrange (4, rue de la Miséricorde, 24000 Périgueux), alors journaliste photographe à *Sud Ouest*, accompagnait André Malraux à Lascaux, le 12 mars 1967. Il nous communique une des photographies du groupe qu'il prit dans le Diverticule axial (fig. 1). La visite était commentée par Jacques Marsal (à g.). Le ministre (2^e à partir de la g.) était accompagné par le conservateur de la grotte de Lascaux, Max Sarradet (3^e à partir de la g.), le préfet, Jean Taulelle (4^e à partir de la g.) et par X (à dr.).

On doit à André Malraux, alors ministre des Affaires culturelles, la fermeture de Lascaux en avril 1963. Le 12 mars 1967, il visitait la grotte pour la première fois, si l'on excepte la visite très vraisemblablement mythique qu'il raconte dans *Les Antimémoires*.

Jacques Marsal (1925-1989) était l'un des quatre adolescents qui pénétrèrent pour la première fois dans la grotte de Lascaux, le 12 septembre 1940. Contrairement à Marcel Ravidat, l'initiateur de cette magnifique découverte, il demeura employé à la surveillance de Lascaux après la fermeture et jusqu'à sa mort.

Max Sarradet (1916-avril 2006) était conservateur régional des Bâtiments de France. Il fut conservateur de Lascaux pendant de longues années (1955-1980), c'est-à-dire pendant les travaux de climatisation, diligentés par le propriétaire (1957-1958), qui bouleversèrent le sol, pendant la plus grande partie des missions de relevés et de fouilles de l'abbé Glory (1952-1963), lors

de la fermeture de la grotte en 1963 et au moment où le laboratoire des Monuments historiques de Champs-sur-Marne installa le système de régulation qui permit de stabiliser l'état de la grotte jusqu'en 1999.

Jean Taulelle fut le préfet de la Dordogne du 30 décembre 1961 au 21 décembre 1967.

- Brigitte et Gilles Delluc (place de l'Église, 24380 Saint-Michel-de-Villadeix) nous envoient une note concernant la sépulture magdalénienne de Saint-Germain-la-Rivière (Gironde), qui, reconstituée dans une grande vitrine, fut longtemps le fleuron du musée des Eyzies. Cette jeune femme, allongée en position semi fléchie, avait été inhumée, il y a 15 à 16 000 ans, dans une fosse imprégnée d'ocre, protégée par des pierres plates et accompagnée d'un important mobilier, dont des cyprès et 71 canines atrophiées de cervidés (craches) perforées et incisées de traits.



Fig. 2.

Elle avait donné lieu à de nombreuses cartes postales et photos. En y regardant de près, on se rend compte que, sur les images prises avant les années 1970 (fig. 2 au milieu), le squelette porte sa main droite à sa tête. Sur les photos postérieures (fig. 2 à dr.), la main a disparu et il ne subsiste que l'avant-bras. Entre temps, le conservateur de l'époque, Jean Guichard, s'était rendu compte que tous les os de la main droite, exposée au musée des Eyzies, étaient factices et avaient été confectionnés en bois. À vrai dire, on ne retrouvait pas non plus cette main sur les photographies prises au moment de la découverte, le 15 décembre 1934 (fig. 2 à gauche). Pourtant, il était précisé, dans la publication, que « le squelette des deux mains a été dégagé. À la main

droite, tous les éléments sont présents, sauf le pyramidal » (BLANCHARD (R.), PEYRONY (D.) et VALLOIS (H.V.), *Le gisement et le squelette de Saint-Germain-la-Rivière*, Archives de l'I.P.H., 1972).

- Le musée militaire de Périgueux conserve, lui aussi, d'émouvants souvenirs de l'officier mécanicien principal René Lestin, mort héroïquement lors de l'explosion du cuirassé *Liberté* en 1911. Il s'agit d'un portrait de ce héros et d'un fragment de la plaque « Honneur et patrie », en lettres d'or, qui était fixée sur le navire comme sur tous les bâtiments de la marine de l'État (fig. 3).



Fig. 3.

- La récente épidémie de grippe aviaire amène le Dr Gilles Delluc à évoquer le souvenir de René Dujarric de la Rivière (1885-1969). Ce grand pastorien découvrit, en effet, le virus de la grippe en 1918, alors qu'il était jeune médecin lieutenant (fig. 4 à g.). Les extraordinaires circonstances de cette découverte, bien oubliées, méritent d'être rappelées.

La « grippe espagnole » fit des millions de morts en Europe. On croyait, à l'époque, à l'origine microbienne de cette meurtrière épidémie. Pour en savoir plus, en octobre 1918, R. Dujarric de la Rivière procéda en trois temps. 1. Il préleva du sang à des grippés gravement atteints et le mit en culture. Ces hémocultures demeurèrent stériles : il ne s'agissait donc pas d'un microbe. 2. Après avoir filtré ce sang à la bougie Chamberland, il obtint un filtrat qu'il s'inocula sous la peau. Quelques jours après, il développa une grippe typique, heureusement non mortelle. L'agent causal était donc un virus filtrant. 3. Dix jours plus tard, il se fit badigeonner la gorge et le nez avec des crachats de grippés. Il ne ressentit aucun symptôme morbide : il était donc protégé. Il démontrait ainsi le caractère immunisant de la grippe. Trois jours plus tard, le 21 octobre 1918, le courageux chercheur présentait sa communication à l'Académie des Sciences (HANNOUN (Claude), « René Dujarric de la Rivière et la grippe », in : *Hommage à René Dujarric de La Rivière*, 1985, imp. de l'Eperon, Preyssac-d'Excideuil). En fait, le virus ne fut isolé et cultivé qu'au début des années 1930. On peut le photographier en

microscopie électronique (fig. 4 à dr.). On sait aujourd'hui qu'il existe trois types de virus de grippe humaine. Celui de 1918 est le virus A ou H1N1. Il provenait probablement du porc.

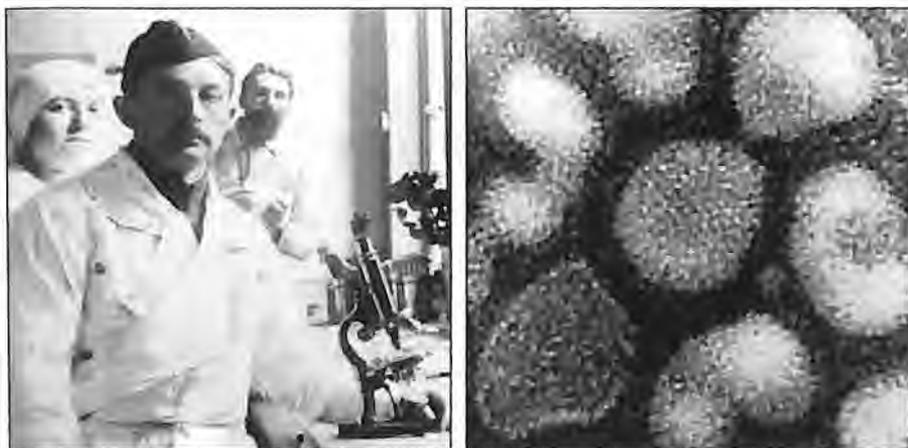


Fig. 4.

- Un téléfilm d'Ilan Duran Cohen *Les Amants du Flore* (2005) a rapporté les amours plurielles et singulières de Jean-Paul Sartre et de Simone de Beauvoir. En réalité, c'est à Thiviers, le pays de ses parents, que le jeune Jean-Paul rencontra son premier amour, Simone Jollivet, dite aussi Miyette, Toulouse ou encore Camille (dans les *Mémoires* de Simone de Beauvoir). Leur rencontre eut lieu lors de l'enterrement d'une cousine commune en 1925. Une promenade dans les prés thibériens fut le prélude à une histoire d'amour houleuse, qui dura en pointillés pendant presque trois ans. Ensuite, ils resteront amis pendant toute leur vie. J.-P. Sartre écrivit son premier roman *Une défaite* pour « cette petite fille en porcelaine » (fig. 5). Simone Jollivet deviendra la maîtresse de Charles Dullin (1885-1949), qui fut un grand acteur de théâtre, le directeur de



Fig. 5.

l'Atelier et un remarquable metteur en scène. Elle sera comédienne et femme de lettres. Après la mort de Dullin, elle sombra dans la misère, l'alcoolisme, le mysticisme et la folie et mourut en 1967 (COHEN-SOLAL (A.), *Sartre 1905-1980*, Gallimard, 1989).

- La recherche sur Internet est vraiment une mine d'informations. Il est étonnant de découvrir d'un clic de souris des documents que l'on a recherchés pendant des décennies. Il en va ainsi pour Gilles Delluc, qui nous adresse deux affiches de cinéma : celle du premier film réalisé en 1919 par Louis Delluc avec Germaine Dulac, *La Fête espagnole* (fig. 6 à g.), et celle de *La Femme de Nulle part* (fig. 6 au centre), que Louis Delluc tourna en 1922. Dans ces deux films jouait son épouse, Ève Francis. On savait qu'un portrait d'elle avait été peint par Kees Van Dongen, leur ami. Ce portrait « La robe rose (Ève Francis) » (146 x 114 cm) a été exposé au Salon d'automne en 1919. Il a été mis en vente chez Sotheby's à Londres en juin 2005 (fig. 6 à dr.).



Fig. 6.

- La primatiale Saint-Trophime d'Arles (Bouches-du-Rhône) conserve, près de la porte de la sacristie, un bas-relief en médaillon signé F. CARLI, représentant un prélat (fig. 7). Le modèle n'est pas nommé, mais la comparaison avec le portrait de M^{gr} Jean-Marie Dulau d'Allemands (BOUET (Robert), *Le clergé du Périgord au temps de la Révolution française*, 1993) permet de reconnaître le visage débonnaire de ce prélat. Né au château de la Côte (Biras) en 1738, ordonné prêtre à 25 ans, il est sacré archevêque d'Arles en 1775. Député en 1789, arrêté comme réfractaire, il est massacré aux Carmes le 2 septembre 1792. Il a été béatifié en 1926. Sur le mur nord de cette église est fixée une plaque, rédigée en latin, rappelant ses mérites. M^{gr} Dulau d'Allemands ne figure pas dans *Les cent portraits périgourdins* (Périgueux, éd. SHAP/Fanlac, 1980).



Fig. 7.

- Le site Internet de l'association *Recherche de Fénelon* (www.recherche-fenelon.com) fournit un tableau du XIX^e siècle représentant l'évêque de Cambrai accueillant de malheureux réfugiés de la bataille de Malplaquet (11 septembre 1709). Au fond, sous la deuxième arcature, quatre soldats portent une civière (fig. 8). Dans l'iconographie de Fénelon par



Fig. 8.

R. Faille (*BSHAP*, 1991, p. 106), seul est cité un tableau représentant Fénelon pendant cette bataille (Théodore Maillot, 1870). Cette association projette, pour les personnes intéressées, un voyage sur les traces de Fénelon en 2007.

DEMANDES DES MEMBRES

- Le père Pierre Pommarède (au siège, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux) cherche à localiser le village de la Seguinie ou Séguinie, qui était traversé par une route nationale, d'après la légende d'une de ses vieilles cartes postales (fig. 9). Peut-être sur Bars, Cours-de-Pile, Saint-Chamassy, Le Buisson, Chalagnac, Nailhac, Pézuls ou Sainte-Marie-de-Chignac.



Fig. 9.

- La comtesse de Lapparent (Sauvagnac, 24350 Douchapt) recherche des renseignements sur l'histoire de Douchapt.

- Rose-May Cuer (B.P. 1814 Nouméa cedex, 98845 Nouvelle Calédonie) voudrait savoir si, dans les années 1870, il y avait une école de garçons à Trélissac.

- Serge Tardy de Montagnac (Le Rouchou, La Rouchelière, 24460 Château-l'Évêque), après lecture de la note sur le domaine de la Rampinsolle parue dans *Les Petites Nouvelles*, demande s'il existe une vue du château. Nous ne connaissons rien d'autre que ce qui a été publié (*BSHAP*, 2005, p. 296). Comme piste de recherche, nous suggérons de consulter le plan cadastral du début du XIX^e siècle. Si cette recherche aboutit, *Les Petites Nouvelles* seraient ravies de publier les documents retrouvés (plan et vue éventuelle).

AUTRE DEMANDE

- Jean Peyroche d'Arnaud (chemin de la Fontaine aux Bœufs, 30700 Uzès) recherche des informations sur la famille des Arnaud (ou Arnault) de Sarazignac, dont il est le descendant actuel. Son grand-père, Louis Peyroche, a eu, en effet, l'autorisation de relever le nom de cette famille éteinte, par un jugement du tribunal de Périgueux en date du 10 octobre 1924. Il a été reconnu comme le descendant direct du cousin germain et héritier du dernier représentant mâle de cette famille : Jean d'Arnaud de Sarazignac, dit Marc, « mort pour la France » en 1813 à la retraite de Russie (la photocopie du jugement est consultable à la bibliothèque).

INFORMATIONS

- Le prochain colloque des Amis de Cadouin, sur le thème « Cadouin, de la croisade contre les Albigeois aux guerres de Religion », est fixé au samedi 19 août 2006. La matinée sera consacrée aux communications (Louis Grillon sur un sujet non précisé ; Simon de Montfort par Marcel Berthier ; la Vierge de Cadouin et le gisant de Gontaut de Badefols par Gilles Delluc) et l'après-midi à des visites de découvertes de l'abbaye (Salles et la Salvetat). Un déjeuner réunira les participants dans l'abbaye.

- Le 4 juin, au château de Fénelon, Dominique Salin donnera une conférence sur « Entre politique et mystique, la disgrâce de Fénelon ».

- Les XXVII^e Journées internationales d'archéologie mérovingienne de l'Association française d'archéologie mérovingienne auront lieu à Caen du 29 septembre au 1^{er} octobre 2006 (courriel : crahm.colloques@unicaen.fr avec mention « 27^e Journées AFAM 2006 »). Les publications de l'AFAM sont disponibles au Musée d'Archéologie Nationale (MAN), château de Saint-Germain, place Charles de Gaulle, 78105 Saint-Germain-en-Laye.

- L'association Mémoire et Patrimoine de Rouffignac-Saint-Cernin organise diverses manifestations à la salle des fêtes de Rouffignac : le 30 juin à 20 h 30, M. Frédéric Plassard animera une conférence intitulée « Préhistoires de la grotte de Rouffignac » ; le 1^{er} juillet de 9 heures à 12 heures, puis de 14 heures à 18 heures, sera présentée une exposition sur le patrimoine de la commune. Le premier jour du timbre de Rouffignac est fixé au 27 mai.

- On signale deux ouvrages récents, consacrés à Jean Etienne Portalis (1746-1807), un des co-auteurs du Code civil avec Jacques de Maleville : *Portalis, l'esprit des siècles* par J.-B. d'Onorio, Dalloz, 2005 ; *Portalis, père du code civil* par J.-L. Chartier, Fayard, 2004.

- Un ouvrage relatant la disgrâce de Fénelon vient de paraître : *Du côté où se lève le soleil* par Anne-Sophie Jacouty, éditions Philippe Rey.

CORRESPONDANCE POUR LES « PETITES NOUVELLES »

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information par l'intermédiaire des « Petites Nouvelles », on peut écrire directement à M^{me} Brigitte Delluc, secrétaire générale, S.H.A.P., 16-18, rue du Plantier, 24000 Périgueux ou utiliser son courriel : dellucbg@wanadoo.fr. Les illustrations photographiques peuvent être communiquées sous forme d'un tirage papier ou sous forme numérisée en format JPG. Compter deux mois minimum de délai pour la publication dans cette rubrique.

**2007 : année du centenaire de la mort
d'Eugène Le Roy**

La 1^{re} livraison 2007 de notre *Bulletin* sera un numéro spécial « Eugène Le Roy ».

Pour ce faire, nous vous sollicitons pour que vous puissiez contribuer à cette tomainson qui sera, à n'en pas douter, une publication riche de textes inédits et de documents rares.

N'hésitez pas à nous informer de vos idées d'articles, de façon à mettre en œuvre ce projet, dès maintenant.

M.-P. M.-J.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS

Ouvrages

ESPÉRANDIEU (É.)

Inscriptions antiques du musée de Périgueux.

Paris-Périgueux, 1893, 123 p., 11 pl., 28 €.

ROUX (J.)

Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux.

Périgueux, 1934, 189 p., 23 €.

FAYOLLE (A. de)

Topographie agricole du département de la Dordogne.

Périgueux, 1939, 139 p., 23 €.

MAUBOURGUET (J.) et ROUX (J.)

Le livre vert de Périgueux.

Périgueux, 1942, 2 vol., 619 p., 45 €.

MAUBOURGUET (J.)

Sarlat et le Périgord méridional. t. 3, (1453-1547)

Périgueux, 1955, 158 p., 23 €.

GOUHIER (H.)

Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne.

Périgueux, 1963, 44 p., 11 €.

SECRET (J.)

Les "Souvenirs" du préfet Albert de Calvimont (1804-1858).

Périgueux, 1972, 160 p., 16 €.

Hommage au Président Jean Secret.

Périgueux, 1982, 71 p., 8 €.

FAILLE (R.), SECRET (J.), SOUBEYRAN (M.)

Iconographie de François de Salignac de la Mothe-Fénelon.

Périgueux, 1991, 109 p. ill., 15,50 €.

DELLUC (Brigitte et Gilles)

Léo Drouyn en Dordogne 1845-1851

Périgueux, 2001, 328 p., 500 dessins, gravures et plans, 25 €.

BOST (Jean-Pierre) et FABRE (Georges)

Inscriptions latines d'Aquitaine (I.L.A.)

Ausonius. Maison de l'Archéologie, Bordeaux III. Ouvrage publié avec le concours de la S.H.A.P. 2002, 304 p., 53 €.

Recueils d'articles

1899. *Les Noces d'Argent (1874-1899)*, Périgueux, 19 p., 12,50 €.

1913. *Actes du 5^e congrès d'histoire, d'archéologie et de géographie de l'Union des sociétés savantes du Sud-Ouest* (Périgueux, 1913), Périgueux, 190 p., ill., 25 €.

1960. *Mélanges Géraud Lavergne*, Périgueux, 164 p., ill., 18 €.

1964. *Centenaire de la préhistoire en Périgord*, Périgueux, 187 p., ill., 19 €.

1981. *Périgueux, le Périgord, les anciennes industries de l'Aquitaine*, actes du congrès de la FHSO (Périgueux, 1978), Périgueux, 366 p., ill., 25 €.

1988. *Mélanges Alberte Sadouillet-Perrin et Marcel Secondat*, Périgueux, 283 p., ill., 23 €.

1991. *Haut Périgord et pays de Dronne*, actes du 6^e colloque de Brantôme (1990), Périgueux, 75 p., ill., 11 €.

1992. *Bergerac et le Bergeracois*, actes du congrès de la FHSO (Bergerac, 1990), 602 p., 79 ill., 23 €.

2002. *Du bien manger et du bien vivre*, actes du LIV^e Congrès d'Etudes Régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, 505 p., 30 €.

2004. *Mélanges Jacques Lagrange*, Périgueux, 325 p., ill., 13,50 €.

Bulletins (6 livraisons par an de 1874 à 1943 4 livraisons par an depuis 1944)

- de 1874 à 1899 : 20 € l'un
- de 1900 à 1979 : 16 € l'un
- de 1980 à 2006 : 13,50 € l'un

*(10 % de réduction pour les livraisons d'une même année
+ table analytique)*

La directrice de la publication : Marie-Pierre Mazeau-Janot
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD
16-18, rue du Plantier – 24000 Périgueux
tél. / fax : 05.53.06.95.88
courriel : shap24@yahoo.fr

Commission paritaire n° 0211 G 87921

TARIFS 2006

Cotisation (sans envoi du Bulletin)	20 €
Cotisations pour un couple (sans envoi du Bulletin)	40 €
Cotisation et abonnement au Bulletin	50 €
Cotisations et abonnement au Bulletin pour un couple	60 €
Abonnement au Bulletin pour les collectivités et les associations	50 €
Droit de diplôme (uniquement pour les nouveaux adhérents)	8 €

Il est possible de régler sa cotisation par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W ou par chèque bancaire à l'ordre de la SHAP et adressé au siège de la compagnie (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux).

Les étudiants, âgés de moins de 30 ans, désireux de recevoir le Bulletin sont invités à le demander à la S.H.A.P. Ce service est assuré gratuitement sur présentation d'une carte d'étudiant (réservé à un abonnement par foyer).

Pour tous renseignements :
Tél./fax : 05 53 06 95 88
Courriel : shap24@yahoo.fr
Site internet : www.shap.asso.fr

***Permanence téléphonique de 14 heures à 17 heures :
mardi - jeudi - vendredi - samedi***

***Notre bibliothèque est à la disposition des membres
chaque samedi de 14 heures à 18 heures.***

SOMMAIRE DE LA 2^{ème} LIVRAISON 2006

- Compte rendu de la séance
 - du 1^{er} février 2006 139
 - du 1^{er} mars 2006 143
 - du 5 avril 2006 148

- Éditorial : Aujourd'hui se souvient d'autrefois 155

- Les miracles de saint Sacerdos patron de Sarlat (Jean-Claude Ignace).. 157
- Bergerac, au temps des « *Angles* » et des « *Frances* »
(René Costedoat) 175
- Les sépultures dans l'église de Plazac : le chœur et les chapelles
(Lucien Queyroi) 199
- Catherine Pozzi (Jean-René Dujarric de la Rivière) 229

- Dans notre iconothèque et les archives : La grotte de la Calévie
(Les Eyzies) : un manuscrit inédit de l'abbé Henri Breuil (Brigitte Delluc,
Gilles Delluc et Denis Vialou) 241
- Vient de paraître : Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Dalon,
de L. Grillon (François Michel) 249
- Notes de lecture : Maquisard à 17 ans (A. Goineaud-Bérard),
Napoléon et la Dordogne (E. Egnell), Le pays de Lanouaille
(P. Lagorce) 251
- Les petites nouvelles (Brigitte Delluc) 253

Le présent bulletin a été tiré à 1 450 exemplaires.

Photo de couverture : *Baigneuse au bord de l'eau*, 1911, bronze de Jane Poupelet
(© M.A.I.A.D. Roubaix, photo A. Leprince)